



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

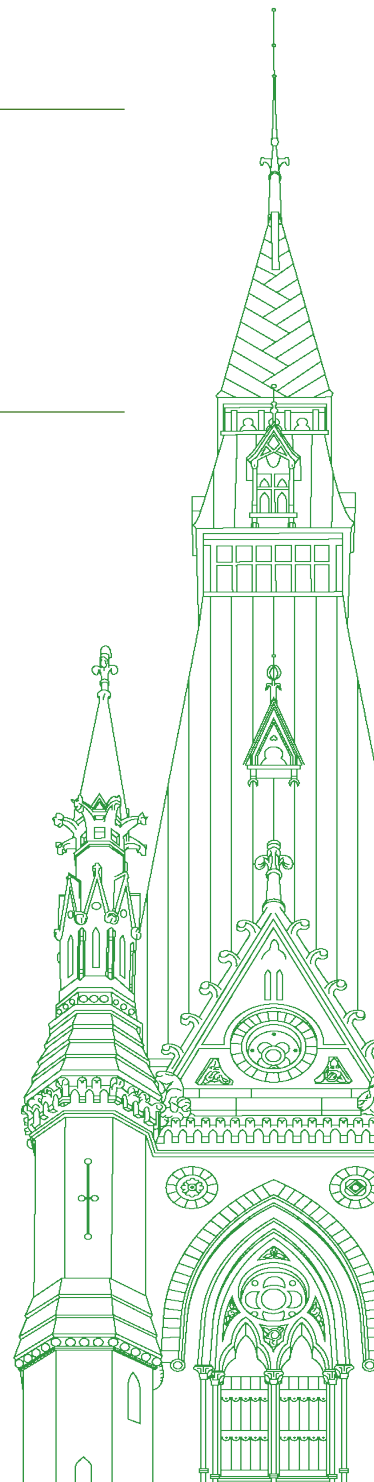
Comité permanent des finances

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 041

Le jeudi 28 mai 2026

Présidente : Karina Gould



Comité permanent des finances

Le jeudi 28 mai 2026

• (0820)

[Traduction]

La présidente (L'hon. Karina Gould (Burlington, Lib.)): Bonjour, chers collègues.

Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la 41^e réunion du Comité permanent des finances de la Chambre des communes.

Avant de commencer la réunion, j'aimerais porter quelques points à l'attention des participants.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Pour ceux qui participent par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro, et veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas.

Les personnes qui participent sur Zoom peuvent choisir, au bas de leur écran, le canal d'interprétation voulu: parquet, anglais ou français. Les personnes qui sont dans la salle peuvent utiliser l'oreillette et choisir le canal souhaité.

Je tiens à rappeler aux témoins que les membres du Comité peuvent poser leurs questions en français ou en anglais. Si vous avez besoin de l'interprétation, veuillez prendre un moment maintenant pour préparer votre oreillette et sélectionner à l'avance le canal d'écoute approprié, afin de pouvoir profiter au maximum du temps réservé aux questions et réponses.

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Conformément à l'article 83.1 du Règlement, le Comité reprend ses consultations prébudgétaires en vue du budget de 2026.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à nos témoins.

Nous recevons John Hallward, président de la Fondation Hallmont, DONN3.

Nous recevons aussi Bruce MacDonald, président-directeur général d'Imagine Canada.

Nous accueillons également Kevin Muir, chef de l'exploitation, YMCA Canada.

Nous recevons enfin Aline Nizigama, présidente-directrice générale nationale, YWCA Canada.

Nous allons maintenant passer aux déclarations liminaires. Vous disposerez chacun de cinq minutes.

Monsieur Hallward, nous allons commencer par vous. Je vous en prie.

John Hallward (président, Fondation Hallmont, DONN3): Bonjour.

Merci de me donner cette occasion de m'adresser à vous.

Je m'appelle John Hallward et je suis président de DONN3, un organisme de bienfaisance canadien enregistré.

Je suis ici pour recommander la création d'un nouveau Fonds du secteur social national, destiné à soutenir le renforcement des capacités du secteur caritatif, sans aucun coût pour le budget fédéral. Ce fonds ne nécessiterait pas d'argent des contribuables et permettrait de répondre directement à la crise croissante que vit le secteur caritatif et qui touche chaque jour des dizaines de millions de Canadiens.

Comme nous le savons tous, le secteur caritatif canadien joue un rôle important dans toutes les collectivités à l'échelle du pays. Il représente plus de 8 % de notre PIB, emploie bien au-delà de 2,8 millions de personnes et vient en aide à des dizaines de millions de Canadiens.

Peu de gens savent que le secteur caritatif est en difficulté à plusieurs niveaux. Selon Statistique Canada, tant les dons financiers que le nombre d'heures de bénévolat continuent de baisser au Canada, ce qui menace l'avenir du secteur. D'autres enquêtes indiquent que les organismes caritatifs sont confrontés à un épuisement croissant, une part importante d'entre eux déclarant ne pas pouvoir répondre à la demande pour leurs services. La récente hausse des coûts ne fait qu'exacerber le problème. Statistique Canada qualifie cela d'écart caritatif croissant. De tels problèmes structurels nécessitent des solutions systémiques dans l'intérêt général.

Les principaux intervenants soutiennent l'idée d'un fonds du secteur social, y compris la majorité des organismes de bienfaisance actifs au Canada et 80 % des contribuables canadiens, selon un sondage Ipsos. Ce qui séduit tout le monde, c'est que notre recommandation ne nécessite pas d'argent des contribuables. Nous proposons plutôt un Fonds du secteur social national autofinancé, mis en place grâce à une légère modification de la Loi de l'impôt sur le revenu. Ce fonds serait financé en redirigeant une partie des subventions caritatives des fondations philanthropiques. Il s'agit de subventions que les fondations sont déjà tenues d'octroyer en vertu de leur contingent des versements. Permettez-moi de vous expliquer comment cela fonctionne.

Les fondations philanthropiques canadiennes sont tenues par la loi de consacrer chaque année un pourcentage minimum de leurs actifs à des activités caritatives. C'est ce qu'on appelle leur contingent des versements. Ce que nous proposons, c'est de faire en sorte qu'une très petite partie de ce contingent soit affectée au financement du nouveau Fonds du secteur social national, afin de renforcer l'ensemble du secteur. C'est pourquoi cela n'entraînerait aucun coût supplémentaire pour le budget fédéral.

Une approche consiste à imposer un multiple très faible des actifs de placement des fondations. Une autre approche s'inspire de ce qui se fait aux États-Unis, à savoir prélever un impôt sur le revenu de 1 % sur les revenus de placement des fondations. L'une ou l'autre de ces options représenterait une somme négligeable pour les fondations prises individuellement, mais elle permettrait de dégager entre 50 et 150 millions de dollars par an pour l'ensemble du secteur, selon le faible taux que l'on choisirait d'appliquer. Il n'y aurait pas de nouvel impôt ni de charge financière supplémentaire pour les fondations. Il s'agirait d'argent qu'elles devraient de toute façon accorder en subventions.

Soyons clairs. Il n'y a pas de pénurie d'argent dans le secteur caritatif. Les comptes d'investissement des fondations totalisent aujourd'hui près de 200 milliards de dollars au Canada. Il suffirait simplement de réaffecter une infime partie de ces fonds de manière plus judicieuse.

Afin de mettre ce fonds en œuvre, nous proposons la création d'un organisme indépendant et adapté aux besoins du fonds, chargé de recevoir les fonds et de les affecter conformément à un plan stratégique. Cet organisme serait composé des nombreuses organisations dirigeantes actuelles. Cela ne constituerait pas une menace pour les établissements actuels, mais leur apporterait des fonds pour investir dans l'amélioration de leur performance.

L'objectif de ce fonds est de renforcer les capacités et l'efficacité du secteur. Il fonctionnerait selon le principe de la marée montante qui soulève tous les bateaux. Je peux vous donner quelques exemples de possibilités pour ce fonds.

L'une d'elles pourrait être une campagne coordonnée visant à promouvoir une plus grande générosité comme bien public, à l'image des campagnes ParticipACTION, avec comme objectif de faire de la générosité une norme sociale.

Il pourrait aussi s'agir de créer une coopérative d'achats, une initiative structurée visant à renforcer le pouvoir d'achat de dizaines de milliers de petites organisations caritatives dispersées. Cela permettrait de réduire les coûts liés aux licences de logiciels, aux technologies, aux assurances, aux services professionnels, etc., et pourrait faire économiser au secteur des dizaines de millions de dollars chaque année.

Ce fonds pourrait également soutenir des actions de formation coordonnées. Il pourrait investir dans un réseau de pratiques exemplaires, semblable au WhatWorks Network au Royaume-Uni. Cela permettrait d'harmoniser les pratiques d'apprentissage et de former les associations caritatives aux pratiques exemplaires, afin d'améliorer leur efficacité et leur efficacité.

Pourquoi l'intervention du gouvernement fédéral est-elle nécessaire? C'est parce qu'un tel fonds permettrait de résoudre des problèmes pour lesquels il n'existe pas de financement autonome dans notre écosystème actuel, et aussi parce qu'il offrirait un financement durable, à long terme et fiable pour investir dans le renforcement

des capacités du secteur, précisément au moment où le Canada en a le plus besoin.

Ce fonds constitue une solution structurelle. Même si les organismes de bienfaisance recevaient plus d'argent aujourd'hui, ils demeureraient fragmentés et continueraient d'être dépourvus d'infrastructures communes et d'engager des coûts en double, sans parvenir à remédier au déclin de la générosité au Canada.

Il s'agit d'une initiative stratégique transparente, pilotée par les secteurs concernés, qui n'entraîne pas de nouvelle bureaucratie au sein du gouvernement et n'ajoute aucun coût au budget fédéral.

• (0825)

La présidente: Merci, monsieur Hallward. Pouvez-vous conclure très brièvement?

John Hallward: Permettez-moi de résumer.

Ce secteur est trop important pour qu'on le laisse de côté. Le statu quo ne nous convient pas. Nous avons besoin de votre leadership pour modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et mettre en œuvre des changements structurels visant à renforcer le secteur caritatif.

Merci.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Hallward.

Nous allons maintenant donner la parole à M. MacDonald, d'Imagine Canada, pour cinq minutes. Je vous en prie.

Bruce MacDonald (président-directeur général, Imagine Canada): Je vous remercie, madame la présidente et distingués membres du Comité, de me donner l'occasion de m'exprimer ici aujourd'hui.

Je suis content de voir mes collègues du secteur.

[Français]

Je me permets d'abord de souligner un point simple, mais important: le secteur à but non lucratif n'est pas périphérique par rapport à l'économie canadienne et à sa résilience. Il forme une infrastructure nationale essentielle. Les organismes à but non lucratif contribuent à hauteur d'environ 244 milliards de dollars annuellement, soit approximativement 8,4 %, au produit intérieur brut, ou PIB. Ils emploient près de trois millions de personnes, soit plus que plusieurs grandes industries.

Ces organismes aident le gouvernement à réaliser ses priorités de manière efficace en s'adaptant aux réalités locales. Ils mobilisent le bénévolat, la philanthropie, l'expertise communautaire et des relations de confiance.

[Traduction]

Parallèlement, les organismes de l'ensemble du secteur subissent une pression réelle et croissante, en raison de l'augmentation de la demande, des difficultés de recrutement, de la hausse des coûts et du fardeau administratif. Ce contexte est important lorsque l'on réfléchit à la forme que pourraient prendre des réformes concrètes.

Ce matin, je vais vous présenter plusieurs recommandations qui, si elles étaient adoptées, amélioreraient considérablement l'environnement opérationnel dans lequel les associations caritatives et les organismes sans but lucratif fournissent leurs services.

L'engagement du gouvernement fédéral envers le secteur à but non lucratif est fragmenté et manque d'uniformité. Il n'existe actuellement aucun mécanisme coordonné permettant d'évaluer l'impact global de la législation, de la réglementation, des exigences en matière de rapports et des pratiques de financement sur les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif. Cela fait en sorte que les problèmes ne sont souvent identifiés qu'une fois les politiques mises en place, ce qui engendre des inefficacités et des charges inutiles, tant pour le gouvernement que pour le secteur.

Dans notre mémoire prébudgétaire, nous recommandons que le secteur à but non lucratif ait une représentation significative au sein des organismes consultatifs fédéraux chargés de la croissance économique, de l'innovation, du perfectionnement de la main-d'œuvre, de la transformation numérique et de la modernisation de la réglementation. Nous demandons également au gouvernement d'associer le secteur à la modernisation prévue du cadre régissant les organismes de bienfaisance et de relancer le Comité consultatif sur le secteur de la bienfaisance, qui est inactif depuis 2025.

Nous soutenons les initiatives visant à renforcer la transparence, la reddition de comptes et la confiance du public. Nous voyons également cela comme une véritable occasion de moderniser les relations entre les organismes caritatifs, les autorités chargées de la réglementation, les donateurs et les pouvoirs publics. Il est toutefois important de reconnaître que la grande majorité des organismes de bienfaisance et sans but lucratif font de leur mieux pour se conformer à des exigences de plus en plus complexes, tout en fonctionnant avec des ressources très limitées.

Nous encourageons le gouvernement à doter l'Agence du revenu du Canada des moyens nécessaires, non seulement pour agir en tant qu'organisme chargé de l'application de la loi, mais aussi pour devenir un organisme de réglementation moderne, qui favorise également la sensibilisation, l'accessibilité, la cohérence et une conformité efficace. Concrètement, cela signifie des directives plus claires et plus accessibles, des systèmes de production de déclarations en ligne améliorés, une plus grande cohérence et transparence dans les processus de réglementation, ainsi que la capacité accrue pour les organismes d'obtenir une aide rapide lorsque des questions se posent.

Les organismes sans but lucratif figurent parmi les principaux partenaires du gouvernement dans la mise en œuvre des programmes, mais l'environnement actuel en matière de financement reste inutilement contraignant. Une part importante des capacités organisationnelles est consacrée à la gestion de rapports redondants, de structures rigides et de durées de financement excessivement courtes, plutôt qu'à la mise en œuvre de programmes et de services. Par exemple, les organismes dont le mandat est reconduit de façon tardive perdent continuellement du personnel qualifié, ce qui nuit à la qualité de leurs programmes et les maintient dans une situation perpétuelle de démarrage.

Nos recommandations sont concrètes et réalisables.

Il faut revoir les exigences en matière de rapports, afin de mettre l'accent sur les résultats et une responsabilité effective.

Il faut adopter une approche d'un profil par partenaire, afin que les organismes financés par plusieurs ministères fédéraux ne soient pas obligés de fournir à plusieurs reprises les mêmes informations administratives.

Il faut permettre une plus grande souplesse entre les postes budgétaires, à mesure que les besoins de la communauté évoluent.

Il faut s'orienter vers des durées de financement plus longues et des délais d'approbation réduits.

Si le gouvernement souhaite réellement réduire la bureaucratie et améliorer l'efficacité, le système de subventions et de contributions constitue l'une des occasions les plus évidentes d'y parvenir.

[Français]

Pour conclure, je dirai que le secteur à but non lucratif est essentiel à la résilience économique du Canada, à la participation de la main-d'œuvre, à la cohésion sociale et au bien-être des collectivités.

Les réformes que nous recommandons ne sont pas coûteuses, mais leurs retombées sont importantes. Une meilleure coordination, une réduction des inefficacités administratives et un environnement opérationnel plus solide pour les organismes de bienfaisance et les organismes à but non lucratif renforceront la confiance du public, favoriseront une prestation de services plus efficace et aideront le gouvernement à renforcer les collectivités partout au pays.

● (0830)

[Traduction]

Nous vous invitons à continuer à vous impliquer dans ce projet à mesure qu'il progresse.

Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

La présidente: Parfait. Merci beaucoup, monsieur MacDonald.

Nous allons maintenant vous donner la parole, monsieur Muir, pour cinq minutes. Je vous en prie.

Kevin Muir (chef de l'exploitation, YMCA Canada): Bonjour. Je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole aujourd'hui. Je m'appelle Kevin Muir. Je suis le chef de l'exploitation de YMCA Canada.

Au Canada, le YMCA est une fédération regroupant 37 associations qui servent plus de deux millions de personnes à l'échelle du pays. Je vais me concentrer aujourd'hui sur des recommandations clés pour le budget 2026 dans trois domaines visant à soutenir des collectivités fortes et résilientes et à renforcer les économies locales.

Le premier concerne la garde d'enfants. À ce chapitre, le YMCA est le plus grand fournisseur sans but lucratif du Canada, offrant des services de garde de grande qualité à plus de 60 000 enfants. Le système pancanadien d'apprentissage et de garde d'enfants a déjà permis de réduire les frais de garde partout au pays. Il a également favorisé la participation au marché du travail, en particulier celle des mères. Au YMCA, nous constatons directement l'impact que ce programme a eu sur les enfants et les familles.

Le système fonctionne, mais il est en péril sans un investissement soutenu à long terme. Nous commençons à voir apparaître des failles. Les exploitants de services de garde d'enfants font face à des pénuries de main-d'œuvre, conséquence directe des bas salaires et des difficultés de rétention du personnel. Ils voient leurs coûts d'exploitation augmenter. Dans de nombreuses provinces, ils sont confrontés à une formule de financement qui ne tient pas compte de leur coût réel d'exploitation. YMCA Canada recommande d'investir 20 milliards de dollars sur cinq ans pour couvrir le coût réel de la prestation des services de garde et pour développer le système, afin de réduire les listes d'attente. Cela comprend un investissement initial de 1,2 milliard de dollars pour soutenir une augmentation salariale de 25 % pour les éducatrices et éducateurs de la petite enfance, ce qui permettrait de réduire les difficultés au chapitre de la main-d'œuvre. Investir dans les services de garde n'est pas seulement une question de politique sociale; c'est une question de politique économique. Les données montrent que l'investissement dans les services de garde peut générer d'importantes retombées économiques, grâce à une hausse de l'emploi, à des revenus plus élevés et à une augmentation des recettes fiscales.

Le deuxième domaine concerne les infrastructures communautaires. Les centres communautaires du YMCA représentent environ 2 milliards de dollars en infrastructures dans des villes et des petites localités partout au Canada. Les investissements dans ces infrastructures communautaires essentielles contribuent à bâtir des collectivités à part entière, ce qui génère des retombées sociales et économiques positives. Au YMCA, la demande pour nos services communautaires continue de croître à un rythme qui dépasse la capacité actuelle de nos infrastructures. Bon nombre de nos installations sont vieillissantes et nécessitent d'importantes réparations. D'autres manquent d'espace pour répondre à la croissance de la collectivité. C'est pourquoi nous saluons l'annonce du Fonds pour bâtir des collectivités fortes. À ce jour, 11 YMCA à travers le pays ont des projets prêts à être lancés qu'ils comptent présenter.

Compte tenu des besoins considérables et des avantages qui en découlent, YMCA Canada recommande de doubler l'investissement actuel dans le volet de prestation directe du Fonds pour bâtir des collectivités fortes. Dans cette optique, nous recommandons aussi deux mesures supplémentaires visant à soutenir et accélérer la préparation des organismes à but non lucratif. Tout d'abord, il faut mettre en place un financement de démarrage ciblé pour aider au développement des projets à un stade précoce, y compris les études de faisabilité, la conception et les travaux préalables à la construction. L'accès à ces fonds de démarrage peut constituer un obstacle important. Deuxièmement, il faut adopter un processus de demande simplifié et plus efficace. Chez YMCA Canada, nous estimons que ce financement soutiendra non seulement les infrastructures, mais contribuera aussi à créer des emplois, à élargir l'accès aux services communautaires et à bâtir des collectivités fortes.

Le troisième domaine est celui de l'emploi des jeunes. Le YMCA accompagne chaque année plus de 90 000 demandeurs d'emploi, grâce à ses programmes d'aide à l'emploi. Nous soutenons environ 600 000 jeunes. Les jeunes Canadiens qui entrent sur le marché du travail font face aux conditions les plus difficiles que nous ayons connues depuis plus d'une décennie. Le taux de chômage des jeunes se situe autour de 14 %, soit plus du double de la moyenne nationale. Parallèlement, le Canada fait face à des pénuries de main-d'œuvre persistantes dans des secteurs clés, notamment les métiers spécialisés, la construction et le secteur des services communau-

taires, lequel comprend les éducatrices et éducateurs de la petite enfance, ainsi que les préposés aux services de soutien à la personne.

Ce décalage met en lumière un problème structurel. Alors que de nombreux jeunes peinent à trouver un emploi, les employeurs ont de la difficulté à recruter des travailleurs possédant les compétences appropriées. Pour remédier à cette situation, YMCA Canada recommande de doubler les investissements annuels dans la Stratégie emploi et compétences jeunesse. Cela se traduirait par un financement supplémentaire de 400 millions de dollars annuellement pendant cinq ans pour le programme Emplois d'été Canada, ainsi que de 300 millions de dollars annuellement pendant cinq ans pour la Stratégie emploi et compétences jeunesse. Nous recommandons en outre qu'un engagement soit pris pour assurer un cycle de financement d'au moins cinq ans. Cela devrait améliorer la stabilité des programmes, réduire les inefficacités administratives et permettre d'obtenir de meilleurs résultats, grâce à une planification et des partenariats à long terme.

En résumé, les investissements dans ces trois domaines clés — l'élargissement de l'offre de services de garde, les infrastructures communautaires et les programmes d'emploi pour les jeunes — contribueront à bâtir des collectivités dynamiques et une économie solide, tout en assurant aux Canadiens les soutiens nécessaires pour faire face au coût de la vie.

• (0835)

Merci. Je suis impatient de répondre à vos questions.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Muir.

Nous allons maintenant donner la parole à Mme Nizigama, du YWCA, pour cinq minutes. Je vous en prie.

[Français]

Aline Nizigama (présidente-directrice générale nationale, YWCA Canada): Merci, madame la présidente.

Je vous remercie de m'avoir invitée à comparaître devant le Comité aujourd'hui.

Je m'appelle Aline Nizigama. Je suis la présidente-directrice générale nationale de YWCA Canada.

[Traduction]

Je vais poursuivre en anglais et je me ferai un plaisir de répondre à vos questions en anglais ou en français.

YWCA Canada est la plus ancienne et la plus grande organisation du pays qui œuvre pour l'égalité des genres. Par l'entremise de ses 29 YWCA locaux à travers le pays, il rejoint plus d'un million de personnes. Nous exploitons le plus grand réseau de refuges et de logements pour les femmes et les enfants fuyant la violence, le plus grand réseau de services de counseling en emploi, de perfectionnement et de recyclage pour les femmes, ainsi que le deuxième réseau de services de garde sans but lucratif en importance au Canada, après le YMCA.

Mon argumentation d'aujourd'hui est fondée sur l'impact et l'efficacité. Je commencerai par les chiffres qui devraient intéresser le plus ce comité.

Selon un rapport récent de l'Association canadienne contre la violence sexuelle, la violence sexuelle à elle seule représente près de 15 milliards de dollars par an au Canada en coûts liés à la santé, à la justice et à la perte de productivité, coûts qui pèsent sur les budgets fédéraux et provinciaux. Ce n'est qu'une forme de violence fondée sur le genre dans un pays où une personne sur cinq âgée de 15 ans et plus déclare avoir été victime d'une agression sexuelle. Dans 9 cas sur 10, cette personne est une femme, les femmes autochtones, noires et racisées, les personnes en situation de handicap et celles vivant dans la pauvreté ou dans des régions éloignées étant les plus touchées. Les estimations de Justice Canada ne s'éloignent pas beaucoup de ces chiffres, et il y a un coût à maintenir le statu quo.

Le budget de 2026 peut changer la donne. Le moyen le plus rapide et le plus abordable d'accroître la main-d'œuvre, la productivité et l'assiette fiscale du Canada est d'investir dans la sécurité des femmes et d'éliminer les obstacles structurels auxquels elles se heurtent. Le logement, la sécurité, la garde d'enfants et l'accès à de bons emplois ne sont pas des dépenses sociales au sens littéral du terme. Ce sont des infrastructures économiques comportant un taux de rendement mesurable.

Nos recommandations sont reliées entre elles, car les obstacles le sont aussi. Je les ai résumées en quatre points.

Premièrement, il faut financer conjointement le logement et la sécurité des femmes. Pour ce qui est uniquement des services offerts par le YWCA, plus de 9 000 femmes et enfants attendent aujourd'hui un logement sûr. Afin d'aider à remédier à cette situation, nous demandons que, dans le cadre du programme Maisons Canada, au moins 40 % des logements abordables soient réservés aux femmes, aux personnes de diverses identités de genre et à leurs familles.

De plus, la prochaine phase du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe doit être pleinement financée, et un commissaire indépendant doit être nommé pour superviser sa mise en œuvre. L'épidémie de violence fondée sur le sexe est trop répandue et ne peut être combattue sans un soutien significatif, tant en matière de prévention que d'intervention.

Le gouvernement fédéral doit également s'engager à verser 360 millions de dollars sur trois ans, par l'entremise de Femmes et Égalité des genres Canada, afin de stabiliser les refuges et les maisons de transition, car sans cette capacité de première ligne, les investissements dans le logement et le plan d'action national ne peuvent pas produire de bons résultats.

Deuxièmement, il faut maintenir et étendre le système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada. Comme l'a dit M. Muir, les services de garde sont une infrastructure sociale et économique essentielle. Ils permettent aux femmes de participer au marché du travail, soutiennent la stabilité familiale et renforcent l'économie dans son ensemble. Le système a permis de réaliser de réels progrès, mais ces gains sont menacés sans un renouvellement du financement de fonctionnement et du financement en immobilisations. Selon les estimations économiques, la contribution annuelle du programme au PIB se situe entre 1 % et 4 % environ.

Troisièmement, il faut que les investissements dans les métiers et les compétences se traduisent par des résultats pour les femmes. Nous savons que le gouvernement fédéral a engagé 6 milliards de dollars pour recruter jusqu'à 100 000 nouveaux travailleurs quali-

fiés. Les femmes ne représentent actuellement que 7,3 % des effectifs dans les métiers, contre 5,9 % en 1987. C'est une hausse d'un peu plus d'un point de pourcentage en près de quatre décennies. Un investissement général ne changera pas la situation, car les données montrent que la proportion a à peine évolué en 40 ans. Nous demandons que 2,5 % de ces 6 milliards, soit 150 millions de dollars sur cinq ans, soient spécifiquement destinés à appuyer l'entrée des femmes dans les métiers, par l'entremise d'organismes reconnus pour leur efficacité, comme le YWCA.

Quatrièmement, il faut financer la capacité de coordination nationale qui permet d'agencer tout cela. Les ministères fédéraux financent un soutien opérationnel stable, fondé sur des critères, aux associations sportives nationales et à d'autres secteurs, ce qui est une bonne chose. Les organismes qui œuvrent en matière de politiques, de recherche, de systèmes juridiques, de changement systémique et de coordination de première ligne pour faire progresser et préserver l'égalité entre les genres méritent la même stabilité. Nous demandons qu'un financement annuel de 10 millions de dollars sur cinq ans, à compter de l'année prochaine, soit attribué aux organisations nationales de défense des droits des femmes et de l'égalité entre les genres, afin de soutenir leur pérennité.

Je terminerai en disant ceci: pour les femmes les plus vulnérables et leurs familles, un logement sûr rend une sortie de cette situation possible. La garde d'enfants rend le travail possible. La formation professionnelle rend la sécurité à long terme possible. Des organismes communautaires solides rendent le changement systémique possible. Le budget de 2026 peut rendre tout cela possible.

• (0840)

Merci.

La présidente: Merci, madame Nizigama.

Nous allons maintenant entamer la période de questions, en commençant par Mme Cobena, pour six minutes. Je vous en prie.

Sandra Cobena (Newmarket—Aurora, PCC): Merci, madame la présidente.

Tout d'abord, merci à tous pour vos interventions. Il y a indéniablement un appel à l'action, ce qui correspond parfaitement à ce que j'ai entendu de la part de nombreuses associations caritatives que j'ai visitées dans la circonscription que je représente. Elles disent que les besoins sont immenses. La générosité de la communauté est également immense, mais elle ne suffit pas.

Dans cette optique, si vous me le permettez, j'aimerais poser quelques questions à M. MacDonald.

J'ai fait quelques recherches. Dans l'énoncé de mission de votre organisation, il est dit: « Nous ne pouvons pas continuer de demander aux organismes à but non lucratif d'en faire plus avec moins de ressources. » Nous avons effectivement constaté que la crise du coût de la vie s'aggrave.

Pouvez-vous nous parler de la capacité des Canadiens à soutenir financièrement les organismes de bienfaisance que vous représentez?

Bruce MacDonald: Tout d'abord, merci pour votre question. C'est une question importante, car on constate souvent, en période de crise économique, une relation inverse entre l'économie et notre secteur.

Souvent, lorsque l'économie traverse une période difficile, l'offre de financement pour les organismes caritatifs et sans but lucratif diminue. Lorsque les familles canadiennes subissent davantage de pressions, elles ont moins à donner. Par ailleurs, toutefois, la demande de services augmente. Pour de nombreux organismes, la demande de services ainsi que les coûts pour les fournir augmentent au moment où les revenus diminuent.

Comme vous l'ont expliqué mes collègues, c'est précisément ce à quoi de nombreux organismes sont confrontés quotidiennement dans l'accomplissement de leur mission. C'est une équation difficile, et nous devons essayer de tenir compte des deux aspects.

Sandra Cobena: Merci pour cela.

Il est certain que nous sommes au courant de la situation, mais vous avez une vision plus globale de celle-ci.

Diriez-vous qu'en raison de ces deux dynamiques, le secteur caritatif est sous pression?

Bruce MacDonald: Absolument. Cela ne fait aucun doute. Il n'a aucune marge de manœuvre dans une situation où ses ressources sont limitées, alors que davantage de personnes dans les collectivités ont besoin de services.

Sandra Cobena: Dans la section Recherche de votre site Web, on peut lire ceci:

Le financement fédéral est un levier puissant. Mais lorsqu'il crée plus de contraintes que de possibilités, cela se répercute trop sur les petits OBNL - au détriment des communautés.

Pouvez-vous nous en dire davantage à ce sujet?

Bruce MacDonald: Oui. Cela figure au cœur même de nos recommandations. Au cours des vingt-cinq dernières années, les programmes de subventions et de contributions du gouvernement fédéral sont devenus de plus en plus lourds à gérer. Par exemple, j'ai récemment parlé avec un organisme qui bénéficie d'une subvention de 2,5 millions de dollars. Son personnel doit, par exemple, consacrer un temps démesuré à traiter avec les fonctionnaires pour modifier un billet de train de 100 \$. Selon nous, ce n'est pas à ce niveau que le secteur devrait avoir à produire des rapports.

Ces recommandations ne visent pas à diminuer la reddition de comptes. Elles visent à instaurer une reddition de comptes raisonnable, appropriée et efficace. Pour les petits organismes, la tâche est encore plus difficile. Il faut garder à l'esprit que, dans ce secteur, environ 40 % des organismes sont dirigés par des bénévoles. Pour eux, il est extrêmement ardu de devoir naviguer dans un processus complexe de demandes et de rapports.

Sandra Cobena: Merci pour cela.

J'ai également remarqué que des organismes affiliés à votre réseau incluent des banques alimentaires.

Pouvez-vous nous parler de leur expérience en matière de satisfaction de la demande dans le contexte de la crise du coût de la vie que nous vivons actuellement au Canada?

Bruce MacDonald: Vous prenez certainement connaissance des rapports de Banques alimentaires Canada et d'autres. La montée en flèche de la demande dépasse largement la capacité des organismes à y répondre.

C'est drôle. Tout à l'heure, je disais à Mme Nizigama, du YWCA, que j'avais visité un YWCA local la semaine dernière. Sa capacité à répondre ne serait-ce qu'aux besoins de base de repas et d'hébergement pour la nuit comprenant un repas... Il y a une queue d'un pâté

de maisons pour accéder à ces services. Je pense que cela témoigne de l'état des collectivités au Canada. Les organismes de lutte contre l'insécurité alimentaire sont en première ligne pour essayer de fournir ces services.

• (0845)

Sandra Cobena: C'est une triste situation, évidemment. Les banques alimentaires accomplissent un travail incroyable, mais les besoins sont grands et à long terme. C'est pourquoi il faut des solutions à long terme pour aider à lutter contre l'insécurité alimentaire, qui, je sais, pose un problème important, même dans la circonscription que je représente.

D'une manière générale, monsieur MacDonald, y a-t-il selon vous quelque chose qui manque dans la mise à jour économique du printemps et que vous auriez aimé y voir?

Bruce MacDonald: Il manque toujours quelque chose.

Des voix: Oh, oh!

Bruce MacDonald: Je pense qu'il est important de le mentionner.

Tout d'abord, j'ai trouvé formidable que le secteur soit reconnu pour sa contribution économique, car cela est souvent négligé. Le secteur ne se limite pas à faire du bon travail. Il emploie des Canadiens.

Je dirais que le grand intérêt que les parlementaires de tous les partis et notre secteur manifestent, selon nous, pour réduire la paperasserie et les frictions entre le secteur et le gouvernement... veillant à ce que le personnel n'ait pas à quitter son emploi pour en chercher un autre parce que les programmes n'ont pas été renouvelés, permettant au secteur, à mesure qu'il apprend comment offrir les programmes, d'avoir plus de flexibilité, pour déplacer les postes budgétaires, sans devoir obtenir une approbation pour chaque poste, et étant des partenaires de confiance pour fournir...

La présidente: Désolée, monsieur MacDonald. Je vais devoir vous interrompre ici. Nous n'avons plus de temps.

Merci, madame Cobena.

Nous poursuivons maintenant avec M. Leitão pour six minutes. Je vous en prie.

[Français]

Carlos Leitão (Marc-Aurèle-Fortin, Lib.): Merci, madame la présidente.

Bonjour à tous.

J'espère avoir le temps de poser des questions aux quatre témoins. Je vais essayer de me discipliner. Je vais du moins commencer par ça.

Je vous remercie tous et toutes d'être ici. Nous parlons d'un secteur extrêmement important.

[Traduction]

Monsieur Hallward, je trouve votre fonds du secteur social assez intéressant. Avez-vous eu des discussions, des consultations ou des échanges d'idées avec des fondations philanthropiques ou des acteurs de ce milieu?

John Hallward: Il y a eu beaucoup de discussions et d'échanges ces dernières années. Comme je suis chercheur de formation, nous avons fait des sondages. Nous avons sondé les organismes caritatifs en activité au Canada, soit plus de 75 000, pour qu'ils aient aussi voix au chapitre. La majorité d'entre eux sont favorables à cela.

Les organisations dirigeantes et les fondations semblent appuyer le concept de façon générale. Il y a quelques fondations qui n'aiment pas particulièrement se faire dire quoi faire par Ottawa. Sinon, je pense qu'elles aiment le concept. Pour ce qui est du montant affecté à chacune d'elles, elles le qualifient d'erreur d'arrondi. Cela ne représente pas un coût significatif. Il n'y a pas de fardeau supplémentaire pour elles si cela figure dans leur budget de subventions.

Carlos Leitão: En gros, vous avez décrit deux façons de financer ce fonds. Votre idée d'imposer leurs revenus de placement a particulièrement attiré mon attention.

John Hallward: Aux États-Unis, cela se fait déjà. Les fondations privées prélèvent un peu plus de 1 % — 1,1 % ou 1,2 % — de leurs revenus, ce qui fait, en quelque sorte, qu'elles ne touchent pas au capital. Si un donateur fait un don en ayant des ententes sur la façon dont le capital doit être utilisé, cela permet une solution de contournement. Lorsque le revenu de ce capital est imposé, cela procure la même somme de financement, pour ainsi dire, sans toucher au capital.

Carlos Leitão: D'accord. Je pense que c'est probablement une meilleure idée.

Qui gèrerait ce fonds?

John Hallward: À ce stade-ci des discussions, la vision est d'avoir peut-être 40 ou 50 membres différents, chaque organisation dirigeante et chaque réseau provincial d'organismes sans but lucratif disposant d'un vote et d'une adhésion à cette entité. Il y aurait également des collectivités du Nord. Il y aurait aussi des organisations dirigeantes, comme Bénévoles Canada, et la chambre de commerce. Les milieux d'affaires doivent participer eux aussi.

Ces membres éliraient le conseil d'administration, qui choisirait un directeur exécutif et participerait à la gestion du fonds.

• (0850)

Carlos Leitão: Très bien. Merci.

Monsieur MacDonald, j'ai beaucoup apprécié votre affirmation selon laquelle le secteur est en « situation perpétuelle de démarrage ». Je ne veux pas dire que j'aime cela, mais c'est une bonne description de l'environnement dans lequel vous travaillez. Vous devez sans cesse repartir à zéro, et oui, c'est une situation perpétuelle de démarrage.

Vous avez mentionné que l'une des façons d'aborder cela serait de confier à l'ARC un rôle de réglementation. Pouvez-vous approfondir cela un peu plus? Je sais que l'ARC joue un rôle important, mais comment passer de ce rôle à une véritable réglementation?

Bruce MacDonald: L'ARC assure la réglementation pour nous. Je pense qu'il y a quelques idées rattachées à cela. Par exemple, nous souhaiterions que plus d'organismes remplissent leur formulaire T3010, leurs déclarations fiscales annuelles, en ligne. Environ 30 % seulement des organismes de bienfaisance le font de cette façon. Les autres continuent de le faire par télécopieur ou sur papier. Nous voulons que ce taux atteigne près de 100 %. La technologie utilisée par l'ARC et le gouvernement ne fonctionne pas bien pour le secteur. Des améliorations doivent être apportées.

En ce qui concerne la situation perpétuelle de démarrage, le changement le plus important qui pourrait se produire serait que, dans la réforme des subventions et des contributions, les mandats soient renouvelés plus tôt. Ce qui se passe, c'est que les employés à contrat demandent à leur employeur, l'organisme de bienfaisance, si leur contrat sera renouvelé. En cas de retard dans les renouvellements, parfois bien au-delà de la date prévue, ces employés démissionnent pour chercher un autre emploi. Quand le mandat est enfin reconduit, l'organisme doit recruter du nouveau personnel. On ne peut pas ainsi maximiser vraiment le potentiel du programme. Les programmes recommencent constamment à zéro.

Carlos Leitão: Dans nos bureaux de circonscription, quand nous parlons avec des représentants du secteur sans but lucratif, nous constatons vraiment cette situation perpétuelle de démarrage. Il se produit la même chose au niveau provincial, et même municipal.

Je vais maintenant passer à YMCA Canada. Vous avez beaucoup parlé de la garde d'enfants. C'est très bien. C'est très utile.

Je trouve aussi votre approche intéressante: le fait que vous ayez ciblé un financement de démarrage. Pouvez-vous nous en dire un peu plus?

Kevin Muir: Oui, absolument.

Dans le cas des centres communautaires, il y a souvent du financement du gouvernement fédéral disponible, mais pas au tout début, pas pour le démarrage. Ce financement est souvent le plus difficile à obtenir pour nous, car il est spéculatif, et je comprends que cela explique probablement pourquoi le gouvernement fédéral hésite à le rendre disponible. C'est pourtant tellement important pour nous, et si ce financement était disponible, nous pourrions concrétiser beaucoup plus de projets beaucoup plus rapidement.

La présidente: Très bien. Merci beaucoup.

Oui, votre temps est écoulé. Merci, monsieur Leitão.

[Français]

Monsieur Garon, vous avez la parole pour six minutes.

Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je salue l'ensemble des témoins. Je les remercie d'être avec nous, aujourd'hui.

Je vais commencer par vous, monsieur Hallward.

Tout d'abord, je salue le travail des fondations. Je suis très sensible au fait que c'est un secteur qui vit des difficultés, un peu comme le secteur communautaire. Toutefois, il faut quand même se rappeler que les fondations sont en partie financées par de l'argent public, des dépenses fiscales et des crédits d'impôt accordés à la fois par le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces. Il y a des dépenses fiscales là-dedans.

Vous proposez de taxer une toute petite partie du rendement sur les investissements des fondations pour financer un fonds du secteur social national.

Ne vous inquiétez-vous pas du fait que, en faisant ça, vous allez permettre, peut-être directement, au gouvernement de s'ingérer dans la façon dont les investissements de ce fonds seront faits?

Par ailleurs, je remarque que la plupart des fondations agissent dans des champs de compétence des provinces, notamment dans le secteur de la santé, dans le secteur de la santé des enfants et dans le secteur de l'éducation. À Ottawa, il y a déjà un problème par rapport au pouvoir de dépenser, car le gouvernement impose aux provinces des conditions en échange des transferts.

Encore une fois, votre proposition n'ajouterait-elle pas une nouvelle interférence entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces, qui ont des compétences constitutionnelles bien définies dans certains secteurs?

• (0855)

[Traduction]

John Hallward: Ce sont toutes d'excellentes questions, c'est certain.

Pour ce qui est du secteur caritatif, il est habilité par la Loi de l'impôt sur le revenu et il utilise en fait l'argent des contribuables sous forme de crédits d'impôt aux donateurs. Ce sont des fonds qui pourraient être utilisés autrement, s'ils n'étaient pas donnés sous forme de crédits d'impôt aux fondations.

La Loi de l'impôt sur le revenu dicte déjà comment les organismes de bienfaisance doivent fonctionner, ce qu'ils peuvent faire, ce qu'ils ne peuvent pas faire, à qui ils peuvent donner de l'argent, qui est un donataire qualifié, qui est un organisme de bienfaisance enregistré, etc. Je ne pense pas que nous imposons vraiment de nouvelles exigences avec ce nouveau fonds.

[Français]

Jean-Denis Garon: Si vous me le permettez, je vais affiner la question pour qu'elle soit bien comprise.

Comment allez-vous vous assurer de l'indépendance du fonds du secteur social que vous proposez, si ce fonds doit répondre à des objectifs inclus dans un plan stratégique national?

Comment allez-vous vous assurer de son indépendance par rapport au gouvernement fédéral?

[Traduction]

John Hallward: C'est aussi une bonne question.

L'idée est que le fonds soit administré par les acteurs du secteur qui sont déjà en place aujourd'hui. Il s'agirait d'une agence indépendante, à l'extérieur de l'écosystème politique, si je puis dire. Les organisations actuelles, comme les Fondations communautaires du Canada, Imagine Canada, Bénévoles Canada, etc., seraient les membres responsables de cette agence. Elles agiraient au bénéfice et dans l'intérêt du secteur, pour elles-mêmes, puis incluraient chaque réseau provincial d'organismes sans but lucratif.

En réalité, cela représente bien le secteur actuellement. Ces organisations auraient le pouvoir d'élire le conseil d'administration de cette nouvelle agence, qui recruterait le directeur exécutif et qui jouirait d'une pleine indépendance, pour ainsi dire.

[Français]

Jean-Denis Garon: Donc, il faudrait quand même travailler à une structure concernant la gestion du fonds.

Ma prochaine question est liée à la taxation du rendement des investissements. Selon ce que je comprends, c'est un défi pour certaines fondations. Par exemple, Brigitte Alepin, qui est fiscaliste, a

beaucoup critiqué certaines fondations qui ne redonnaient pas suffisamment.

De grosses fondations, comme la Fondation Chagnon, ont un capital investi s'élevant à plus de 2 milliards de dollars, et de toutes petites fondations ont un capital investi s'établissant à 800 000, 1 million ou 2 millions de dollars.

N'y a-t-il pas une iniquité à avoir un taux fixe sur le rendement des actifs financiers des fondations et à imposer le même taux aux grandes et aux petites fondations?

Dans le cadre de votre proposition, devrait-on penser à un traitement fiscal différencié, qui dépendrait de la taille et de l'âge de la fondation, ainsi que de sa situation relativement à la croissance de son actif?

[Traduction]

John Hallward: À l'heure actuelle, les fondations ont un contingent des versements obligatoire, qui est quelque peu modulé. Elles ont l'obligation de verser 3,5 % du premier million de dollars dont elles disposent. Au-delà d'un million de dollars, elles doivent verser 5 %. Il y a des règles dans l'administration du contingent des versements concernant l'admissibilité, selon leur revenu et la part de...

[Français]

Jean-Denis Garon: De quelle façon la taxe que vous proposez s'appliquerait-elle en fonction du degré de capitalisation d'une fondation?

[Traduction]

John Hallward: L'impôt auquel je pense est envisageable avec ce fonds, et il est distinct du contingent des versements, qui existe déjà. Les fondations doivent déjà verser 3,5 % ou 5 %. L'impôt sur le revenu...

[Français]

Jean-Denis Garon: Comment la taxe fonctionnerait-elle?

Suivant le degré de capitalisation des diverses fondations, de quelle façon la taxe serait-elle différenciée?

[Traduction]

John Hallward: La vision pour le fonds est qu'il soit en relation avec le revenu. S'il y a 100 millions de dollars dans une fondation et qu'elle génère un rendement de 8 %, soit 8 millions, 1 % de ces 8 millions, juste 1 %, serait requis comme subvention...

[Français]

Jean-Denis Garon: Donc, ce serait 1 %, indépendamment de la taille de la fondation.

Est-ce exact?

John Hallward: Oui, c'est exact.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

La présidente: Merci, monsieur Garon.

Nous allons maintenant poursuivre avec M. Lefebvre pour cinq minutes.

Eric Lefebvre (Richmond—Arthabaska, PCC): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je remercie les témoins d'être des nôtres, aujourd'hui.

Je vais commencer par faire une petite introduction. Ma circonscription compte 39 municipalités, dont plusieurs petites municipalités. Je dis toujours que, dans les municipalités, les bénévoles sont une de nos plus grandes richesses. Ce sont nos bénévoles qui font vivre nos municipalités et qui les rendent dynamiques.

Je profite de votre présence, aujourd'hui, pour les remercier de ce qu'ils font d'un bout à l'autre du pays, mais particulièrement dans ma circonscription, soit Richmond—Arthabaska.

Monsieur Muir, vous avez dit que, présentement, le taux de chômage pour les jeunes Canadiens se situait à 14 %. C'est préoccupant, et nous en sommes conscients. D'un autre côté, certaines entreprises ont de la difficulté à recruter de la main-d'œuvre spécialisée.

De quelle façon pourriez-vous travailler à réduire l'écart entre les deux?

• (0900)

[Traduction]

Kevin Muir: La bonne nouvelle, c'est que les programmes en place fonctionnent réellement. Ils fonctionnent vraiment bien. Nous voulons apporter des améliorations à ces programmes de trois façons.

Tout d'abord, il faut plus de financement, parce que les besoins dépassent ce que nous pouvons offrir. Lorsque je parle de programmes, je pense à deux, soit le programme Emplois d'été Canada et le... Désolé, j'ai perdu mes notes. J'y reviendrai dans un instant. Ces deux programmes fonctionnent bien. Nous avons besoin de plus de financement.

Deuxièmement, nous devons nous engager pour une période plus longue. Ces programmes ont souvent un délai de mise en œuvre de 18 mois à deux ans. Dès que nous lançons un programme, nous sommes déjà dans la renégociation. Nous devons informer notre personnel de cela, et il ignore combien de temps il pourra rester avant que le nouveau contrat soit en place. Nous parlons donc de prolonger la durée à cinq ans, afin de pouvoir vraiment commencer à avoir un impact. Nous voyons cela comme une solution gagnant-gagnant. Ce serait une victoire pour nous, mais ce serait aussi moins lourd administrativement pour le gouvernement.

Troisièmement, il faut rendre les budgets plus flexibles. Actuellement, les budgets sont parfois rigides. Nous manquons de capacité de dépenser dans un domaine, et nous ne pouvons pas déplacer l'argent vers un autre, sauf en passant par un lourd processus.

Les deux programmes sont la Stratégie emploi et compétences jeunesse et le programme Emplois d'été Canada. Ils fonctionnent bien. Nous demandons qu'ils soient améliorés.

[Français]

Eric Lefebvre: On parle de bureaucratie. Presque tout le monde en a glissé un mot. Vous venez d'ailleurs de donner un exemple.

Au sujet des programmes, gagnerions-nous en efficacité si on augmentait le nombre d'années? Je pense ici à vos employés qui doivent chaque fois travailler pour renouveler ces programmes-là.

Y aurait-il un impact important au sein de votre organisation si des programmes étaient offerts sur une plus longue période, par exemple de façon triennale ou quinquennale, comme vous le proposez?

[Traduction]

Kevin Muir: Nous verrions véritablement des gains d'efficacité de notre côté, et nous espérons qu'il en serait de même du côté du gouvernement. Avec un programme quinquennal, nous pourrions nous demander quel impact nous cherchons à avoir, recruter du personnel et mettre en place le programme. Parfois, il faut louer des locaux. Nous avons besoin de ce délai plus long pour avoir l'impact souhaité.

La bonne nouvelle, c'est que ces programmes fonctionnent. Nous souhaitons simplement y apporter des améliorations.

[Français]

Eric Lefebvre: Monsieur Hallward, vous avez parlé d'une coopérative d'achat.

La création de coopératives pourrait-elle être faite à l'intérieur même de vos organisations, pour avoir plus d'efficacité par rapport aux achats?

[Traduction]

John Hallward: En théorie, oui. En pratique, non. La collaboration est très difficile, comme vous pouvez l'imaginer, chaque organisation ayant son propre conseil d'administration et sa raison d'être.

Il y a quelques poches de coopération. Il y a une compagnie d'assurance qui offre des petites polices pour les organismes de bienfaisance. Des précédents existent, mais nous avons besoin d'une coopération à grande échelle, et pour cela il faut des ressources. C'est à ce niveau que ce fonds pourrait investir, par exemple, sans avoir à solliciter le Conseil du Trésor.

[Français]

Eric Lefebvre: Pensez-vous que nous pourrions créer cette forme de coopérative par province, si nous pouvions le faire de façon un peu plus petite? Le faire par province, je pense que ce serait déjà une amélioration importante.

[Traduction]

La présidente: Veuillez répondre très brièvement.

John Hallward: Oui. Les provinces sont responsables des organismes de bienfaisance, mais beaucoup d'entre elles délèguent cette responsabilité au gouvernement fédéral. Le...

La présidente: Merci, monsieur Hallward. Je suis désolée, mais nous allons devoir en rester là.

[Français]

Merci, monsieur Lefebvre.

Nous allons maintenant donner la parole à madame Martin.

• (0905)

Danielle Martin (University—Rosedale, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je remercie tous les témoins d'être venus ici, aujourd'hui.

[Traduction]

Je voudrais tout d'abord remercier tout particulièrement le YMCA, où j'ai travaillé après les cours et les fins de semaine tout au long de mes années d'études secondaires, ainsi que chaque été pendant toute cette période. Je tiens à saluer le travail accompli par le YMCA en faveur de l'emploi des jeunes. C'est grâce à eux si je suis arrivée là où je suis aujourd'hui.

Je voudrais commencer par demander à M. Hallward et à M. MacDonald ensemble de nous dire comment vos propositions interagissent les unes avec les autres. Vous semblez dire que le secteur des organismes sans but lucratif doit avoir la capacité de fonctionner comme un secteur uni face au gouvernement et à la société civile, que ce soit par l'intermédiaire de ce fonds que vous proposez ou par d'autres moyens. Vous demandez également au gouvernement de se coordonner et de rationaliser les interactions avec le secteur, notamment en simplifiant les rapports, les processus de demande, et ainsi de suite.

Vos organisations communiquent-elles entre elles et estimez-vous que l'ensemble de vos propositions aujourd'hui permettrait d'atteindre cet objectif dans son intégralité. Bien sûr, rien n'est parfait dans la vie.

Quelle est l'interaction entre vos deux propositions?

John Hallward: Je crois que nous sommes fermement d'accord. Nous avons chacun nos différents projets. Ce qui nous manque cruellement, bien franchement, ce sont les ressources pour y investir. En discutant avec M. MacDonald et d'autres, je constate que leurs agendas sont bien remplis. Ils travaillent à leurs programmes.

Malheureusement, ce qui nous manque au Canada, c'est un plan stratégique. Nous n'avons pas de vision stratégique, globale, précisant comment le secteur devrait être structuré, avec des priorités. Le rapport du Sénat en 2019 contenait 41 recommandations. Il est difficile d'établir la principale priorité quand il y en a 41. Il faut nous coordonner, créer un plan stratégique, puis investir dans ce plan. Cet investissement nécessite des ressources.

Danielle Martin: Oui, je vous en prie, allez-y.

Bruce MacDonald: Je voulais justement poursuivre à ce sujet pour dire que oui, nous avons absolument des idées complémentaires, car, comme l'a souligné M. Hallward, nous avons besoin de la capacité pour que le secteur puisse être présent aux tables concernant l'innovation, l'IA et la cybersécurité. Sans cette capacité, nous allons être laissés pour compte. Cela posera un problème aux collectivités canadiennes.

Danielle Martin: Il serait intéressant dans le travail en cours de savoir si ces deux séries de propositions et ces deux organisations pourraient faire des recommandations conjointes à ce sujet. Je vois, comme vous le dites, une complémentarité entre elles.

J'aimerais maintenant passer au YMCA et au YWCA.

Merci à vous deux pour vos excellentes propositions.

Il me semble, du moins dans ma circonscription de University—Rosedale, mais en général partout au pays, que nous allons vers des types de centres communautaires polyvalents où garderies, loisirs, programmes de logements abordables, programmes pour aînés et cliniques de santé sont colocalisés dans de nombreux cas. Nous pouvons tous apprécier les avantages potentiels de cette colocation.

Je me demande si l'un de vous pourrait nous dire si les fonds habilitants nécessaires et l'infrastructure de partenariat existent au niveau fédéral pour soutenir ces types de projets multifonctionnels.

Kevin Muir: Je peux commencer.

Nous les appelons des centres communautaires. Aucun ne se ressemble vraiment, et c'est ce qui est vraiment intéressant à leur sujet. Nous pouvons évaluer les besoins de la communauté et les partenaires disponibles pour collaborer, puis voir comment travailler ensemble pour créer quelque chose qui va vraiment aider la commu-

nauté. Nous avons connu beaucoup de succès. Nous avons construit beaucoup de nouveaux YMCA.

Comme je l'ai mentionné dans la proposition, nous croyons que le financement doit être élargi et rendu un peu plus accessible aux étapes initiales. Avec ce soutien, nous sommes en mesure de continuer à construire ces centres et à répondre aux besoins de la communauté.

D'autre part, nous possédons beaucoup d'infrastructures à l'échelle du pays dont le capital commence à se faire rare, ainsi nous aimerions pouvoir accéder à une partie de ces fonds pour soutenir celles-ci également.

Danielle Martin: Madame Nizigama, vous avez la parole.

Aline Nizigama: Je partage le point de vue de M. Muir.

Notre recette se crée au YWCA et dans toute notre fédération a été d'appliquer ce modèle de colocalisation. C'est une chose que nous voulons mettre en avant dans tous les nouveaux projets que nous avons en cours. Nous avons 18 projets que nous espérons construire en matière de logements transitoires et abordables. Ces modèles comporteront la colocalisation avec des services de garde, l'emploi, le counselling pour la violence fondée sur le sexe et pour les jeunes, ainsi que d'autres services de loisirs. C'est notre recette secrète depuis notre création.

Nous voyons parfois le financement comme un défi, car il est attribué de façon fragmentée, et nous devons donc beaucoup réfléchir pour concrétiser cette vision. Ce que nous proposons de plus en plus à ce gouvernement, c'est de vraiment capitaliser sur cette colocation.

• (0910)

La présidente: Parfait. Merci beaucoup.

[Français]

Nous allons conclure cette heure avec M. Garon.

Monsieur Garon, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Jean-Denis Garon: Merci beaucoup, madame la présidente.

Monsieur MacDonald, vous affirmez dans votre mémoire qu'il faut améliorer les communications entre le gouvernement fédéral et le secteur caritatif pour éviter des retards inutiles et la multiplication de la paperasse.

On entend beaucoup parler de paperasse, au gouvernement fédéral. Pouvez-vous nous donner des exemples de situations concrètes qui correspondent à cette réalité?

Cela nous aiderait à mieux comprendre ce que vous vivez et à mieux cerner la question de la lourdeur des procédures administratives et de la paperasse.

[Traduction]

Bruce MacDonald: Merci beaucoup. C'est une excellente question.

En observant le fonctionnement des programmes de subventions et contributions au sein du gouvernement, on constate qu'ils posent des difficultés tant du côté gouvernemental que du côté des organismes de bienfaisance et sans but lucratif. Par exemple, une organisation qui présente une demande aux ministères du Patrimoine, de l'Environnement, de la Santé et d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, IRCC, doit remplir presque quatre fois le même formulaire, et les fonctionnaires doivent examiner les mêmes informations quatre fois. La mise en place d'un système où il y aurait un seul profil pour chaque partenaire, par lequel le gouvernement pourrait retracer l'ensemble de sa relation avec une organisation, permettrait de...

[Français]

Jean-Denis Garon: Permettez-moi de vous interrompre. Au fédéral, on a vécu des problèmes sur le plan de l'approvisionnement. Quatre ministres étaient responsables de ce secteur. C'était complexe. Les entreprises devaient s'adresser à plusieurs endroits. Aujourd'hui, le fédéral a compris qu'on devait avoir un guichet unique pour ce qui est de l'approvisionnement.

Quand vous parlez d'un seul partenaire, d'un seul profil, c'est le même style de philosophie que vous proposez d'appliquer.

N'est-ce pas?

[Traduction]

Bruce MacDonald: Oui, c'est le même concept.

[Français]

Jean-Denis Garon: Cependant, cela s'appliquerait au secteur caritatif.

N'est-ce pas?

[Traduction]

Bruce MacDonald: Oui, c'est exactement le même concept.

[Français]

Jean-Denis Garon: Pouvez-vous nous fournir plus de détails sur la façon dont le système faisant appel à un seul partenaire, avec un seul profil, fonctionnerait, sur le plan technique?

[Traduction]

Bruce MacDonald: Quant à la technologie gouvernementale, c'est probablement une question à poser au gouvernement lui-même. Toutefois, nous savons qu'au moins un ministère commence à envisager — même à l'intérieur de ses propres divisions, où il y a plusieurs régimes de subventions — la possibilité de passer à un système unique en interne. Si un tel système existait, on pourrait ensuite l'étendre au-delà des ministères.

[Français]

Jean-Denis Garon: Merci beaucoup.

Madame la présidente, je vous cède mes sept secondes qui restent, si vous avez une question pour les témoins.

La présidente: Merci, monsieur Garon. Vous êtes toujours très généreux.

[Traduction]

Je vais simplement conclure cette partie de la réunion.

Je vais prendre un instant, au nom de ce comité, pour remercier nos témoins.

Nous allons suspendre brièvement nos travaux pendant que nous préparons la transition pour le prochain groupe de témoins.

Merci beaucoup.

● (0910)

(Pause)

● (0920)

La présidente: Bon retour à tous. Nous allons entamer notre deuxième heure.

Je voudrais prendre un instant pour souhaiter la bienvenue à notre prochaine série de témoins. De l'Association médicale canadienne, nous accueillons Margot Burnell, présidente. De la division de la Colombie-Britannique de l'Association canadienne pour la santé mentale, nous recevons Jonny Morris, directeur général. De l'Association canadienne pour la santé mentale au niveau national, nous accueillons Sarah Kennell, vice-présidente, Politiques, Partenariats et Développement. De la Fondation pour la santé des hommes au Canada, nous accueillons Kenton Boston, président et chef de la direction. De la Société de la médecine rurale du Canada, nous recevons Sarah Giles, présidente.

Avant de commencer, je voudrais rappeler aux participants les points suivants.

Veillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole.

Ceux qui participent par vidéoconférence, veuillez cliquer sur l'icône du micro pour activer votre microphone et veuillez le mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas. Ceux qui sont sur Zoom peuvent, en bas de leur écran, sélectionner le canal approprié pour l'interprétation, soit le parquet, le français ou l'anglais.

Les personnes présentes dans la salle peuvent utiliser l'oreillette et sélectionner le canal désiré.

Je rappelle aux témoins que les membres de ce comité peuvent poser des questions en français ou en anglais. Si vous avez besoin d'interprétation, veuillez prendre un instant pour préparer votre oreillette et sélectionner le canal d'écoute dont vous avez besoin afin d'optimiser le temps attribué aux questions et réponses.

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés par l'intermédiaire de la présidence.

Vous aurez chacun cinq minutes pour votre déclaration d'ouverture, et nous commencerons avec docteur Burnell.

Margot Burnell (présidente, Association médicale canadienne): Merci, madame la présidente. Je suis reconnaissante de l'occasion de comparaître aujourd'hui devant le comité des finances.

Je reconnais avec gratitude que nous nous réunissons aujourd'hui sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabe. Je leur suis reconnaissante de leur intendance de la terre depuis des générations.

Je m'appelle Margot Burnell. Je suis présidente de l'Association médicale canadienne, l'AMC. L'AMC représente les médecins et les étudiants en médecine de partout au pays et elle défend les patients que nous servons.

Au cours de nos 159 années d'histoire, nous avons appris qu'en période d'incertitude économique, il ne faut jamais oublier de garder la population en santé. Quels que soient les points de rupture que nous affrontons, la santé doit passer en premier. Une économie en santé exige une population en santé.

Nous savons aussi que notre secteur des soins de santé peut aider à bâtir un pays plus fort. En tant que pôle de découverte, terrain d'essai pour l'innovation en IA, réservoir de données, source de talents et base d'infrastructures clés, notre secteur des soins de santé devrait être reconnu comme un moteur de croissance et de prospérité plutôt que comme un coût d'exploitation. Représentant près de 400 milliards de dollars annuellement et 12,5 % du PIB, le secteur de la santé reste un contributeur important à la vigueur économique du Canada.

Permettez-moi de me concentrer sur les domaines clés où le leadership fédéral est le plus nécessaire. Alors que nous travaillons ensemble pour relever nos défis communs, nous voyons aussi des occasions de se connecter, d'innover, de se moderniser, de bâtir et de renforcer la résilience.

Premièrement, exploitons les outils de santé numérique et l'IA pour connecter les patients aux soins dont ils ont besoin. Nous appuyons l'adoption du projet de loi S-5, la Loi visant un système de soins de santé connecté au Canada, pour permettre l'interconnexion nationale des données de santé. Nous pressons le gouvernement fédéral de collaborer avec les provinces et territoires pour aider les cliniques de soins primaires, les services spécialisés et les cabinets communautaires à passer de dossiers médicaux électroniques cloisonnés à des systèmes interopérables.

Deuxièmement, le nombre de personnes incapables de trouver et d'obtenir un professionnel de la médecine familiale reste inquiétant. Nous devons réaliser une vision nationale pour les soins primaires. La première étape est d'adopter une loi sur les soins primaires. Le Canada accuse du retard sur ses pairs. Chaque personne mérite d'avoir accès à une équipe de soins de santé.

Troisièmement, face aux changements climatiques qui perturbent de plus en plus la prestation des soins de santé, nous comptons sur le gouvernement pour construire des infrastructures de santé durables. Les investissements dans un fonds d'infrastructures de santé pourraient aider à ancrer des normes de résilience climatique et de décarbonation, permettre aux gouvernements autochtones et aux communautés rurales et éloignées de demander des rénovations rapides liées au climat, et favoriser l'intégration de solutions fondées sur la nature et d'espaces verts dans les établissements de soins de santé.

Quatrièmement, nous cherchons des alliés dans la lutte contre la propagation de fausses informations en santé. Neuf personnes sur dix au Canada ont exprimé le besoin que le gouvernement interviene. Nous attendons la réintroduction d'une loi sur les méfaits en ligne pour prioriser la sécurité en ligne, particulièrement pour la protection des enfants. Nous recommandons aussi un investissement dans le portefeuille fédéral de la Santé pour combattre les fausses informations en santé et valoriser les sources fiables.

Cinquièmement, le gouvernement fédéral est responsable d'un des formulaires les plus lourds au pays, à savoir celui du crédit d'impôt pour personnes handicapées, le CIPH. Quatre-vingt-cinq pour cent des médecins considèrent ce formulaire comme un lourd fardeau administratif. Nous voulons que le gouvernement finalise, améliore et déploie à l'échelle nationale le formulaire pilote de renouvellement en deux pages, qu'il réforme et simplifie le formulaire du CIPH, afin que les médecins puissent consacrer moins de temps à des tâches administratives fastidieuses pour eux et plus de temps aux soins des patients.

Sixièmement, en avançant dans les droits autochtones et les solutions aux inégalités en santé, nous attendons la réintroduction d'une loi sur l'eau potable pour les Premières Nations. Nous comptons sur le soutien du gouvernement pour classer les programmes de santé et d'aide autochtones comme services essentiels et pour réformer le programme des Services de santé non assurés sous la direction autochtone.

Enfin, comme il manque 23 000 médecins de famille au pays, nous recommandons d'harmoniser les politiques d'immigration avec la planification des effectifs de santé.

Madame la présidente, en conclusion, nous savons qu'un avenir meilleur pour les soins de santé est à portée de main. En soutenant une population en meilleure santé et en faisant progresser un système de soins plus moderne, équitable et résilient, nous pouvons assurer un avenir plus solide à notre pays.

Meegwetch.

● (0925)

La présidente: Merci, docteur Burnell.

Nous allons maintenant continuer avec Sarah Kennell et Jonny Morris.

J'ai cru comprendre que vous allez partager votre temps.

[Français]

Sarah Kennell (vice-présidente, Politique, Partenariats et Développement, Association canadienne pour la santé mentale - National): Madame la présidente, membres du Comité, je vous remercie beaucoup de m'avoir invitée à participer à votre étude.

Ça me fait plaisir d'être parmi vous aujourd'hui.

[Traduction]

Je m'appelle Sarah Kennell. Je suis accompagnée en ligne par mon collègue Jonny Morris. Nous représentons l'Association canadienne pour la santé mentale, l'ACSM, le plus grand fournisseur de services de santé mentale communautaires au Canada, présent dans plus de 330 collectivités réparties dans toutes les provinces et au Yukon.

Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître aujourd'hui afin de présenter la recommandation de l'ACSM pour le budget de 2026: le renouvellement d'un investissement fédéral ciblé de 5 milliards de dollars sur 10 ans dans les soins en santé mentale et en toxicomanie.

Il y a dix ans, le gouvernement fédéral a reconnu que trop de Canadiens ne pouvaient pas accéder à des soins de santé mentale abordables et en temps opportun, et il a réalisé des investissements essentiels au moyen d'ententes bilatérales avec les provinces et territoires ciblant expressément les services en santé mentale et en toxicomanie. Ce financement doit prendre fin le 31 mars 2027.

Cela importe, car la plupart des services de santé mentale ne sont pas couverts par le système public universel de soins de santé du Canada. Les Canadiens doivent donc souvent payer eux-mêmes des services comme le counselling et d'autres mesures de soutien, s'ils en ont les moyens. Dans le contexte persistant de crise du coût de la vie, l'accès aux soins de santé mentale est devenu un défi d'accessibilité financière aussi réel que celui du logement ou de la sécurité alimentaire.

Cela importe aussi parce qu'une bonne santé mentale est une composante importante de notre infrastructure économique. Au moins 500 000 Canadiens s'absentent du travail chaque semaine à cause de problèmes de santé mentale, et près d'un Canadien sur trois rapporte que sa santé mentale affecte son travail.

La santé mentale est également la principale cause de demandes d'invalidité et de coûts d'invalidité en milieu de travail liés à la dépression, à l'anxiété et à l'épuisement professionnel. L'Association canadienne de normalisation a récemment estimé que la mauvaise santé mentale des Canadiens coûte à l'économie 180 milliards de dollars par année, répartis entre les soins de santé, les services d'urgence, le système de justice pénale et les services d'aide à l'itinérance.

En période d'incertitude économique et d'instabilité géopolitique, le Canada a besoin d'une main-d'œuvre en bonne santé et résiliente. Les investissements dans la santé mentale aident les gens à rester attachés au travail, à y revenir plus vite et à éviter les crises qui augmentent la pression sur les hôpitaux, la police et autres services publics.

Distingués membres du Comité, je partage aujourd'hui mon temps de parole avec mon collègue Jonny Morris, directeur général de la division de Colombie-Britannique de l'ACSM, qui se joint à nous en ligne pour présenter un exemple de ce que ce financement fédéral ciblé a permis de réaliser pour les jeunes et les familles en Colombie-Britannique.

Monsieur Morris, c'est à vous.

• (0930)

Jonny Morris (directeur général, Division Colombie Britannique, Association canadienne pour la santé mentale - Colombie-Britannique): Merci beaucoup, madame Kennell.

Je remercie la présidente et ce comité de me donner l'occasion d'être ici aujourd'hui.

Grâce à ces ententes bilatérales en santé, l'ACSM-Colombie-Britannique a reçu des fonds qui ont soutenu les enfants, les jeunes et les familles dans toute la province, réduisant la pression sur les fournisseurs de soins primaires et le système hospitalier, et diminuant ainsi les dépenses de santé.

Parmi les programmes financés, « Confident Parents: Thriving Kids » est un service provincial gratuit d'accompagnement pour les familles soutenant des enfants ayant une anxiété légère à modérée et des défis comportementaux, ce qui est très important, car les problèmes de santé mentale non traités pendant l'enfance ont souvent tendance à s'aggraver, augmentant la probabilité de maladies plus graves à l'âge adulte.

Ce service aide les familles à accéder à un soutien précoce, avant que les problèmes ne deviennent une crise. Il soutient aussi les pédiatres, médecins de famille, conseillers scolaires et autres intervenants de première ligne en offrant des soins communautaires gratuits et en temps opportun pour les familles. Les résultats ont été significatifs pour des milliers de personnes en Colombie-Britannique. Les familles rapportent une réduction de l'anxiété et des problèmes comportementaux, une amélioration du fonctionnement en santé mentale et un bien-être familial renforcé. Nous savons que ces enfants restent à l'école.

Pour de nombreux jeunes et familles, il n'existe rien de comparable dans le système public. Le financement fédéral jusqu'à pré-

sent a contribué à accroître l'accès à de nombreux autres programmes communautaires et services partout au pays, tels que la psychothérapie structurée et le soutien au counselling en Ontario et au Québec, des interventions intensives en toxicomanie pour les jeunes à risque en Alberta et un service provincial mobile d'intervention en cas de crise de santé mentale offert en tout temps à l'Île-du-Prince-Édouard.

Ce ne sont pas des services accessoires, dont on peut se passer. Ils sont essentiels au bon fonctionnement d'un système de santé.

Sans un renouvellement de l'investissement fédéral, ces services, essentiels pour maintenir le bien-être des gens, risquent de devoir être réduits ou carrément supprimés. Cela signifie que les enfants et les parents resteront plus longtemps sur les listes d'attente, que leur état se dégradera, et qu'ils finiront par coûter plus cher à nos systèmes de santé, sans compter l'impact social important associé au soutien des personnes en crise aiguë de santé mentale ou de toxicomanie.

L'ACSM recommande au gouvernement fédéral d'assurer la continuité de ces services en renouvelant l'investissement ciblé de 5 milliards de dollars sur 10 ans dans les soins de santé mentale et en toxicomanie pour les Canadiens.

Ma dernière remarque, madame la présidente...

La présidente: Je suis désolée, monsieur Morris. Nous allons devoir en rester là. Le temps est écoulé, mais merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer à M. Boston, de la Fondation pour la santé des hommes au Canada.

Kenton Boston (président et chef de la direction, Fondation pour la santé des hommes au Canada): Bonjour. Merci, madame la présidente. Je suis heureux d'être avec vous aujourd'hui.

Actuellement, la moitié des jeunes hommes au Canada sont à risque de problèmes liés à la gestion de la colère, et un homme sur deux est socialement isolé. Nous devons nous mobiliser comme pays pour nous assurer que tous les hommes, dans toutes les collectivités, sachent qu'ils ne sont pas seuls et qu'ils ont le soutien nécessaire pour mener une vie plus saine.

La Fondation pour la santé des hommes au Canada est l'une des rares organisations au pays expressément conçue pour rejoindre les hommes avant qu'une crise ne survienne. Nous nous concentrons principalement sur les jeunes hommes de moins de 35 ans. Nous accentuons désormais cette image de marque et l'étendons à un public plus jeune au moyen de partenariats. Ces garçons et hommes sont les plus exposés aux risques et ont le moins accès aux mesures de soutien.

Nous travaillons avec des partenaires à l'échelle du pays, non seulement pour faire de la recherche, mais pour passer à l'action. Tout ce que nous faisons vise à traduire les connaissances acquises en pratique par des parcours cliniques et des programmes communautaires qui vont à la rencontre des jeunes hommes là où ils sont.

Le Canada élabore actuellement sa première stratégie nationale sur la santé des hommes et des garçons, et je tiens à remercier la ministre Michel, son équipe ainsi que celle de Santé Canada pour leur leadership dans ce dossier.

Je vais vous présenter aujourd'hui nos recommandations, car il s'agit d'un sujet qui devrait concerner tous les parlementaires.

Premièrement, en ce qui concerne les jeunes hommes, la plus grande chose que le gouvernement puisse faire est de se concentrer sur l'intervention précoce. Nous ne rejoignons pas les hommes assez tôt, et beaucoup ne sollicitent de l'aide qu'en situation de crise. Chez les jeunes hommes, la détresse est moins liée aux maladies chroniques et davantage aux pensées suicidaires, à la toxicomanie, aux blessures et aux défis aigus de santé mentale. Tout cela est aggravé par le retard dans la recherche d'aide, l'isolement social, les influences numériques et le manque de liens.

Les jeunes hommes et les garçons ont besoin d'un accès plus précoce et plus facile au soutien dans leurs écoles, leurs lieux de travail, leurs communautés et en ligne. Alors que le Canada attire davantage de jeunes vers les métiers spécialisés pour construire l'avenir du pays, nous devons nous assurer que ces jeunes hommes ont le soutien nécessaire pour réussir au travail et dans leur vie. Ils ont besoin d'endroits pour parler, de personnes vers qui se tourner et d'outils adaptés à leur réalité. Cela inclut un soutien par les pairs plus solide en milieu réel, un espace numérique national qui aide à contrer les influences néfastes en ligne, et une approche coordonnée où nous comprenons ce qui se passe et nous adaptons en cours de route. Ainsi, notre recommandation principale est d'investir dans un réseau national d'intervention précoce qui renforce cette capacité dans l'ensemble du système.

Deuxièmement, nous recommandons que le gouvernement désigne la paternité comme un moment clé d'intervention précoce. Les hommes qui deviennent pères sont plus ouverts à s'engager à rester en santé qu'à n'importe quelle autre étape de leur vie. Les recherches montrent constamment que les pères engagés produisent des résultats nettement meilleurs pour leurs enfants en développement cognitif, régulation émotionnelle et santé mentale à long terme. C'est un moment d'intervention crucial confirmé par la recherche.

Troisièmement, nous recommandons que le gouvernement traite la radicalisation en ligne comme une urgence de santé publique chez les jeunes hommes. Nos recherches montrent que 67 % des hommes âgés de 19 à 29 ans sont à risque d'isolement social, et que le temps passé devant les écrans est un facteur mesurable de dégradation de la santé mentale dans cette population. Sans solutions de rechange crédibles et attrayantes, des idéologies néfastes et des communautés misogynes en ligne comblent ce vide.

Enfin, nous recommandons que le gouvernement investisse dans des recherches annuelles représentatives à l'échelle nationale sur la santé des hommes. Un suivi régulier et des rapports permettront de mieux comprendre ce qui fonctionne et de prendre des décisions éclairées pour améliorer les résultats pour les hommes et les garçons. La consultation menée par le gouvernement a permis de reconnaître que l'amélioration de la santé des hommes pourrait permettre d'économiser 12,4 milliards de dollars par année. Une stratégie nationale pleinement financée est un investissement non seulement pour les hommes, mais aussi pour les familles, les communautés, la main-d'œuvre et notre économie.

Le Canada doit bâtir son avenir. Les preuves sont là. Les programmes sont efficaces. Le besoin est urgent. Il nous revient à tous de nous mobiliser.

Merci de votre attention.

● (0935)

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Boston.

Nous allons maintenant poursuivre avec Mme Giles, de la Société de la médecine rurale du Canada.

Vous avez cinq minutes.

Sarah Giles (présidente, Société de la médecine rurale du Canada): Bonjour, madame la présidente et distingués membres du Comité. Je vous remercie de m'avoir invitée à comparaître devant vous aujourd'hui.

Je m'appelle Sarah Giles, et je suis la présidente de la Société de la médecine rurale du Canada, la SMRC. La SMRC représente 3 000 médecins et apprenants qui prodiguent des soins à environ 20 % des Canadiens vivant dans les communautés rurales, éloignées et autochtones.

Je suis généraliste en milieu rural à Kenora, en Ontario. Au quotidien, mes collègues et moi pouvons être en clinique de soins primaires le matin, dans un service d'urgence bondé l'après-midi, et au bloc opératoire le soir.

Comme vous le savez, le Canada rural est littéralement le moteur de notre économie nationale. Il contribue pour 27 % au PIB du Canada et représente 53 % de nos exportations de marchandises, mais actuellement, ce moteur économique est en situation critique. Alors qu'environ 20 % des Canadiens vivent en milieu rural, ils ne sont desservis que par 8 % des médecins du pays. Par conséquent, les Canadiens en milieu rural ont une espérance de vie plus courte, des taux beaucoup plus élevés de maladies chroniques et des taux plus faibles de dépistage du cancer.

Le gouvernement fédéral a à juste titre donné la priorité à des initiatives de développement national de plusieurs milliards de dollars dans les régions éloignées du Canada afin d'assurer notre compétitivité mondiale. Le succès de ces investissements publics et privés massifs dépend entièrement de notre capacité à attirer et à retenir une main-d'œuvre hautement qualifiée dans les régions rurales et éloignées, mais peu de personnes ou d'entreprises souhaitent s'installer dans une région si les soins primaires et d'urgence ne sont pas fiables pour les membres de leur famille. Nous devons garder ouverts les cliniques et les hôpitaux ruraux pour les membres actuels et futurs de la communauté.

Pour ce faire, il faut revenir à une main-d'œuvre sûre et stable de généralistes ruraux et d'infirmières qui vivent et travaillent dans les communautés. La revitalisation des soins de santé ruraux nécessitera aussi un financement des infrastructures, et permettez-moi d'anticiper toute objection selon laquelle la santé serait une responsabilité exclusive des provinces ou des territoires. Le gouvernement fédéral est responsable du financement et de la prestation des services de santé dans les communautés autochtones, et les hôpitaux ruraux soignent souvent des patients autochtones, qui constituent une grande partie de la population rurale et éloignée.

À l'heure actuelle, plusieurs hôpitaux ruraux du Canada font face à des défaillances catastrophiques d'infrastructures. Certains hôpitaux ont été inondés, entraînant la quasi-fermeture des services chirurgicaux. La fermeture de services essentiels oblige les patients à parcourir des centaines de kilomètres et à subir des délais inacceptables pour obtenir des soins qui devraient être offerts près de chez eux.

Bien que ces problèmes d'infrastructure essentielle mettent en danger la vie des patients autochtones vivant en milieu rural, les hôpitaux ruraux sont souvent des problèmes épineux sur le plan réglementaire pour ce qui est du financement des nouvelles installations. Les provinces ne veulent pas assumer le coût des patients autochtones et le gouvernement fédéral ne considère pas la construction d'hôpitaux comme relevant de son mandat.

En invoquant les objectifs de développement national du gouvernement fédéral, j'espère vous inciter à investir pour combler le déficit d'infrastructures des hôpitaux ruraux desservant principalement des populations autochtones. Le gouvernement fédéral peut faire ce qui est juste et nécessaire.

À la SMRC, nous pensons savoir comment le gouvernement du Canada peut aider.

Premièrement, investir dans les compétences et la formation. Nous demandons 25 millions de dollars sur trois ans pour développer notre programme national de formation avancée pour les médecins ruraux. Notre programme pilote initial a permis de former 342 médecins dans 187 communautés rurales et autochtones. Nous avons assuré une formation essentielle en anesthésie d'urgence et en obstétrique à plus du double du nombre de médecins prévu initialement. Il coûte beaucoup moins cher de maintenir en poste nos médecins ruraux que d'en recruter de nouveaux.

Deuxièmement, établir une stratégie pancanadienne pour la main-d'œuvre en santé en milieu rural et éloigné. Nous exhortons le gouvernement fédéral à s'associer à la SMRC pour élaborer une stratégie en matière de main-d'œuvre interdisciplinaire afin de combler les lacunes critiques dans ce domaine. Comment pourrions-nous savoir combien de professionnels former ou recruter par immigration quand nous ignorons les besoins actuels et futurs?

Troisièmement, garantir une allocation ciblée pour l'infrastructure de santé en milieu rural et autochtone. Nous recommandons que le fonds fédéral pour les infrastructures de santé inclue des volets consacrés aux milieux ruraux et aux communautés autochtones afin de répondre à leurs besoins uniques. Il faut cesser de se rejeter la responsabilité et prioriser les soins primaires intégrés, les services de santé mentale et les soins d'urgence, y compris en obstétrique, pour ces communautés.

Enfin, mandater une étude au sein du comité de la santé. Nous demandons que le Comité permanent de la santé mène une étude approfondie sur les besoins particuliers en soins primaires et d'urgence dans les zones rurales du Canada, pour évaluer des solutions nationales adaptables à grande échelle.

Distingués membres du Comité, investir dans les communautés rurales n'est pas un acte de charité, c'est une nécessité stratégique nationale. En appuyant ces recommandations ciblées, ce comité peut aider à stabiliser notre main-d'œuvre, protéger notre chaîne d'approvisionnement et réaliser la promesse de la Loi canadienne sur la santé qui garantit l'équité en santé pour tous les Canadiens.

Merci.

● (0940)

La présidente: C'est formidable. Merci beaucoup, docteur Giles.

Nous allons maintenant passer à la séance de questions.

[Français]

Nous allons commencer par M. Lefebvre.

Monsieur Lefebvre, vous avez la parole pour six minutes.

Eric Lefebvre: Merci, madame la présidente.

Je remercie tous les témoins d'être parmi nous aujourd'hui. Je veux divulguer mon conflit d'intérêts tout de suite: ma fille est médecin de famille. Je veux mettre ça au clair.

Madame Kennell, selon moi, l'investissement en prévention et en traitement des dépendances est primordial.

Ça fait 10 ans que j'ai le privilège d'être député. Au cours de cette période, j'ai vu le nombre de gens qui viennent nous rencontrer pour nous parler de leurs problèmes liés à la santé mentale augmenter. Je préconise donc l'importance de ce financement.

J'aimerais que vous me parliez des sites d'injection. Pensez-vous qu'ils sont une bonne solution?

Devrait-on plutôt, au contraire, travailler en prévention des dépendances?

Sarah Kennell: Merci beaucoup.

Je remercie votre fille d'avoir pris la décision de consacrer sa carrière à aider les autres.

[Traduction]

Je vais répondre en anglais.

En ce qui concerne la meilleure intervention en matière de toxicomanie, de santé et de dépendance, l'Association canadienne pour la santé mentale considère que la prestation des soins s'inscrit dans un continuum et un spectre.

Il y a un travail considérable à accomplir en matière d'intervention en amont. Nous avons évoqué les enfants et les jeunes: les troubles comportementaux, la toxicomanie et les addictions liées à la santé. Il faut investir de plus en plus dans des interventions fondées sur des données probantes et qui ont fait leurs preuves, afin d'offrir des issues de secours aux enfants et aux jeunes avant qu'ils ne développent un trouble pouvant faire l'objet d'un diagnostic.

Nous savons également que la réduction des méfaits et l'ensemble des interventions qui relèvent de ce domaine de services sont fondés sur des données probantes et appuyés par des recherches solides qui démontrent leur efficacité. Lorsque nous investissons dans la prévention et les interventions liées à la réduction des méfaits, dans les services cliniques aigus pendant les périodes de symptômes sévères, ainsi que dans les soutiens axés sur le rétablissement, n'oublions pas, outre la prise en charge en amont et lors de l'apparition de symptômes aigus, ce qui se passe une fois qu'une personne sort d'un programme de rétablissement en milieu hospitalier ou d'un service plus complet. Nous devons garantir des aides au logement et d'autres soutiens à long terme axés sur le rétablissement.

Nous recommandons vivement un continuum complet couvrant l'ensemble de ce spectre.

● (0945)

[Français]

Eric Lefebvre: J'aurais aimé connaître votre opinion sur les sites d'injection. Pensez-vous qu'ils font partie de la solution?

La cohabitation avec des sites d'injection dans nos communautés est plus difficile. Les analyses que vous faites par rapport aux sites d'injection donnent-elles les résultats escomptés? Seraient-ils bénéfiques?

[Traduction]

Sarah Kennell: Encore une fois, nous devons veiller à ce que les sommes investies dans ce domaine soient fournies de manière globale, en coordination et en collaboration avec les communautés concernées.

Nous devons reconnaître qu'il existe encore un niveau élevé de stigmatisation et de discrimination à l'égard des personnes qui consomment des drogues, et que nous souhaitons tous vivre dans des communautés sûres. Nous voulons tous nous assurer que nos enfants puissent se rendre à l'école à pied et jouer dans des aires de jeux là où ils ne courront aucun risque de subir des préjudices, tout comme les personnes qui consomment des drogues ont besoin de sécurité, de soutien et de soins.

Tout est une question de coordination et de collaboration. Nous savons que les mesures de réduction des méfaits, notamment les sites de consommation supervisée, ont fait leurs preuves lorsqu'elles sont mises en œuvre en association avec ces mesures d'accompagnement complet et qu'elles sont assorties d'un accès à d'autres services communautaires, comme une aide au logement et des services d'aide en matière de justice.

Nous plaidons, une fois de plus, en faveur d'un continuum complet d'investissements couvrant l'ensemble du spectre des soins.

[Français]

Eric Lefebvre: Docteure Burnell, vous avez parlé de la mise en place d'un formulaire simplifié. Pourriez-vous nous en parler un peu plus?

Pourquoi n'est-il pas simplifié?

On parle souvent de bureaucratie, on demande des sommes d'argent supplémentaires, mais je pense que, si on réussit à simplifier la bureaucratie, ce serait une forme d'aide importante.

Pouvez-vous nous parler de cela?

[Traduction]

Margot Burnell: Nous saluons les premières mesures prises par le gouvernement concernant le crédit d'impôt pour personnes handicapées, qui visent à simplifier la procédure pour certains patients atteints de certaines pathologies; toutefois, le formulaire compte actuellement 16 pages. Nos membres mettent entre 20 et 30 minutes pour le remplir. Il comporte des critères souvent difficiles à évaluer pour un médecin: pour la mobilité, il faut mettre trois fois plus de temps à parcourir *x* mètres que la moyenne de sa cohorte d'âge. Nous recommandons de collaborer avec les ministères concernés, en tenant compte des avis des médecins et des patients, afin que le formulaire reflète plus fidèlement la réalité vécue. Les patients peuvent en principe auto-attester de leur état de santé et de leur handicap. Un professionnel reconnu au sein de l'équipe de soins ou du cercle de soins peut le valider, en certifiant que les informations fournies sont exactes, de manière à garantir une certaine protection.

L'autre solution consiste à veiller à ce que, si une personne est reconnue comme ayant un handicap au niveau fédéral et bénéficie du crédit d'impôt pour personnes handicapées, les provinces et les territoires reconnaissent ce handicap de la même manière et que cette

reconnaissance soit réciproque. Si vous êtes reconnu comme ayant un handicap dans une région de ce pays, vous seriez alors...

La présidente: Je suis désolée, docteure Burnell. Nous devons en rester là.

Margot Burnell: D'accord.

La présidente: C'est tout pour aujourd'hui.

Merci, monsieur Lefebvre.

Nous allons maintenant laisser la parole à M. Sawatzky pour six minutes.

Jake Sawatzky (New Westminster—Burnaby—Maillardville, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Bonjour à tous. Je suis ravi de voir qu'un groupe de témoins aussi intéressant est consacré à la santé mentale. C'est une occasion importante de discuter de la manière dont le budget de 2026 permettra de mieux soutenir les soins de santé mentale et d'améliorer l'accès aux services.

J'ai beaucoup de questions, je vais donc essayer d'être très bref. Ma première question s'adresse à Mme Kennell, de l'Association canadienne pour la santé mentale, l'ACSM, au niveau national.

Depuis 2017, 5 milliards de dollars d'investissements bilatéraux dans les soins de santé mentale et le traitement des dépendances ont permis de soutenir un large éventail de services communautaires à l'échelle du Canada, notamment pour la jeunesse, le traitement des dépendances, les services d'intervention en situation de crise, les services de santé mentale en ligne en milieu rural et bien d'autres encore. Comme vous l'avez dit, ce financement prendra fin le 31 mars 2027, à un moment où la demande de services de santé mentale reste très élevée et où les pressions liées à l'accessibilité financière continuent de peser sur les Canadiens.

Selon vous, quel impact ce financement fédéral a-t-il eu sur les Canadiens au cours de la dernière décennie? Quels enseignements devraient guider les futurs investissements dans les soins de santé mentale dans le cadre du budget de 2026?

● (0950)

Sarah Kennell: Merci beaucoup, monsieur Sawatzky. C'est une excellente question. Comme l'a mentionné mon collègue Jonny Morris, l'impact sur la communauté au cours des 10 dernières années a été considérable.

En réalité, ce financement met en lumière une lacune flagrante de notre système, selon laquelle les gens ne peuvent accéder aux soins qu'une fois en situation de crise. Ils doivent être suffisamment malades pour être admis à l'hôpital. Souvent, les urgences sont le seul endroit vers lequel ils peuvent se tourner. C'est particulièrement vrai pour les enfants et les jeunes. Si nous investissons dans des services communautaires, souvent inaccessibles à un grand nombre parce qu'ils sont offerts sur un portail payant, nous pourrions empêcher l'aggravation des symptômes, obtenir de meilleurs résultats en matière de santé et veiller à ce que les gens puissent intégrer le marché du travail et devenir des citoyens productifs tout au long de leur vie.

C'est ce que nous avons constaté au cours des 10 dernières années. Nous avons commencé à combler cette lacune et à répondre à une demande qui a véritablement explosé de manière exponentielle pendant la pandémie de COVID-19. Depuis lors, la demande de soins n'a pas diminué. Nous observons des niveaux accrus de stress, d'anxiété et de dépression au sein de la population. Cela signifie que nous devons maintenir cet investissement si nous voulons continuer à obtenir des résultats positifs. Ne pas renouveler ce financement reviendrait à laisser les gens plus longtemps sur des listes d'attente et à aggraver leur état. Cela coûtera plus cher au système. Nous disposons de données qui le démontrent. Sans parler du coût pour l'économie.

Monsieur Morris, avez-vous quelque chose à ajouter de votre côté?

Jonny Morris: Bien sûr.

Je tiens simplement à souligner qu'à l'heure actuelle, investir dans les soins de santé mentale comme infrastructure économique pour permettre à notre pays d'atteindre ses objectifs économiques est également un aspect extrêmement important à prendre en compte, d'autant plus que ce financement fédéral prendra fin dans moins d'un an.

Jake Sawatzky: Merci beaucoup. J'apprécie beaucoup ces remarques.

Ma prochaine question s'adresse à M. Boston, de la Fondation pour la santé des hommes au Canada.

Dans ma circonscription de New Westminster—Burnaby—Maillardville, on compte de nombreux travailleurs syndiqués du secteur des métiers spécialisés. J'entends souvent parler des pressions auxquelles ils sont confrontés, notamment l'épuisement professionnel et les problèmes de santé mentale liés à des environnements de travail très stressants. Parallèlement, le gouvernement a récemment annoncé l'initiative « Une Équipe Canada forte », qui prévoit un investissement de 6 milliards de dollars pour recruter, former et embaucher jusqu'à 100 000 nouveaux travailleurs des métiers désignés Sceau rouge. Alors que nous réalisons ces investissements majeurs, il est également important que le budget de 2026 prévoie des mesures de soutien particulières en matière de santé mentale pour ces travailleurs, afin de garantir qu'ils puissent rester résilients.

Je souhaitais simplement connaître votre avis, monsieur Boston, sur l'importance d'investir dans des mesures de soutien par l'intermédiaire du marché du travail, afin que chacun puisse mener une vie heureuse et en bonne santé.

Kenton Boston: Merci beaucoup, monsieur Sawatzky.

Je suis ravi de vous voir tous ce matin.

Oui, en effet, c'est là l'élément clé pour renforcer le Canada. Nous sommes conscients des défis auxquels nous faisons face pour maintenir la main-d'œuvre en poste et pour recruter des travailleurs, en particulier dans les métiers spécialisés et les corps de métier. C'est essentiel pour nous. Nous connaissons l'impact du taux de suicide sur notre société.

Nous mettons actuellement en place des programmes destinés à soutenir concrètement les professionnels des métiers spécialisés. Nous collaborons avec les syndicats, les entreprises et diverses organisations. Pour nous, l'essentiel est de veiller à ce que nos ser-

vices parviennent aux personnes en première ligne et de les leur proposer d'une manière qui trouve un écho chez elles.

Nous recherchons actuellement des mesures de financement pour mettre en place un réseau de soutien par des pairs. Ce réseau sera créé par et pour des personnes des métiers spécialisés. Il n'est lié ni à un programme d'assurance maladie, ni au gouvernement, ni même à une organisation. Ce sont des gens des métiers spécialisés qui se soutiennent mutuellement tout au long de leur vie, non seulement au travail, mais aussi après celui-ci.

J'apprécie beaucoup la discussion de ce matin sur la nécessité de mettre en place un système de santé qui soutienne les gens, en particulier les personnes exerçant des métiers spécialisés et les jeunes. Comme cela a été souligné ce matin, le plus grand défi consiste à les amener à recourir à ce système. C'est là que nous voyons vraiment l'intérêt d'un réseau de soutien par des pairs lié aux personnes exerçant un métier spécialisé, qui les accompagne une fois leur journée de travail terminée, que ce soit à sept heures du soir ou à deux heures du matin, alors qu'elles s'apprentent à se lever dans trois heures pour retourner au travail le lendemain...

C'est là tout l'intérêt de ce que nous essayons de mettre en place. Nous appelons le pays tout entier à se mobiliser pour que nous puissions vraiment comprendre ceux qui sont en première ligne.

• (0955)

Jake Sawatzky: Merci, monsieur Boston.

Il me reste environ 20 secondes.

Pourriez-vous nous parler du rendement du capital investi lié à ces mesures de soutien en amont?

Kenton Boston: À l'heure actuelle, nous travaillons à des programmes présentant un ratio de rendement de 5 pour 1 et de 4 pour 1. Cela signifie que chaque dollar dépensé en rapporte quatre ou cinq. C'est une formidable occasion de rentabiliser nos dépenses, de générer des revenus et de sauver des vies au Canada.

Jake Sawatzky: Merci beaucoup, madame la présidente. Me reste-t-il encore du temps?

La présidente: Non, c'est tout. Merci beaucoup, monsieur Sawatzky.

[Français]

Monsieur Garon, vous avez maintenant la parole pour six minutes.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Je salue et remercie l'ensemble des témoins d'être parmi nous aujourd'hui.

Madame Burnell, vous dites dans votre mémoire que votre organisation, soit l'Association médicale canadienne, a insisté l'année dernière sur la nécessité d'éliminer les barrières interprovinciales à la mobilité des médecins en harmonisant les exigences professionnelles.

Selon vous, les exigences linguistiques du Québec sur la connaissance et la capacité d'utiliser le français sont-elles une barrière interprovinciale?

[Traduction]

Margot Burnell: En ce qui concerne le Québec, nous respectons le pouvoir de la province de définir ses propres normes linguistiques. Cependant, devoir maîtriser le français... Ce n'est peut-être pas la deuxième langue la plus couramment parlée pour beaucoup de gens à l'heure actuelle dans le pays.

Je viens d'une province officiellement bilingue, le Nouveau-Brunswick, et je comprends donc bien les complexités que cela implique en matière de soins.

[Français]

Jean-Denis Garon: J'ai peine à comprendre votre réponse. Pourriez-vous me répondre juste par oui ou par non?

Est-ce que, selon l'Association médicale canadienne, les exigences du Québec en matière de français sont une barrière interprovinciale, oui ou non?

[Traduction]

Margot Burnell: Nous respectons le droit de la province à prendre ses propres décisions à cet égard.

[Français]

Jean-Denis Garon: Ce n'est pas une barrière interprovinciale, soit dit en passant, n'en déplaise aux membres de votre organisation.

Récemment, il y a eu des négociations salariales entre les médecins et le gouvernement du Québec. Un premier ministre de l'Ontario s'est mêlé de ces négociations. Il donnait son numéro de téléphone personnel aux médecins du Québec en les invitant à quitter le Québec et à venir en Ontario s'ils étaient mécontents.

Croyez-vous que ce type de comportement, de la part d'un premier ministre, est de nature à améliorer les relations entre les provinces et à les inciter à réduire les barrières interprovinciales?

[Traduction]

Margot Burnell: Je dirais que le problème tient à un manque de communication et de concertation sur le terrain pour aider le gouvernement à atteindre son objectif principal, à savoir améliorer l'accès aux soins de première ligne et aux soins spécialisés.

La réaction des organisations a été de demander à être invitées à la table des négociations, à être entendues, à proposer des solutions, puis à aller de l'avant. L'enjeu est de retenir au Québec les médecins qui souhaitent continuer à y exercer afin qu'ils puissent servir vos patients et votre population. Il s'agit de se rapprocher de la base et de recueillir leurs suggestions pour faire un pas en avant.

[Français]

Jean-Denis Garon: Ce n'est pas facile d'avoir des réponses.

Votre organisation demande au gouvernement fédéral d'adopter une loi sur les soins de première ligne.

Selon vous, n'est-ce pas de compétence fédérale, tout ça?

[Traduction]

Margot Burnell: Nous savons que près de six millions de personnes n'ont pas accès à des soins de première ligne pour consulter un professionnel de santé. Nous savons que...

[Français]

Jean-Denis Garon: Du point de vue des articles 91 et 92 de la Constitution canadienne, qui définissent les domaines dans lesquels

le gouvernement fédéral a le droit de légiférer, considérez-vous qu'une telle loi serait de compétence provinciale?

Vous pouvez juste être honnête et dire oui ou non.

• (1000)

[Traduction]

Margot Burnell: Je pense que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces et les territoires, doit s'atteler à cette tâche afin de trouver des solutions communes. C'est pourquoi nous recommandons...

[Français]

Jean-Denis Garon: Donc, après avoir lu la Constitution canadienne, l'Association médicale canadienne considère que d'adopter une loi en matière de soins de première ligne respecte et la lettre, et l'esprit de la Constitution.

Ai-je bien compris?

Laissez tomber l'idée qu'on doit « travailler ensemble ». Je vous pose une question de nature juridique: est-ce que c'est de compétence fédérale de faire ça?

Je voudrais une vraie réponse.

[Traduction]

Margot Burnell: Le rôle du gouvernement fédéral consiste à établir des normes à l'échelle du pays afin de respecter les principes de la Loi canadienne sur la santé. Cela permet de définir des ententes communes et d'assurer la responsabilité à l'échelle nationale, de sorte que, si vous consultez un médecin de premier recours, que ce soit au Québec, au Nouveau-Brunswick ou à Vancouver, vous puissiez avoir les mêmes attentes...

[Français]

Jean-Denis Garon: Donc, en clair, vous venez ici, à Ottawa, dire au gouvernement fédéral, qui, soit dit en passant, entend faire passer l'augmentation des paiements de transfert fédéraux en matière de santé aux provinces à 3 % à partir de la prochaine année fiscale, d'imposer davantage de conditions aux provinces et de leur imposer encore plus de contraintes en vertu non seulement de la Loi canadienne sur la santé, mais d'une nouvelle loi, dans un champ de compétence dans lequel Ottawa n'a constitutionnellement pas le droit de légiférer directement.

J'imagine que c'est ce que vous appelez « travailler ensemble ». Ai-je bien compris votre définition?

[Traduction]

Margot Burnell: En ce qui concerne les transferts fédéraux et les ententes bilatérales, qui représentent 20 % des budgets provinciaux de la santé, ce que nous recherchons, c'est une obligation de rendre compte de l'utilisation de ces fonds, afin que la province puisse...

[Français]

Jean-Denis Garon: Ça s'appelle du contrôle fédéral...

La présidente: Merci, monsieur Garon. Votre temps de parole est écoulé.

[Traduction]

Nous allons maintenant donner la parole à M. Mazier pour cinq minutes.

Dan Mazier (Mont-Riding, PCC): Merci, madame la présidente.

Bonjour. Merci d'être venus à la réunion de ce comité.

Docteure Burnell, merci à vous et à votre équipe d'être venus ici aujourd'hui. C'est un plaisir de vous revoir ici.

Je sais que vous soutenez le projet de loi S-5, le projet de loi sur l'interopérabilité émanant du Sénat. Je voudrais savoir quel rôle le gouvernement vous a indiqué qu'Inforoute Santé du Canada jouerait dans la mise en œuvre de cette loi si elle était adoptée?

Margot Burnell: Je pense que le point le plus important, avant tout, est d'adopter ce projet de loi, qui vise essentiellement à créer les conditions permettant de commencer à s'attaquer aux obstacles à l'interopérabilité des données. Ce que les règles et règlements...

Dan Mazier: Ma question portait sur le rôle d'Inforoute Santé du Canada. Y a-t-il eu des discussions à ce sujet, notamment sur qui serait chargé de mettre en œuvre le projet de loi?

Margot Burnell: Je n'ai pas entendu dire quelles décisions finales ont été prises quant à la mise en œuvre ni quelles seront les règles et règlements à ce sujet, mais ce groupe sera probablement appelé à jouer un rôle.

Dan Mazier: Connaissez-vous Inforoute Santé du Canada?

Margot Burnell: Oui.

Dan Mazier: Avez-vous des préoccupations concernant la gestion d'Inforoute Santé du Canada?

Margot Burnell: Toutes les organisations ont leurs points forts et leurs points faibles, et je laisse aux ministères dont elles relèvent le soin de répondre à cela.

Dan Mazier: Cela ne vous pose-t-il donc aucun problème, en termes de forces et de faiblesses? Pouvez-vous citer un de ses points forts? Quelle est l'une des réalisations positives d'Inforoute Santé du Canada depuis que vous êtes présidente de l'AMC?

Margot Burnell: Inforoute Santé du Canada s'est associée à d'autres intervenants clés pour formuler des recommandations sur le rôle de l'interopérabilité des données...

Dan Mazier: Quelle réalisation concrète Inforoute Santé du Canada a-t-elle accomplie depuis que vous êtes présidente? Citez-en une seule.

Margot Burnell: Je pense que c'est la présentation d'une stratégie en ce qui concerne l'adoption de l'IA à l'échelle du pays.

Dan Mazier: S'agit-il de PrescripTion?

Margot Burnell: Non, pas PrescripTion...

Dan Mazier: Était-ce donc un échec?

Margot Burnell: Quelle était votre question, monsieur?

Dan Mazier: PrescripTion n'était-il donc pas un échec? S'agissait-il d'une faiblesse?

Margot Burnell: Je ne connais pas les détails concernant PrescripTion. Le concept d'ordonnances électroniques transmises directement du cabinet du médecin à la pharmacie pour le patient demeure une recommandation forte de notre organisation.

• (1005)

Dan Mazier: Pour information, PrescripTion est un projet de 300 millions de dollars que nous sommes en train d'étudier au sein du comité de la santé. Seulement 5 % des ordonnances ont été traitées par ce programme depuis son lancement; je dirais donc que c'est un échec.

Le site web de l'Association médicale canadienne affirme que notre système de santé subit une pression sans précédent. Êtes-vous d'accord avec cette affirmation?

Margot Burnell: Oui, je suis d'accord.

Dan Mazier: Le directeur parlementaire du budget vient de publier un rapport qui révèle que près de 74 000 demandeurs d'asile déboutés — c'est-à-dire des demandeurs d'asile dont la demande a été rejetée par le gouvernement et à qui il a été ordonné de quitter le pays — demeurent admissibles aux prestations de santé de base et complémentaires au Canada.

Est-il juste de dire que 74 000 personnes exercent une pression supplémentaire sur le système de soins de santé?

Margot Burnell: Nous avons l'obligation de servir les personnes qui vivent dans notre pays et de veiller à ce que chacun ait la meilleure santé possible.

Dan Mazier: Oui, je suis d'accord, mais est-ce que 74 000 personnes exercent une pression supplémentaire sur notre système de santé? Veuillez répondre par oui ou par non.

Margot Burnell: Six millions de personnes n'y ont pas accès; elles font donc partie de ce nombre.

Dan Mazier: Oui, c'est encore pire. Il y a 74 000 personnes à qui l'on a demandé de quitter le pays, mais qui continuent de bénéficier de prestations de santé même meilleures que celles offertes au Canadien moyen.

Margot Burnell: Je pense qu'il est important de reconnaître que nous fournissons les meilleurs soins à tous les Canadiens. Il y a des différences d'un groupe ou d'une situation à l'autre, mais notre objectif est de fournir les meilleurs soins possibles aux Canadiens ainsi qu'aux résidents de ce pays qui sont venus chercher cela.

Dan Mazier: Tous les Canadiens ont-ils droit à la physiothérapie et aux services de counseling en vertu de la Loi canadienne sur la santé? Oui ou non?

Margot Burnell: Beaucoup de ces services sont offerts au sein de la collectivité...

Dan Mazier: Non, je vous ai posé une question concernant deux services précis, docteure Burnell. Tous les Canadiens ont-ils droit à la physiothérapie et aux services de counseling en vertu de la Loi canadienne sur la santé, oui ou non?

Vous connaissez la réponse.

Margot Burnell: Je ne suis pas certaine de connaître la réponse. Je ne sais pas si la Loi canadienne sur la santé précise quels services paramédicaux sont couverts à l'hôpital. La physiothérapie et les autres services le sont au sein des collectivités. C'est une pratique courante...

Dan Mazier: Eh bien, ce n'est pas le cas...

La présidente: Merci, docteure Burnell.

Merci, monsieur Mazier. Votre temps est écoulé.

Nous passons maintenant à la Dre Martin pour cinq minutes.

[Français]

Danielle Martin: Merci, madame la présidente.

[Traduction]

Je voudrais commencer par rappeler à ce comité qu'en tant que médecin de famille, je suis membre de l'Association médicale canadienne depuis plus de 25 ans, j'ai donc des liens avec cette organisation.

Merci à tous d'être ici aujourd'hui.

J'aimerais discuter brièvement de la santé mentale et des dépendances, et je tiens à remercier l'ACSM pour sa présence ici et pour son exposé.

Vous avez souligné que le fait de conditionner l'accès à certains services à l'emploi et à l'assurance privée constitue un défi particulier pour les Canadiens vivant avec une maladie mentale et des troubles liés à la consommation de substances. Pourriez-vous nous dire ce que nous savons du profil changeant de ces personnes dans le contexte économique actuel?

Sarah Kennell: Merci beaucoup, docteur Martin.

Pour compléter votre propos, je commencerai par dire qu'il s'agit d'environ huit millions de Canadiens. C'est probablement une sous-estimation de ceux qui n'ont aucune forme d'assurance privée, qu'elle soit payée par eux ou fournie par leur employeur. Cela signifie que pour beaucoup de ces services paramédicaux, les gens cherchent à accéder à des services communautaires gratuits, qui sont limités, ou doivent compter sur des prestations d'assurance parfois insuffisantes, sachant que les primes peuvent être élevées et que souvent les seuils ne permettent pas un soutien adéquat.

Danielle Martin: Je suis désolée de vous interrompre, mais je n'ai pas beaucoup de temps.

Pourriez-vous nous parler un peu de l'interaction entre thérapie psychologique et pharmacothérapie? Je ne crois pas que le fonds que vous proposez réponde au besoin d'accès aux médicaments sur ordonnance, que ce soit pour les troubles liés à la consommation de substances, où les preuves sont solides, ou pour les troubles de santé mentale.

Sarah Kennell: Absolument. En l'absence d'une stratégie nationale d'assurance-médicaments complète et accessible dans la totalité des provinces et territoires, les patients sans assurance privée de leur employeur doivent payer eux-mêmes pour ces médicaments ou pour la thérapie par la parole, le counseling et la psychothérapie. Il existe des ressources communautaires gratuites, mais les listes d'attente sont longues et les options limitées.

• (1010)

Danielle Martin: Merci. Je comprends cela. Il y a toujours place à amélioration.

J'ai une question pour la Dre Giles. Merci pour le travail crucial que les médecins ruraux accomplissent dans tout le pays.

Pourriez-vous évoquer brièvement le rôle des soins virtuels? Quels modèles fonctionnent bien dans les collectivités rurales? Lesquels sont inefficaces pour assurer aux Canadiens vivant en milieu rural et éloignés un accès à des soins de qualité, notamment en soins primaires, mais aussi de façon générale?

Sarah Giles: Les modèles qui fonctionnent le mieux sont ceux où les médecins entretiennent une relation continue avec leurs patients. Les consultations ponctuelles ne remplacent pas un médecin de famille ou une infirmière praticienne. Nous le savons. Lorsqu'on travaille à distance, on ignore souvent la réalité du terrain — par

exemple, la distance que les patients doivent parcourir pour passer un examen ou une prise de sang.

Si ce n'est pas acceptable en ville, ce ne l'est pas à la campagne non plus. Avoir des médecins urgentistes virtuels peut sembler séduisant, mais s'ils ne peuvent pas poser un drain thoracique — ce qui est impossible par vidéoconférence — ce n'est pas un substitut adéquat. Il faut des professionnels capables de sauver des vies au sein de la collectivité.

Danielle Martin: Merci beaucoup, docteur Giles.

Je voudrais poser une dernière question à la Dre Burnell dans le temps qu'il me reste. Les nombreuses façons dont nous voulons améliorer notre système de santé pour tous les Canadiens requièrent aussi des changements dans la façon d'exercer la médecine dans notre pays. Ces changements incluent la réduction des temps d'attente via une prise en charge centralisée, l'utilisation effective des dossiers de santé électroniques ou dossiers médicaux électroniques interopérables, ou la participation aux soins en équipe.

Pourriez-vous brièvement nous dire ce que, selon vous, l'AMC peut faire pour aider les médecins à se préparer à ces changements que l'AMC prône au niveau des politiques?

La présidente: Je suis désolée, mais pourriez-vous répondre très brièvement?

Margot Burnell: Nous pouvons réunir des groupes pour explorer cela. Les boîtes à outils pour l'adoption de l'IA et celles sur les leçons apprises et les réussites des équipes de soins primaires sont deux exemples.

La présidente: C'est excellent.

Merci beaucoup, docteur Martin.

[Français]

Nous allons conclure cette heure avec M. Garon.

Monsieur Garon, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Nous parlons beaucoup de la santé. Comme c'est moi qui gère mon temps, je vais me permettre d'y aller d'un commentaire, et c'est important que les témoins l'entendent.

J'ai siégé pendant plus d'un an et demi au Comité permanent de la santé. Là, je viens de faire la recherche dans les avis de convocation pour voir les associations médicales et les professionnels de la santé que nous avions reçus.

En quelques secondes, j'ai trouvé des urgentologues, des psychiatres, des médecins de famille, des néphrologues, des cardiologues, des ophtalmologues, des chirurgiens, des orthopédistes, des gens qui défendaient des intérêts régionaux, ruraux, des gastro-entérologues, des pneumologues, des dentistes, des ostéopathes, des homéopathes — évidemment, on en pense ce qu'on en pense —, des gens qui voulaient qu'Ottawa investisse en infrastructure, des associations d'infirmières qui trouvaient qu'elles étaient injustement traitées par les médecins, des massothérapeutes qui veulent être connus, des psychothérapeutes qui veulent des avantages fiscaux, des physiothérapeutes.

Tout ça, à un moment où les provinces n'arrivent plus en matière de santé, et où la population vieillit. Chacun de ces groupes, et vous en faites partie, demandait une chose: on demandait que le fédéral impose des conditions précises par rapport aux transferts aux provinces pour que leurs priorités et leurs groupes soient considérés en priorité.

Chacun de ces groupes qui venaient nous voir ne réalisait pas que, dans cette approche, ils nuisaient à l'ensemble de la profession médicale.

C'est important, la santé. Je suis le premier à le reconnaître. Je suis un malade chronique qui a besoin de voir son spécialiste souvent et qui passe beaucoup de temps sur une chaise à avoir des injections. Je sais que c'est important.

Dans ce contexte où chacun tire la couverture de son bord, demande des conditions en santé mentale, en sciences, qui sont toutes des professions importantes, comment se fait-il que, dans vos mémoires et dans vos remarques d'ouverture, aucun groupe ne demande à ce que le fédéral augmente ses transferts inconditionnels en santé, de façon à ce que ces transferts suivent les coûts associés au système? Comment se fait-il que ce ne soit pas mentionné?

C'est une question ouverte.

• (1015)

[Traduction]

La présidente: Quelqu'un souhaite-t-il répondre brièvement?

Madame Kennell, vous avez la parole.

Sarah Kennell: Merci beaucoup, madame la présidente.

Du point de vue de la santé mentale dans les soins communautaires, nous ne sommes pas une association professionnelle. Nous fournissons des services hors hôpital qui ne sont pas dispensés par des médecins. Nous savons qu'il y a une lacune. Selon un sondage récent de notre organisation, 81 % des Canadiens souhaitent voir continuer les investissements dans le système de santé mentale. Nous savons que les Québécois soutiennent aussi cette démarche, et que le Québec a fait un travail remarquable dans ce domaine.

La présidente: Merci, madame Kennell.

[Français]

Jean-Denis Garon: Vous demandez donc des conditions.

La présidente: Merci, monsieur Garon.

Ça conclut le tour de questions pour cette heure.

[Traduction]

Au nom du Comité, je remercie nos témoins pour leur temps et leurs contributions aujourd'hui. Nous suspendons brièvement la séance afin de nous préparer pour le prochain groupe de témoins.

Merci beaucoup.

• (1015)

(Pause)

• (1025)

La présidente: Chers collègues, nous allons commencer. Bienvenue à nouveau à cette réunion.

Je voudrais prendre un moment pour présenter nos témoins et les accueillir.

Parmi les personnes présentes, nous avons Helen Alexandra Hayes et Céline Bak. Du Conseil canadien des innovateurs, nous avons Laurent Carbonneau, vice-président aux politiques et à la défense des intérêts, et Daniel Perry, directeur, Affaires fédérales. De Fintechs Canada, Adriana Vega, directrice générale.

Avant de commencer, j'aimerais rappeler aux participants les points suivants.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole.

Si vous participez par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro, et veuillez le mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas.

Les personnes qui participent sur Zoom peuvent choisir, au bas de l'écran, le canal souhaité: le parquet, l'anglais ou le français.

Les personnes qui sont dans la salle peuvent utiliser l'oreillette et choisir le canal désiré.

Je rappelle aux témoins que les membres du Comité peuvent poser leurs questions en français ou en anglais. Si vous avez besoin de l'interprétation, veuillez prendre un moment pour ajuster votre oreillette et choisir le canal d'écoute approprié, afin de profiter pleinement du temps de questions-réponses.

Je vous rappelle que toutes les interventions doivent être adressées par l'intermédiaire de la présidence.

Vous aurez cinq minutes pour votre déclaration d'ouverture.

Nous commencerons par vous, madame Hayes.

Helen Alexandra Hayes (à titre personnel): Merci, madame la présidente, et merci aux membres du Comité.

Je m'appelle Helen Hayes. Je m'adresse à vous aujourd'hui en ma qualité de chercheuse au Morris J. Wosk Centre for Dialogue de l'Université Simon Fraser. Mon travail au sein de ce centre consiste à soutenir le projet de dialogue sur la technologie, qui est l'initiative phare du centre en matière d'IA.

Auparavant, j'ai occupé plusieurs postes au Centre for Media, Technology and Democracy de l'Université McGill, le dernier en date étant celui de directrice adjointe chargée des politiques, où j'ai dirigé les travaux de politique stratégique sur l'IA et les méfaits en ligne. C'est l'ensemble de l'expérience acquise à ces différents postes qui sous-tend mes propos d'aujourd'hui.

Je voudrais commencer par une idée bien simple, à savoir que l'investissement le plus important que le gouvernement puisse faire à l'heure actuelle concerne les conditions qui rendent possible la gouvernance démocratique. Cela signifie investir dans les institutions, les processus et les formes de participation citoyenne qui permettent aux Canadiens de prendre part aux décisions qui façonnent leur vie. Mes remarques d'aujourd'hui portent sur les raisons pour lesquelles cet investissement est important, sur ce qui se passe lorsqu'il fait défaut, et sur ce qui devient possible lorsque les gouvernements choisissent de s'y atteler sérieusement.

Nous vivons une période où les gouvernements sont appelés à prendre des décisions aux conséquences de plus en plus lourdes dans un contexte d'instabilité économique, géopolitique et technologique. L'IA est en train de transformer les marchés du travail, les systèmes éducatifs et les services publics à un rythme plus rapide que celui auquel les gouvernements peuvent s'adapter. Les environnements en ligne sont saturés de contenus générés par l'IA, ce qui rend difficile de déterminer quelles informations sont fiables. Face à la concentration croissante du pouvoir technologique, les Canadiens ont peu confiance dans la capacité du gouvernement à régler les technologies numériques.

Au cours de près d'une décennie de travaux universitaires et pratiques sur les changements technologiques, j'ai appris que lorsque les gens se sentent exclus des décisions concernant les systèmes qui façonnent leur vie, la gouvernance commence à être perçue comme imposée plutôt que démocratique, et la confiance dans les technologies comme dans les institutions chargées de les régir s'effrite. Cela est particulièrement vrai dans le cadre des prises de décision relatives à l'IA. On a dit aux Canadiens que ce sujet était trop technique ou trop spécialisé pour qu'ils puissent y être associés, mais ce raisonnement méconnaît fondamentalement les enjeux. Il ne s'agit pas simplement de systèmes techniques produisant des résultats techniques. Ce sont des systèmes qui façonnent les conditions sociales, économiques et démocratiques de la vie quotidienne de chacun, et qui sont à leur tour façonnés par celles-ci.

Les questions relatives à l'IA concernent de plus en plus souvent l'emploi, l'éducation, la vie privée et l'accès à l'information. Ces questions ne peuvent ni ne doivent être régies uniquement par l'expertise technique, simplement parce que la technologie est en jeu. À mon sens, il n'est ni démocratiquement viable ni normativement acceptable que des technologies aux conséquences sociales aussi profondes soient régies sans représentation publique.

Permettez-moi de vous donner un exemple concret. Au cours des huit derniers mois, j'ai co-conçu et dirigé Gen(Z)AI, la première consultation nationale des jeunes sur l'IA au Canada, qui a réuni des milliers de jeunes Canadiens, en présentiel et en ligne, afin de rédiger des recommandations politiques pour la gouvernance des systèmes d'IA.

Le mois dernier, après avoir présenté ces recommandations aux ministres Miller et Solomon, ainsi qu'à plusieurs sénateurs et députés présents, je suis repartie convaincue non seulement de la rigueur du raisonnement issu de ce processus, mais aussi de la volonté du gouvernement de mettre en place des processus démocratiques capables de produire ce type de raisonnement de manière systématique. Les sociétés démocratiques comporteront et devront toujours comporter des valeurs et des visions de l'avenir concurrentes, mais certains pourraient faire valoir que cela rend l'élaboration délibérative des politiques soit irréalisable, soit trop lente en période de changements rapides.

D'après mon expérience, cependant, même si les gens ne sont pas toujours d'accord avec tous les résultats d'un processus, ils sont souvent capables d'en accepter la légitimité lorsqu'ils se sentent véritablement impliqués dans celui-ci. À long terme, une gouvernance qui bénéficie de la confiance du public n'est pas une gouvernance plus lente, mais plus durable et plus stable, et, en fin de compte, plus efficace. Appliquer cette logique au contexte canadien nécessite un investissement institutionnel dans les capacités démocratiques, en particulier pour la gouvernance de l'IA.

C'est pourquoi, dans le cadre de son budget de 2026, j'exhorte le gouvernement à mettre en place une capacité permanente de délibération publique sur l'IA et les autres technologies émergentes, soit au sein même du gouvernement fédéral, soit par l'intermédiaire de collaborateurs indépendants de confiance, afin d'institutionnaliser les mécanismes permettant d'associer les Canadiens aux grandes transitions technologiques et politiques. J'exhorte également le gouvernement à accorder la priorité au financement et au soutien institutionnel d'un mécanisme national permanent de délibération des jeunes sur l'IA et la sécurité en ligne, en particulier à la lumière des engagements pris par le gouvernement en matière d'engagement des jeunes et de politique technologique.

• (1030)

À mon sens, en soutenant ces recommandations, ce comité a l'occasion d'investir dans la santé et la résilience démocratique du pays.

Merci, et je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

La présidente: Merci beaucoup, madame Hayes.

Nous allons maintenant laisser la parole à Mme Bak pendant cinq minutes.

Céline Bak (à titre personnel): Mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie vivement de votre invitation.

[Français]

Je suis disponible pour répondre à vos questions sur le « pourquoi maintenant », et pour conclure en français.

[Traduction]

Les petites et moyennes entreprises canadiennes génèrent un nombre d'emplois disproportionné, en particulier lors de périodes de perturbation comme celles que nous connaissons aujourd'hui avec l'IA, et réalisent également des exportations disproportionnées. Pourtant, les PME canadiennes sont confrontées à un désavantage structurel en matière de crédit dont ne souffrent pas leurs homologues des économies avancées du G7. Ce problème est avéré et peut être résolu, et la solution vous est présentée aujourd'hui dans les documents qui vous ont été communiqués à l'avance.

Qu'est-ce que le crédit privé, et pourquoi le Canada en a-t-il besoin? Le crédit privé n'a rien d'exotique ni de nouveau. Il s'agit d'un élément indispensable à tout système financier mature et avancé. C'est un complément rapide et rentable au secteur bancaire. Le crédit privé s'inscrit dans la catégorie des actifs alternatifs, au même titre que les infrastructures et le capital-investissement, y compris le capital de risque et l'immobilier. Ces quatre catégories d'actifs alternatifs constituent les quatre piliers de l'investissement institutionnel au-delà des actions et des obligations cotées en bourse.

Parmi ces quatre piliers alternatifs, le crédit privé est celui qui concerne le plus directement l'économie locale et dont la présence est le plus manifestement insuffisante au Canada. Il est essentiel de noter que le Canada n'a pas besoin d'attendre que des géants mondiaux du crédit privé tels qu'Apollo, Ares et KKR lui fournissent les capitaux dont son économie locale a besoin pour être compétitive. Les PME canadiennes sont précisément les emprunteurs qu'un système de crédit privé propre au Canada serait appelé à servir. Nous disposons du capital institutionnel, de l'expertise financière et de la capacité réglementaire. Ce qui nous manque, ce sont des gestionnaires de crédit privé à grande échelle.

Le Canada a mobilisé environ 180 milliards de dollars dans le secteur du crédit privé par l'intermédiaire de ses fonds de pension et de ses investisseurs institutionnels, notamment les assureurs, mais l'échelle limitée des gestionnaires de fonds de crédit privé nationaux signifie que la majeure partie de cet argent, vraisemblablement entre 90 et 140 milliards de dollars, soit 50 à 70 %, est investie sur les marchés américains du crédit privé plutôt que dans des entreprises canadiennes. Les capitaux canadiens financent l'économie réelle américaine, et non la nôtre. Une fuite de capitaux similaire se produit au Royaume-Uni vers des gestionnaires de fonds de crédit privé basés aux États-Unis. La fuite annuelle combinée du Canada et de l'Europe vers le crédit privé américain se situe entre 190 et 340 milliards de dollars. Le déficit de crédit privé des PME canadiennes est inférieur de 311 milliards de dollars à la médiane du G7, et il constitue la face nationale de la même défaillance structurelle.

Ce même fossé qui prive les PME canadiennes de ressources est celui qui fait du Canada une destination attrayante pour les capitaux de l'Union européenne réorientés, à condition que nous mettions en place le système nécessaire pour les accueillir. La solution consiste à mettre en place, sur une période de 10 ans, un réseau de 25 gestionnaires de fonds de crédit privés régionaux, en lien avec le gouvernement fédéral, qui prêteront directement aux PME canadiennes des montants allant de 5 à 25 millions de dollars, avec pour objectif 100 milliards de dollars de nouveaux crédits aux PME au total, et environ 30 milliards de dollars d'investissements directs étrangers traçables en provenance de l'Union européenne. Il s'agirait de fonds détenus par des Canadiens et ancrés au niveau régional, au service d'emprunteurs qu'Apollo et KKR n'atteindront jamais, tels que l'entreprise de taille moyenne de Saskatoon, le fabricant de technologies propres de Rimouski et l'entreprise détenue par des Autochtones du Nord de l'Ontario.

Nous proposons deux mesures d'intervention, toutes deux d'un coût modeste. La première consiste en une garantie souveraine temporaire de 10 milliards de dollars couvrant le capital et les intérêts en cas de défaut de paiement. La responsabilité fédérale éventuelle à cet égard s'élèverait à 700 millions de dollars, un montant bien inférieur à la dotation de 25 milliards de dollars du Fonds pour la prospérité du Canada et comparable, dans sa logique, au rôle de la SCHL dans le secteur du logement. Cela signale aux investisseurs institutionnels européens et canadiens que le Canada est une destination crédible pour les mandats réorientés. Cette garantie serait soit retirée du marché, soit complètement supprimée après une période initiale de trois à cinq ans.

Il s'agit ensuite d'une facilité de trésorerie renouvelable de 12,5 milliards de dollars, avec des prêts pouvant atteindre 500 millions de dollars par gestionnaire de fonds, remboursables sur 10 ans au taux des bons du Trésor à 10 ans, et nécessitant un apport privé équivalent à deux fois le montant du prêt. Les coûts seraient pris en charge par les participants. L'admissibilité à ces facilités serait limitée aux gestionnaires de fonds dont les actifs sous gestion sont inférieurs à 50 milliards de dollars, ce qui encouragerait la participation d'institutions émergentes et autochtones de toutes les régions du Canada.

Le Fonds pour la prospérité du Canada repose sur le principe selon lequel un capital d'ancrage fédéral attire des investissements privés et internationaux destinés à la construction de la nation canadienne. Cette proposition étend ce modèle aux entreprises locales.

• (1035)

Merci beaucoup.

La présidente: Merci beaucoup, madame Bak.

Nous allons maintenant poursuivre avec le Conseil canadien des innovateurs, qui dispose de cinq minutes, s'il vous plaît.

Daniel Perry (directeur, Affaires fédérales, Conseil canadien des innovateurs): Bonjour, madame la présidente et mesdames et messieurs les membres du Comité. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer devant vous aujourd'hui.

Je m'appelle Daniel Perry. Je suis directeur des affaires fédérales au Conseil canadien des innovateurs. Je suis accompagné de mon collègue, Laurent Carboneau, notre vice-président chargé des politiques et de la défense des intérêts.

Le Conseil canadien des innovateurs est le conseil des entreprises du XXI^e siècle au Canada. Nous représentons plus de 175 entreprises technologiques à forte croissance dont le siège social est situé au Canada et qui opèrent dans divers secteurs, notamment l'intelligence artificielle, les infrastructures numériques, la fabrication de pointe, la défense et d'autres technologies à double usage.

Nos membres créent des entreprises ici même au Canada, commercialisent leurs produits sur les marchés mondiaux et se livrent chaque jour à une concurrence acharnée pour attirer des clients, des capitaux et des talents. Ce sont exactement le genre d'entreprises dont le Canada a besoin en plus grand nombre si nous voulons faire croître notre économie, augmenter les salaires et élargir l'assiette fiscale.

Le Canada évolue dans un contexte mondial où la politique, la stratégie industrielle et la sécurité nationale sont de plus en plus étroitement liées. Les grandes économies ne considèrent plus la politique d'innovation comme un simple dossier de recherche. Elles utilisent les marchés publics, les capitaux, la politique commerciale, l'immigration, la normalisation et la sécurité nationale comme des outils pour façonner les marchés et renforcer les capacités nationales. Il n'est pas nécessaire d'aller bien loin pour constater cela dans la pratique.

Comme l'a récemment souligné la stratégie de sécurité nationale des États-Unis, l'Amérique considère le leadership technologique, la maîtrise des technologies critiques et la puissance économique comme des atouts géopolitiques fondamentaux. Parallèlement, l'économie mondiale est en pleine mutation. Elle repose de plus en plus sur des actifs incorporels. Pensez aux données, à la propriété intellectuelle, aux algorithmes et au savoir-faire. C'est ainsi que la valeur est créée, et ceux qui s'en emparent sont en tête. Ces actifs représentent environ 92 % de l'indice S&P 500, et leur valeur mondiale avoisine les 100 000 milliards de dollars.

Le Canada doit s'adapter à cette nouvelle réalité. Nous disposons de chercheurs de renommée mondiale, d'entrepreneurs dynamiques et d'entreprises dotées d'un potentiel international. Le problème, c'est que trop de ces entreprises peinent à se développer et à croître ici, au Canada. Les barrières sont bien connues: l'accès aux clients, l'accès au capital et l'accès aux talents. Lorsque ces barrières ne sont pas surmontées, les entreprises canadiennes se développent souvent au sein de systèmes définis par d'autres. Il en résulte un exode de la propriété intellectuelle hors du Canada. Il en va de même pour nos données et notre prise de décision. La valeur économique à long terme s'est également déplacée hors du pays.

Pour y remédier, notre mémoire prébudgétaire a formulé quatre recommandations clés.

Tout d'abord, le Canada devrait utiliser les marchés publics comme un outil stratégique de politique économique. Le gouvernement est l'un des plus gros acheteurs de notre économie, mais nous n'utilisons pas efficacement ce pouvoir d'achat pour valider les technologies canadiennes, créer une clientèle de démarrage et aider nos entreprises à être compétitives à l'échelle mondiale. « Acheter canadien » devrait signifier exactement « acheter économiquement canadien ». Les marchés publics devraient tenir compte de la propriété intellectuelle, des données, de l'activité économique nationale et du contrôle canadien.

Deuxièmement, le Canada devrait se doter d'une base industrielle souveraine dans les domaines de l'IA et de la défense. Les systèmes informatiques, l'infonuagique, les données, les logiciels et l'IA constituent des éléments fondamentaux de l'infrastructure de l'économie moderne. Dans le secteur de la défense et d'autres secteurs sensibles, le Canada ne peut se permettre de dépendre de systèmes contrôlés par des entités étrangères qu'il ne peut ni entretenir, ni mettre à jour, ni même exploiter de manière autonome.

Troisièmement, le Canada doit renforcer son écosystème de financement de l'innovation. Ce déficit est particulièrement marqué aux stades avancés de la croissance, lorsque les entreprises canadiennes deviennent de plus en plus dépendantes des capitaux étrangers. L'apport de capitaux étrangers s'accompagne de risques de délocalisation, d'acquisition et de perte de propriété intellectuelle canadienne. Le budget de 2026 devrait créer et concentrer des capitaux soutenus par le gouvernement sur les cycles de financement de série B et ultérieurs, et il devrait introduire un incitatif à l'achat d'actions admissibles pour les petites entreprises canadiennes qui aidera les Canadiens à rester au Canada et à lever des capitaux ici.

Quatrièmement, le Canada devrait moderniser sa stratégie visant à attirer les fondateurs à fort potentiel. Un visa pour démarrage d'entreprise plus fiable, lié aux résultats de l'entreprise, à la création d'emplois et au maintien de la propriété intellectuelle, contribuerait à garantir que les entrepreneurs disposent des talents dont ils ont besoin pour développer leurs entreprises ici. Nous devons faire preuve de vigilance à mesure que nous avançons dans ce processus, car l'ACEUM est en toile de fond de cette discussion. Le prochain examen contribuera à définir les règles relatives aux données, au commerce numérique, aux normes et à l'accès aux marchés. Le Canada doit veiller à ce que les entreprises qui se préparent à l'économie du XXI^e siècle soient représentées dans ce débat.

Le budget de 2026 offre l'occasion d'aller au-delà des mesures fragmentées mises en œuvre jusqu'à présent et d'harmoniser les outils du Canada en matière d'économie, d'industrie, de commerce et de sécurité nationale autour d'un objectif commun : aider les entreprises canadiennes à se développer, à prendre de l'ampleur et, en fin de compte, à rester ici, au Canada.

Sur ce, merci beaucoup. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

• (1040)

La présidente : Merci beaucoup, monsieur Perry.

Nous allons conclure les déclarations préliminaires avec Mme Vega, de Fintechs Canada.

Adriana Vega (directrice générale, Fintechs Canada) : Merci beaucoup.

Bonjour. Je m'appelle Adriana Vega. Je suis directrice générale de Fintechs Canada.

Je vous remercie de m'avoir invitée à comparaître aujourd'hui pour présenter les recommandations de notre secteur dans le cadre de l'étude menée par le Comité sur les consultations prébudgétaires relatives au budget fédéral de 2026.

Fintechs Canada joue le rôle de porte-parole du secteur canadien des technologies financières, qui regroupe à la fois les fournisseurs de technologies de base et les entreprises de technologie financière spécialisées dans le crédit, les paiements, les cryptoactifs et bien d'autres domaines. À eux tous, nos plus de 50 membres sont au service de millions de Canadiens d'un océan à l'autre.

Nous félicitons le gouvernement pour les avancées importantes présentées tant dans le budget de 2025 que dans la Mise à jour économique du printemps de 2026, qui comprenaient une réforme significative du secteur financier visant à améliorer son fonctionnement et à le mettre davantage au service des Canadiens et de nos petites entreprises. De plus, les travaux en cours visant à mettre en place une stratégie nationale de lutte contre la fraude constituent une avancée bienvenue pour renforcer la sûreté de notre secteur financier.

Nous nous trouvons à un tournant décisif dans le secteur financier mondial, et il reste encore beaucoup à faire. Dans ce contexte, nous encourageons le gouvernement à tirer parti des progrès réalisés. Fintechs Canada a fourni des précisions à ce sujet dans son mémoire prébudgétaire adressé au Comité, et je profite de cette occasion pour mettre en avant quelques mesures clés.

Tout d'abord, en matière de concurrence au sein des services financiers, le gouvernement devrait tirer parti de cette dynamique importante pour renforcer la concurrence en mettant l'accent sur la mise en œuvre. Cela implique de mettre en place, en temps opportun, des cadres équilibrés pour les services bancaires axés sur le consommateur — ou le système bancaire ouvert — et les cryptomonnaies stables, grâce à une réglementation qui préserve la concurrence et encourage l'innovation.

Nous devons également faciliter le changement de fournisseur pour les Canadiens, en supprimant les frais, ce qui fait l'objet d'un travail continu, mais aussi en réduisant les obstacles inutiles qui limitent le choix des consommateurs. Une concurrence accrue implique également de continuer à mettre l'accent sur l'infrastructure canadienne de paiements en temps réel, en garantissant un accès équilibré tant aux entreprises de technologie financière, aux nouveaux acteurs qu'aux opérateurs historiques. Pour que le système de paiement en temps réel, par exemple, puisse réaliser pleinement son potentiel, une large participation et une adoption généralisée sont indispensables. De même, un accès équitable et non discriminatoire aux technologies de paiement essentielles, telles que la communication en champ proche, est essentiel pour promouvoir le choix des consommateurs.

Deuxièmement, notre marché du financement des PME reste très concentré. Cela limite les options et fait grimper les coûts d'emprunt pour les petites entreprises. Les programmes soutenus par le gouvernement, tels que le Programme de financement des petites entreprises du Canada ou PFPEC, sont conçus pour partager les risques avec les prêteurs afin de combler cette lacune. Cependant, les critères d'admissibilité actuels sont principalement conçus pour les prêteurs acceptant des dépôts soumis à une réglementation prudentielle et ne sont pas vraiment adaptés aux nouveaux modèles d'entreprise innovants que les entreprises de technologie financière peuvent proposer. Les critères d'admissibilité à ce programme devraient donc être réformés et élargis afin de permettre à davantage de capitaux d'affluer vers les petites entreprises canadiennes.

Troisièmement et pour finir, le Canada dispose d'une occasion unique de renforcer à la fois l'innovation et sa souveraineté monétaire grâce à un cadre réglementaire concurrentiel pour les cryptomonnaies stables, qui favorise la concurrence et permette aux cryptomonnaies stables adossées au dollar canadien de se développer et d'être compétitives à l'échelle internationale. Pour ce faire, ces produits devraient être autorisés à offrir des fonctionnalités telles que des rendements ou des récompenses qui encouragent leur adoption par les consommateurs et favorisent la mise en place de modèles d'entreprise viables ici, au Canada. Un écosystème concurrentiel pour les cryptomonnaies stables canadiennes favoriserait des paiements plus efficaces, réduirait les coûts de transaction et renforcerait le rôle du dollar canadien sur les marchés numériques émergents d'aujourd'hui.

Fintechs Canada continuera à collaborer avec le gouvernement afin de soutenir les politiques qui favorisent l'innovation dans le secteur des services financiers, renforcent la concurrence et améliorent les résultats pour les Canadiens.

Je vous remercie encore une fois de m'avoir invitée. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions. Merci.

• (1045)

La présidente: Merci beaucoup, madame Vega.

Nous allons commencer par Mme Cobena, qui disposera de six minutes, s'il vous plaît.

Sandra Cobena: Merci, madame la présidente.

Je remercie tous les témoins pour leurs recommandations. Je suis fermement convaincue de l'importance d'une collaboration étroite entre le secteur privé et les pouvoirs publics, et vos recommandations revêtent une grande importance.

Je voudrais adresser mes questions à M. Perry, si vous me le permettez.

J'ai beaucoup apprécié votre introduction, car vous avez évoqué la manière dont vos membres se livrent concurrence en matière de capitaux, de clientèle et de talents. Ayant évolué dans ce secteur pendant près de 15 ans, j'ai pu le constater au quotidien. J'ai également constaté ce que vous avez mentionné ensuite, à savoir que nous avons ici, au Canada, des entrepreneurs solides, mais qu'ils peinent à se développer. Pourriez-vous approfondir ce point? À quoi cela est-il dû, selon vous?

Daniel Perry: Merci beaucoup pour votre question.

L'un des principaux défis auxquels sont confrontés nos membres est l'accès à la clientèle.

Nous avons récemment publié les résultats d'une enquête que nous menons chaque année, dans laquelle nous demandons à nos PDG quels sont les défis auxquels ils sont confrontés. Environ 40 % d'entre eux ont indiqué que le principal obstacle à la croissance de leur entreprise ici au Canada était l'accès à la clientèle.

Si l'on prend un peu de recul et que l'on examine qui sont les principaux clients ici au Canada, on constate qu'il s'agit des administrations publiques, qu'il s'agisse du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux ou des administrations municipales. Leurs dépenses représentent chaque année environ 12 à 15 % du PIB. Lorsque nous examinons cela et que nous voyons auprès de qui ils s'approvisionnent, la réalité est que bon nombre des entreprises en pleine expansion que nous représentons n'ont pas accès à ces marchés.

La récente loi en faveur de l'achat de produits canadiens que le gouvernement a présentée cet hiver, constituait un pas en avant positif, mais il reste encore beaucoup à faire, qu'il s'agisse d'examiner les conditions dans lesquelles nos entreprises peuvent concourir dans ces marchés publics ou encore de redéfinir ce qu'est une entreprise canadienne.

Sandra Cobena: Quelle est l'expérience de vos clients avec ce processus d'approvisionnement? Pour que les Canadiens puissent bien comprendre, pourriez-vous nous décrire en quoi cela consiste?

Daniel Perry: C'est un véritable défi. Tout dépend vraiment des circonstances. Souvent, lorsqu'un problème est identifié, ils suivent la procédure officielle. Ils respectent toutes les étapes du processus et y parviennent très bien. Cependant, une fois le contrat d'approvisionnement arrivé à son terme, ils n'ont plus la possibilité de continuer à travailler avec le gouvernement. Si d'autres ministères souhaitent collaborer avec eux, ils n'ont souvent pas la capacité de passer par le processus d'approvisionnement. En fait, tout s'arrête là.

Sandra Cobena: C'est intéressant.

Une question revient souvent dans mes discussions avec plusieurs chefs d'entreprise: « Eh bien, il faut être proche du gouvernement pour avoir une chance. Si vous n'êtes pas en bons termes avec le gouvernement, vous n'avez pratiquement aucune chance. »

Vous voyez cela de votre côté?

Daniel Perry: Il existe indéniablement un avantage lié à la position dominante. Nous constatons que de nombreuses multinationales, des entreprises étrangères et des géants de l'infonuagique se tournent vers le gouvernement, car celui-ci a tendance à privilégier les acteurs historiques. C'est un défi de taille. Nous disposons ici de nombreux talents canadiens de premier ordre et d'idées formidables.

Par exemple, j'aime citer l'annonce concernant le système de radar transhorizon. Le gouvernement s'est engagé à ne pas s'approvisionner auprès des États-Unis. Nous avons trouvé un partenaire en Australie pour prendre en charge l'approvisionnement en matière de défense dans ce domaine. Après l'annonce, quatre entreprises dont le siège social est au Canada nous ont contactés. Elles n'étaient pas membres à l'époque. Elles ont déclaré: « Nous proposons la même technologie, nos fiches techniques sont meilleures, nous pourrions vraisemblablement les battre sur le prix, et le MDN nous finance actuellement. »

Cela nous a amenés à dresser une cartographie de l'écosystème pour le gouvernement. L'été dernier, notre travail a consisté à mener une enquête de cartographie afin de nous faire une idée des activités des entreprises canadiennes dans le domaine des biens à double usage. Nous avons reçu plus de 450 réponses. Nous les avons examinées, filtrées et transmises au gouvernement afin qu'il puisse comprendre sur quoi travaillent les entreprises canadiennes, où elles se situent et comment elles peuvent le mieux soutenir le gouvernement dans ses processus d'approvisionnement en matière de défense. C'est particulièrement important à mesure que la défense devient une priorité. Nous constatons d'importantes dépenses dans ce domaine, et nous tenons donc vraiment à nous assurer que les entreprises canadiennes sont bien placées pour collaborer avec le gouvernement.

• (1050)

Sandra Cobena: Merci beaucoup.

La FCEI a récemment publié un rapport évoquant la « pénurie d'entrepreneurs » au Canada. On constate en effet que, depuis six trimestres consécutifs, il y a davantage de fermetures que d'ouvertures d'entreprises.

Dans votre secteur d'activité, je suis sûre que vous côtoyez aussi bien des entrepreneurs que de grandes entreprises. Je pense plus particulièrement aux entrepreneurs. Pourriez-vous nous parler de cette tendance?

Daniel Perry: Parmi nos membres, ce que nous constatons le plus souvent, c'est que lorsqu'ils se développent, ils recherchent des capitaux. Et lorsqu'ils recherchent des capitaux, ils se tournent vers l'étranger, car en réalité, il est plus facile de conclure un accord à San Francisco qu'ici. Ensuite, à mesure qu'ils concluent leurs accords et obtiennent des financements, leurs bailleurs de fonds — qui sont pour la plupart de l'étranger — leur demandent de déménager et de s'installer ailleurs. C'est ainsi que nous perdons une grande partie de nos talents et de nos excellentes entreprises. Prenez l'exemple d'Ozempic. C'était une idée de l'Université de Toronto qui alimente désormais l'économie danoise.

Nous constatons ce phénomène assez souvent. C'est l'un des principaux défis. C'est pourquoi l'une de nos recommandations est de se concentrer sur les levées de fonds de série B et au-delà en matière de capital de risque, car c'est là que nous voyons les meilleures opportunités. La plus grande faiblesse du Canada réside dans le fait qu'il perd beaucoup d'excellentes entreprises parce qu'elles trouvent des capitaux ailleurs. Elles sont attirées hors du Canada.

Sandra Cobena: Merci beaucoup.

On entend également beaucoup parler de l'incapacité du gouvernement à protéger correctement la propriété intellectuelle contre les prédateurs dans les environnements où les capitaux abondent et où les investissements sont favorisés, principalement aux États-Unis.

Constatez-vous qu'un grand nombre d'innovateurs canadiens partent s'installer aux États-Unis?

Daniel Perry: C'est pour cette raison que nous considérons les États-Unis comme un marché attractif. En effet, c'est là-bas que se trouvent les capitaux.

Vous avez tout à fait raison de soulever la question de la propriété intellectuelle. C'est un domaine où nous avons du mal à nous imposer ici au Canada. Encore une fois, nous excellons dans la conception d'idées, mais lorsqu'il s'agit de les breveter et de les protéger, avec les régimes actuellement en place... Il y a matière à

amélioration à cet égard. Nous sommes très impatients de travailler avec vous et d'autres membres du gouvernement afin de mieux garantir que nos innovateurs aient les opportunités et les outils adéquats à leur disposition pour continuer à créer ici, au Canada.

Sandra Cobena: Excellent.

Ma dernière question...

La présidente: Je suis désolée, madame Cobena. Votre temps de parole est écoulé. Merci beaucoup.

[Français]

Monsieur Lavoie, vous avez maintenant la parole pour six minutes.

Steeve Lavoie (Beauport—Limoilou, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins d'être avec nous, aujourd'hui. Leurs témoignages et leurs mémoires sont très importants, et ils sont vraiment très intéressants.

Madame Hayes, tout ce qui touche l'intelligence artificielle est très intéressant, notamment l'intégration de l'intelligence artificielle dans les petites ou moyennes entreprises, ou PME. Je suis même en train de terminer de lire un livre, dont le titre est *Nexus*, qui en parle. Je trouve ça parfois intrigant, parfois même épeurant pour ce qui est de certains passages sur l'intelligence artificielle.

À l'époque où j'étais président de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec, nous avions fait un sondage sur l'intégration de l'intelligence artificielle dans les PME. L'interprétation que j'en avais faite, c'est que ceux qui utilisent l'intelligence artificielle dans les entreprises et les PME l'utilisent davantage, de façon accélérée, exponentielle même. À l'inverse, certains ne l'utilisent pas du tout. On disait que, avec les années, il se créerait de grands écarts entre ceux qui l'utilisent et ceux qui ne l'utilisent pas.

Dans un premier temps, êtes-vous un peu d'accord sur cette affirmation?

Dans un deuxième temps, comment le gouvernement peut-il favoriser cette transition numérique?

[Traduction]

Helen Alexandra Hayes: Je pense que cela revient en fin de compte à une question de confiance et d'implication dans les débats sur l'IA. Nous assistons actuellement, comme vous le soulignez, à un clivage entre, d'une part, ceux qui défendent les systèmes d'IA et qui sont impatients de les voir se déployer dans tous les secteurs, et d'autres qui en ont peur, qui ne les comprennent pas et qui s'inquiètent de leurs effets sur des aspects majeurs de leur vie, comme leur travail, leur éducation ou leurs relations sociales.

Une partie de mon travail de sensibilisation ces dernières années a consisté à essayer de réduire ce fossé entre les partisans de l'IA et ceux qui sont plus sceptiques, grâce à des politiques et des méthodes telles que les délibérations citoyennes. J'ai commencé par cette idée de confiance, car je ne pense pas que la population canadienne puisse réellement faire confiance aux systèmes d'IA si elle n'est pas associée aux discussions concernant leur déploiement. Je ne pense pas que l'adoption de l'IA dans tous les secteurs se déroulera comme le gouvernement l'espère si nous ne menons pas une réflexion à grande échelle sur ce que signifie l'intégration des systèmes d'IA dans ces secteurs.

Pour répondre à votre question, je pense que cette opposition binaire existe bel et bien, mais qu'il est possible, en partie, d'y remédier en impliquant les citoyens dans le débat sur l'IA, que ce soit dans leur vie professionnelle, leur vie sociale ou leur parcours d'éducation, par le biais de processus de consultation d'assemblées citoyennes.

• (1055)

[Français]

Steeve Lavoie: Merci beaucoup de votre réponse.

Madame Bak, effectivement, lors de mon passage à la Chambre de commerce et d'industrie de Québec, nous faisons beaucoup de sondages. Toute ma vie, j'ai cru non seulement au développement économique, mais aussi à l'environnement. J'ai toujours défendu ces deux points, et les gens qui me connaissent sont un peu tannés de l'entendre. J'ai toujours favorisé le « et », et non le « ou ». Je le répète ici à Ottawa, au Parlement. On peut faire du développement économique et prendre soin de l'environnement. On peut intégrer ça dans nos politiques et dans notre développement économique. J'ai tellement vu d'entreprises le faire.

Ma question est bien simple.

Avez-vous de la difficulté à parler de cette vision et à la faire comprendre? Cette vision étant que le Canada est capable de faire les deux et de parler des deux en même temps dans la même phrase.

Céline Bak: C'est une très belle question. Je vous en remercie.

Comme vous le savez peut-être, pendant plus de 10 ans, je me suis occupée de la publication annuelle d'un rapport sur les entreprises de technologies propres du Canada. Ce rapport faisait le bilan de l'innovation pour l'environnement. Pendant que nous faisons cette recherche annuelle, le problème lié au crédit était chronique.

Je vais faire le pont avec les commentaires qui ont été faits par les autres témoins.

Une des raisons pour laquelle le crédit privé est important, c'est que cela permettra aux entreprises et aux entrepreneurs de garder la propriété de leur entreprise et de prendre des décisions sur la façon de s'engager par rapport à leur capacité, selon leurs priorités et leurs valeurs en tant qu'entrepreneurs.

Le crédit, c'est une façon d'assurer la pérennité des entreprises. C'est une façon d'assurer une souveraineté économique à nos entreprises. Avec la souveraineté vient la capacité de faire les choix qui s'imposent au sujet de notre capacité ou des demandes qu'on fait sur la planète, ainsi que pour ce qui a trait à ce que nous allons laisser à nos petits-enfants.

Steeve Lavoie: Le temps file.

Madame Vega, j'ai lu votre message général concernant le système financier, qui est trop compliqué, trop concentré, trop lent, trop compétitif. Malgré tout, ce système financier est reconnu comme l'un des meilleurs du monde. On le voit, quand il y a des crises économiques, il soutient les entreprises.

Comment voyez-vous l'équilibre entre le fait d'accélérer le changement et le fait de garder cette structure solide au Canada?

[Traduction]

La présidente: Il vous reste 20 secondes, s'il vous plaît.

Adriana Vega: Il ne fait aucun doute que le Canada est reconnu dans le monde entier comme l'un des marchés les plus sûrs et les

plus robustes, mais notre secteur estime que nous avons eu tendance, voire une incitation, à peut-être aller trop loin dans la correction, à vouloir éliminer tout risque de l'équation. Je pense qu'avec le temps...

La présidente: Je suis désolée, mais je vais devoir vous interrompre là. Peut-être que quelqu'un d'autre vous posera une question complémentaire.

Adriana Vega: Je vais réessayer.

[Français]

La présidente: Monsieur Barsalou-Duval, vous avez la parole pour six minutes.

Xavier Barsalou-Duval (Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères, BQ): Merci, madame la présidente.

Bonjour à tous les témoins.

Je les remercie beaucoup d'être des nôtres aujourd'hui.

Madame Bak, dans les documents que vous avez transmis au Comité, il y a une diapositive qui m'a beaucoup intéressé. Vous y mentionnez que, depuis dix ans, soit la période allant de 2011 à 2022, les PME canadiennes ont exporté plus que les producteurs canadiens de charbon, de pétrole et de gaz combinés.

J'ai trouvé ça très intéressant, parce qu'on a parfois l'impression que le gouvernement se focalise constamment sur le pétrole, alors que les faits montrent que les PME sont beaucoup plus importantes en matière d'exportations, et probablement aussi en matière d'emplois et de potentiel économique.

Pensez-vous qu'accorder la priorité aux PME plutôt qu'au secteur pétrolier donnerait de meilleurs résultats?

Céline Bak: Je vous remercie de la question, parce qu'elle me tient beaucoup à cœur. Je pense qu'elle est vraiment au cœur de la perception de qui nous sommes.

Dans les faits, les PME sont les employeurs de presque deux tiers des Canadiens et des Canadiennes. En parallèle, elles sont à la hauteur en matière d'exportations, et elles ont le potentiel d'en faire davantage. Dans l'ensemble, ces entreprises continuent à faire croître les exportations sans la volatilité qui s'impose dans les secteurs du pétrole et ailleurs.

Ce n'est pas l'un ou l'autre, mais l'un et l'autre. À Bruxelles, où je suis en ce moment, mes conversations avec les gens de la Commission européenne portent sur une vision harmonisée et sur une priorité accordée aux PME comme un tissu de résilience dans l'économie.

• (1100)

Xavier Barsalou-Duval: Dans votre allocution, vous avez aussi parlé du capital des grandes institutions canadiennes, notamment les fonds de pension, capital qui est surtout déployé du côté américain. Sans dire qu'il faudrait y remédier, parce que nous devons diversifier nos investissements et qu'il est presque incontournable d'investir dans les marchés aux États-Unis, comment pouvons-nous attirer davantage les investisseurs institutionnels ici?

Plusieurs ont mentionné un problème lié à l'accès au capital pour les PME. Y a-t-il un potentiel de ce côté?

Céline Bak: J'ai décrit les quatre classes d'actifs qui sont des solutions de rechange. Une de ces classes d'actifs est l'infrastructure. Ce gouvernement a levé la main et a dit que cette classe d'actifs était importante pour lui.

Je propose qu'on fasse la même chose avec la classe d'actifs qu'est le crédit privé. En effet, le crédit privé est une classe d'actifs qui, par sa nature, est vouée à la rue principale.

On parle d'un potentiel pouvant varier de 100 milliards de dollars à 200 milliards de dollars. On parle aussi d'attraction d'investissements entre les investisseurs institutionnels au Canada — qui auraient une solution de rechange canadienne pour leurs mandats de crédit privé — et des investisseurs européens avec qui j'ai pu m'entretenir l'automne dernier. Ces derniers cherchent des marchés pour concrétiser des mandats de crédit privé qui sont nord-américains, mais qui ne sont pas américains. Bref, c'est le Canada.

Xavier Barsalou-Duval: Merci beaucoup, encore une fois.

Je vais poursuivre dans la même veine avec les représentants du Conseil canadien des innovateurs.

Vous avez soulevé la question de l'accès au capital un peu plus tôt, et il y a une tendance croissante de ce côté. On voit de plus en plus un certain nombre de petits investisseurs, des particuliers, des individus, vouloir gérer eux-mêmes leur portefeuille. Cependant, ils n'ont pas nécessairement la facilité ou la possibilité d'investir dans des entreprises du type des PME, parce qu'ils ne sont pas cotés en bourse et que ce n'est pas ouvert au grand public. C'est vraiment un créneau commercial, et ce n'est pas nécessairement connu. Pourtant, je suis persuadé qu'il y aurait de l'appétit pour ça.

Avez-vous pensé à des solutions qui permettraient d'avoir plus d'ouverture ou d'accessibilité pour les gens qui veulent investir dans ces entreprises innovantes? Celles-ci ont beaucoup d'avenir, mais elles sont souvent mal connues.

Laurent Carbonneau (vice-président, Direction des politiques, Conseil canadien des innovateurs): Absolument.

C'est une très bonne question. Je vais peut-être passer à l'anglais quand j'utiliserai du vocabulaire technique.

Une des choses que nous avons proposée, c'est l'adoption d'un crédit d'impôt sur le modèle du *Qualified Small Business Stock* américain. Il vise ce dont vous venez de parler. En effet, les investisseurs sont invités à investir dans de petites compagnies, qui comprennent parfois des risques élevés, mais les taux d'imposition de leurs actifs et de leur rendement sont moins élevés. Essentiellement, c'est une exemption sur le rendement de ces actifs.

[Traduction]

En résumé, l'objectif de cette politique serait d'encourager les investisseurs avertis à se tourner vers des actifs plus risqués et de leur permettre ainsi de bénéficier, éventuellement, des rendements plus élevés qu'ils recherchent dans des catégories d'actifs plus risqués, comme les investissements dans les actifs incorporels ou dans les entreprises à forte intensité capitalistique.

Cela serait également avantageux pour les fondateurs. Il y a actuellement, au Canada, une exonération cumulative des gains en capital, qui n'est pas aussi généreuse que son équivalent américain. Nous aimerions donc voir les deux programmes harmonisés.

Merci.

• (1105)

La présidente: Merci, monsieur Carbonneau. Nous allons devoir en rester là.

Nous allons maintenant laisser la parole à M. Williamson pendant cinq minutes.

John Williamson (Saint John—St. Croix, PCC): Merci beaucoup, madame la présidente.

Madame Vega, j'ai quelques questions que j'appellerais des « questions éclair » pour lancer la discussion. Faites donc comme si vous disposiez de 10 à 15 secondes par question, comme pour votre dernière intervention. À qui profite la mise en place progressive du système bancaire ouvert: aux consommateurs ou aux grandes banques?

Adriana Vega: À qui cela profite-t-il?

John Williamson: À qui profite ce déploiement progressif?

Adriana Vega: Vraisemblablement, il sert l'intérêt des grandes banques, qui sont bien implantées dans le marché, mais il y a aussi une forte part d'inertie. Notre marché doit vraiment se mobiliser et aller de l'avant avec ce changement, dans l'intérêt des consommateurs.

John Williamson: Pour aller droit au but, les grandes banques... au détriment des consommateurs, selon vous.

Adriana Vega: C'est exact.

John Williamson: Pensez-vous que le fait de ne pas avoir réagi rapidement face à la concurrence des entreprises de technologie financière a coûté de l'argent aux Canadiens?

Adriana Vega: Cela coûte très cher aux Canadiens. Le Bureau de la concurrence a mené une étude sur les économies que les Canadiens pourraient réaliser, rien qu'en matière de données ouvertes et d'assurance, et il s'agit de plusieurs milliards de dollars. Oui, il y a là un coût réel que les Canadiens assument chaque jour.

John Williamson: En fait, protéger nos grandes banques joue en notre défaveur.

La réglementation fédérale qui protège les banques en place de la concurrence nuit-elle aux consommateurs?

Adriana Vega: Pourriez-vous répéter votre question?

John Williamson: Bien sûr. Les règles fédérales — les directives, les contrôles, la bureaucratie — qui protègent les banques en place et leur position privilégiée face à la concurrence sont-elles mises en œuvre...? Est-ce que ce sont les consommateurs, les familles et les entreprises qui en font les frais?

Adriana Vega: Je pense que tout le monde en fait les frais, mais il ne faut pas nécessairement y voir une manœuvre stratégique. Il y a aussi, comme je l'ai mentionné, une grande part d'inertie.

Pour revenir à ce que je disais tout à l'heure, cette tendance à la précaution excessive dans le but d'éliminer tout risque a eu pour conséquence que nous avons procédé très lentement, au détriment d'une saine concurrence.

John Williamson: On peut donc en déduire que c'est... Quand on parle d'inertie, on fait référence aux décideurs politiques, qui ne prennent pas les mesures nécessaires pour actualiser et moderniser la réglementation afin d'instaurer des conditions de concurrence plus équitables. Ce n'est pas comme la météo: cela n'arrive pas tout naturellement si on ne fait rien pour remédier à la situation.

Adriana Vega: Il faut replacer les choses dans leur contexte. Nous sortons d'une décennie où ce secteur n'a pas connu beaucoup d'évolution, et ce, pour diverses raisons. Je ne saurais pas vraiment citer une raison précise pour expliquer cette stagnation.

Nous venions alors de vivre une crise financière dont le Canada s'est sorti en très bonne posture: on n'a alors pas senti l'urgence de réparer ce qui fonctionnait plutôt bien. Cependant, nous avons pris conscience que notre inaction nuit aux consommateurs, mais également à l'innovation. Cette inertie nous a rendus moins compétitifs. Nous sommes arrivés à un stade où les réformes sont mises en place rapidement. Par conséquent, il faudrait mettre l'accent sur la mise en exécution afin de sortir de l'inaction.

John Williamson: Il n'y a pas de temps à perdre. Merci.

Diriez-vous que le gouvernement actuel a facilité ou compliqué la tâche des entreprises de technologie financière qui souhaitent concurrencer les grandes banques?

Adriana Vega: Le contexte est aujourd'hui bien plus favorable qu'il ne l'était il y a encore quelques années. Pour revenir à mes observations précédentes et aux arguments avancés par notre secteur, tout repose sur la mise en œuvre. Nous sommes actuellement en plein cœur d'un processus réglementaire qui déterminera la manière dont le système bancaire ouvert, avec toutes ses réformes, sera concrètement déployé.

John Williamson: Très bien. Le Canada est-il le dernier pays du G7 à mettre véritablement en œuvre un système bancaire ouvert solide?

Adriana Vega: Oui, c'est exact.

John Williamson: C'est vrai, et vous ne voyez aucune raison d'attendre et de traîner les pieds. Nous devrions rattraper nos concurrents les plus proches si nous voulons être en mesure d'aider les consommateurs et d'attirer davantage de capitaux.

Adriana Vega: C'est exact.

Je dirai simplement que c'est là où nous en sommes. La réglementation est en cours d'élaboration. Les échéanciers sont très serrés. Nous collaborons étroitement avec les fonctionnaires, car, maintenant que la loi a été adoptée, le dossier est entre leurs mains. La Banque du Canada collabore également étroitement avec nous pour faciliter la mise en œuvre.

John Williamson: Diriez-vous que vous êtes satisfaite du rythme où vont les choses? Je ne comprends pas très bien votre dernière réponse. Vous sembliez dire que nous traînions un peu les pieds et qu'il régnait une certaine inertie, mais maintenant, vous donnez l'impression d'être satisfaite.

Adriana Vega: Nous nous trouvons actuellement à un moment charnière. Nous constatons bel et bien une évolution dans ce dossier. Le calendrier à venir s'annonce ambitieux.

Notre priorité pour l'instant sera de ne pas voir s'ajouter de contraintes lors du déploiement, ce qui pourrait arriver. Nous surveillons cela de très près. Il ne faut pas imposer de restrictions ni freiner le déploiement du système bancaire ouvert.

• (1110)

John Williamson: J'ai une petite question pour Mme Bak, qui est en ligne.

Vous avez fait remarquer — si je vous ai bien comprise — que les capitaux canadiens finançaient la croissance américaine. C'est un phénomène nouveau? Est-ce un phénomène qui s'est développé au cours de la dernière décennie, ou est-ce tout à fait normal?

La présidente: Veuillez répondre très brièvement, s'il vous plaît.

Céline Bak: Le crédit privé existe depuis 40 ans aux États-Unis. Nous ne l'avons pas développé dans ce pays. Par conséquent, les al-

locations d'actifs destinées au crédit privé sont acheminées vers les États-Unis.

La présidente: Parfait. Merci beaucoup, monsieur Williamson.

Nous allons maintenant donner la parole à M. MacDonald pour cinq minutes.

Kent MacDonald (Cardigan, Lib.): Merci aux témoins.

Ma première question s'adresse à Mme Hayes.

Vous avez mentionné dans votre déclaration préliminaire que vous aviez travaillé sur la Loi sur les préjudices en ligne. Je m'intéresse tout particulièrement au chantage sexuel. Depuis mon élection, je m'efforce de faire avancer un projet de loi visant à lutter contre ce délit. Nous avons présenté le projet de loi C-16, qui traite de certains aspects de la capacité de réglementation.

Pourriez-vous nous dire quel devrait être le rôle du gouvernement face aux préjudices en ligne auxquels nos enfants sont exposés?

Helen Alexandra Hayes: Bien sûr. Merci pour votre question.

J'ai collaboré étroitement au projet de loi C-63, la dernière loi sur les préjudices en ligne, qui a été déposée en 2024. Dans le cadre de mon travail sur ce dossier et sur le projet de loi actuel sur les préjudices en ligne, je n'ai cessé de plaider en faveur de modifications à l'architecture des plateformes numériques.

Le gouvernement doit jouer un rôle majeur dans la réglementation de la sécurité en ligne. Pour y arriver, il doit veiller à ce que l'architecture des plateformes numériques soit directement intégrée dans la réglementation, et ce, pour garantir que les grandes plateformes adoptent une conception adaptée à l'âge des utilisateurs. Pour répondre à votre observation concernant le chantage sexuel, Snapchat doit faire partie des services réglementés. Ce n'était pas le cas dans la législation précédente, et le chantage sexuel est largement pratiqué sur Snap. Afin de régler ce problème particulier, il faut élargir la définition de « service réglementé » dans la nouvelle loi sur les préjudices en ligne et veiller à ce que Snap soit visé.

Kent MacDonald: Merci beaucoup.

Pour poursuivre sur le sujet, l'Australie a récemment adopté une loi qui fixe un âge minimum pour l'utilisation des plateformes numériques. Je crois que c'est 16 ans. Quel est votre point de vue à ce sujet pour le Canada? Est-ce une mesure que nous devrions envisager?

Helen Alexandra Hayes: Je ne suis pas d'accord avec l'idée d'interdire les réseaux sociaux. On pourrait imposer un moratoire temporaire afin de contraindre les plateformes à améliorer directement l'architecture de leurs systèmes, pour ensuite permettre aux jeunes utilisateurs d'y accéder à nouveau. Mais il s'agit là d'une solution temporaire, le temps d'apporter les correctifs nécessaires.

Le problème avec les interdictions, c'est qu'on finit par réglementer les utilisateurs plutôt que les systèmes, qui sont réellement à l'origine des problèmes. Je suggère, comme je viens de le mentionner, de réglementer la conception même des systèmes, afin de résoudre les problèmes fondamentaux, comme la maximisation de l'attention et la diffusion de contenus préjudiciables, plutôt que de réglementer les jeunes utilisateurs, ce qui soulève toute une série de préoccupations en matière de protection de la vie privée.

Dans le cadre du projet dont j'ai parlé dans ma déclaration préliminaire, Gen(Z)AI, nous avons mené une vaste consultation auprès de milliers de jeunes dans le Canada entier. Aucun d'entre eux n'a estimé qu'une interdiction des réseaux sociaux constituait une bonne option politique dans ce contexte. Il s'agit de jeunes âgés de 17 à 23 ans qui ne seraient pas concernés par l'interdiction envisagée. L'argument selon lequel ils ne veulent pas d'interdiction simplement parce qu'ils en seraient eux-mêmes victimes ne tient donc pas la route dans ce cas précis.

Cela montre que les jeunes se rendent compte que les plateformes ont été laissées libres de prendre leurs propres décisions, et qu'il revient désormais au gouvernement d'agir de manière à remédier concrètement aux préjudices qu'elles causent.

Kent MacDonald: Merci beaucoup. C'est très instructif.

Pour ma deuxième question, je m'adresserai au Conseil canadien des innovateurs.

Monsieur Perry, je viens du Canada atlantique où il y a beaucoup de petites entreprises innovantes. Pour faire référence aux remarques de Mme Cobena, ces entreprises ont du mal à se déployer à plus grande échelle, à lever des fonds et à retenir les talents.

Pourriez-vous résumer ce que le gouvernement fédéral peut faire? Vous avez formulé certaines recommandations, notamment en matière de contrats publics. Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet ou nous expliquer comment cela fonctionnerait? Quelle est votre vision?

Daniel Perry: Cette question tombe à point nommé. Au début du mois, plusieurs de nos membres de la région de l'Atlantique se sont rendus à Ottawa à l'occasion de la Journée des innovateurs de l'Atlantique sur la Colline, où ils ont présenté leur dernier rapport consacré aux membres de la région de l'Atlantique et à leurs besoins.

Pour répondre à votre question, c'est précisément dans le domaine des contrats publics que ces entreprises ont besoin d'aide. Le gouvernement, qui est un pionnier dans l'adoption de ces technologies, peut jouer un rôle de catalyseur pour les entreprises par sa validation précoce. Une question qui revient souvent lorsqu'une entreprise cherche à vendre sa technologie à l'étranger ou dans un autre pays est la suivante: « La vendez-vous actuellement au gouvernement de votre pays? » Lorsque la réponse est non, cela soulève des questions parfois délicates et embarrassantes pour nos membres. Pour le meilleur ou pour le pire, le Canada commence à se forger une certaine réputation, et la question n'est même plus posée, car les autres gouvernements savent que notre gouvernement n'achète pas auprès de nos entreprises technologiques les plus innovantes.

Lorsque nous parlons d'achat canadien, nous souhaitons avant tout que le gouvernement canadien s'engage pleinement dans cette voie et s'approvisionne auprès d'entreprises véritablement canadiennes. Il y a dans le Canada atlantique beaucoup d'entreprises très talentueuses — je pense notamment au secteur des ressources naturelles — et nous devons tirer parti de nos atouts locaux. Lorsque nous demandons au gouvernement d'acheter canadien, c'est précisément ce que nous voulons. Il faut s'assurer que nos innovateurs demeurent compétitifs dans ce processus et qu'ils aient leur chance.

• (1115)

La présidente: Merci, monsieur Perry.

Merci, monsieur MacDonald. Votre temps de parole est écoulé.

[Français]

Nous allons conclure la première heure de la réunion avec M. Barsalou-Duval.

Monsieur Barsalou-Duval, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Xavier Barsalou-Duval: Merci beaucoup, madame la présidente.

Madame Vega, vous avez soulevé un bon point plus tôt. Vous avez dit qu'il était nécessaire d'avoir plus d'ouverture par rapport aux nouvelles technologies et aux nouvelles entreprises dans le domaine financier.

Un de mes collègues a aussi soulevé le fait que le domaine financier est l'un des plus stables et des plus solides dans le monde. Il a survécu à des crises plus facilement que d'autres secteurs. Malgré tout, on entend constamment parler de plaintes à propos des frais extrêmement élevés des compagnies bancaires. C'est un fait avéré. C'est fort probablement dû au manque de concurrence. On a l'impression de se faire constamment avoir par les banques.

Comment faire pour que les gens fassent confiance à ces nouvelles entreprises dans le domaine financier, dans le contexte où elles n'ont pas de bureaux physiques et où elles n'ont pas autant de capital accumulé?

Il peut être difficile de faire confiance à ce genre de compagnie et d'aller mettre ses actifs ou ses avoirs financiers dans une entreprise où on ne peut pas rencontrer des êtres humains, qui n'a pas de bureaux physiques et dont on connaît à peine le nom.

Y a-t-il des moyens pour faire en sorte qu'on puisse se fier à ces entreprises, qu'on puisse avoir l'assurance qu'elles ne disparaîtront pas du jour au lendemain et qu'il n'y aura pas de fraude?

Adriana Vega: Merci de votre question.

[Traduction]

La confiance dans notre écosystème, ainsi que dans le secteur des services financiers en général, est la clé pour gagner la confiance des gens. C'est notre argent et nous sommes très attachés à ce secteur. Nous avons réellement le secteur des technologies financières à cœur.

Pour vous donner un exemple de ce qui renforce la confiance, notre secteur a été un fervent défenseur de la Loi sur les activités associées aux paiements de détail. Il est sans doute un peu inhabituel qu'un secteur s'adresse au gouvernement pour être réglementé. « Donnez-moi des lignes directrices, afin que je sois réglementé et que je relève d'une forme de supervision et d'encadrement réglementaire. » Il y a derrière cette demande une motivation profonde, qui est l'instauration de la confiance auprès des consommateurs, que cette réglementation permet. Le consommateur se sent rassuré de voir qu'une entreprise relève de la réglementation nationale, et cela facilite également les relations entre entreprises.

Les entreprises de technologie financière ont encore aujourd'hui du mal à accéder aux services bancaires. Il arrive souvent que leurs comptes soient fermés, et elles n'ont pratiquement aucun recours...

La présidente: Merci, madame Vega. Nous allons devoir nous arrêter là. Le temps imparti est écoulé.

Adriana Vega: Je suis désolée. Merci.

La présidente: Au nom du Comité, je tiens sincèrement à remercier tous les témoins présents aujourd'hui de nous avoir fait part de leurs réflexions et de nous avoir consacré leur temps.

Nous allons faire une brève pause avant de passer au dernier groupe de témoins de la matinée.

Merci beaucoup.

• (1115)

(Pause)

• (1125)

La présidente: Je déclare la séance rouverte.

Je voudrais commencer par souhaiter la bienvenue à notre prochain groupe de témoins.

Du Club des petits déjeuners du Canada, nous accueillons Judith Barry, cofondatrice et directrice des relations gouvernementales. De Cœliaque Canada, nous accueillons Melissa Secord, directrice exécutive nationale. De Daily Bread Food Bank, nous accueillons Neil Hetherington, président-directeur général. De Droit à l'alimentation, nous accueillons Jasmine Ramze Rezaee, directrice des politiques et de l'action communautaire.

Avant de commencer, je voudrais rappeler aux participants les points suivants.

Veuillez attendre que je vous ai identifié par votre nom avant de prendre la parole.

Je tiens à rappeler aux témoins que les membres du Comité peuvent poser des questions en anglais ou en français. Si vous avez besoin du service d'interprétation, veuillez prendre quelques instants dès maintenant pour régler votre oreillette et sélectionner à l'avance le canal d'écoute dont vous aurez besoin, afin de tirer pleinement parti du temps alloué aux questions et réponses.

Nous vous rappelons que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Vous disposerez chacun de cinq minutes pour vos déclarations préliminaires, après quoi nous passerons aux questions.

Nous commencerons par Judith Barry, du Club des petits déjeuners du Canada.

Judith Barry (co-fondatrice et directrice des relations gouvernementales, Club des petits déjeuners): Je vous remercie infiniment, madame Gould, messieurs les vice-présidents et mesdames et messieurs les membres du Comité FINA.

[Français]

Au nom du Club des petits déjeuners, que je représente à titre de cofondatrice, je suis extrêmement heureuse de pouvoir vous présenter les recommandations qui ont été soumises, en février dernier, dans le mémoire pour l'adoption du projet de loi C-15, ainsi que les recommandations du tout récent mémoire prébudgétaire 2026 du Club des petits déjeuners.

La première recommandation du Club est que le gouvernement du Canada s'appuie sur l'adoption récente de la Loi sur le Programme national d'alimentation scolaire, et qu'il reconnaisse ce programme comme une priorité budgétaire et un investissement stratégique pour les familles d'aujourd'hui et les générations futures.

[Traduction]

Malgré les avancées remarquables réalisées depuis la mise en œuvre du Programme national d'alimentation scolaire du Canada en 2024, l'investissement fédéral actuel de 200 millions de dollars par an ne touche qu'environ 10 % de la population scolaire au Canada et représente environ 22 ¢ par élève par jour, dans le contexte d'une participation universelle. Des déclarations publiques récentes ont fait ressortir le fait que l'alimentation scolaire constituait une valeur fondamentale du gouvernement du Canada et une priorité nationale. Pourtant, l'allocation par enfant et par jour mentionnée ci-dessus ne reflète pas cette ambition. Nous estimons que le gouvernement peut renforcer sa position afin que chaque école bénéficie d'un financement public équitable dans les années à venir.

Comme l'indiquent les récentes communications du Club des petits déjeuners du Canada, une nouvelle analyse coûts-avantages indépendante menée par des économistes d'AppEco confirme que, pour chaque dollar investi dans les programmes de petits-déjeuners scolaires, la société retire près de deux dollars. Les données indiquent clairement que, lorsque les enfants commencent leur journée en étant bien nourris, les avantages dépassent largement le cadre de la salle de classe et apportent une valeur durable à la société. Ces effets sont le fruit de trois retombées concrètes et quantifiables: une augmentation du revenu disponible des familles, des revenus à vie plus élevés liés à un meilleur niveau d'éducation et une réduction des coûts de santé en raison de la baisse du taux d'obésité. Cette étude confirme que l'alimentation scolaire n'est pas une dépense, mais un investissement financièrement responsable et socialement significatif qui génère des retombées à long terme bien supérieures à son coût initial.

Partout au Canada actuellement, les provinces, les territoires et les municipalités investissent près de 400 millions de dollars par an dans les programmes alimentaires scolaires afin d'assurer leur viabilité à long terme et leur développement équitable. Il est essentiel que le gouvernement fédéral s'aligne sur ce niveau d'investissement. Un tel engagement budgétaire permettrait non seulement de stabiliser l'écosystème des programmes alimentaires scolaires, qui peine à répondre à des besoins croissants, mais aussi d'optimiser la portée et l'impact du programme alimentaire scolaire national tout en soutenant les familles confrontées à des pressions croissantes en matière d'accessibilité financière aux denrées alimentaires.

• (1130)

[Français]

La deuxième recommandation du Club des petits déjeuners est que le gouvernement rende permanent le Fonds pour l'infrastructure alimentaire scolaire, créé en 2024 avec un investissement de 20 millions de dollars. Ce premier investissement a vraiment permis d'accélérer l'impact et la mise en place de systèmes de distribution durables, ce qui a permis à l'écosystème de la nutrition scolaire d'accéder à des aliments abordables.

Nous pensons que de maintenir ce Fonds et de le rendre permanent permettra à l'écosystème de répondre à la demande grandissante, tout en s'adaptant aux différents défis liés à l'offre d'une saine alimentation locale à bas coût.

La troisième recommandation du Club des petits déjeuners est que le gouvernement donne suite à son engagement d'investir dans les aliments produits au Canada, dans le cadre du programme alimentaire scolaire, en accordant la priorité aux systèmes alimentaires durables et locaux qui soutiennent les producteurs canadiens.

[Traduction]

En 2025, le Parti libéral du Canada s'est engagé à verser 20 millions de dollars pour que les programmes alimentaires scolaires proposent systématiquement des aliments produits au Canada. Nous estimons que cet investissement devrait se refléter dans le budget de 2026, afin qu'il serve de levier stratégique pour établir des liens entre les programmes alimentaires scolaires et les producteurs locaux, tout en favorisant la consommation d'aliments frais et nutritifs dans les écoles partout au Canada.

Dans ce contexte, nous estimons que le Club des petits déjeuners du Canada et d'autres acteurs clés du secteur peuvent grandement aider le gouvernement fédéral à remplir son mandat, grâce à d'excellents partenariats avec les acteurs de l'industrie alimentaire, à une influence réelle sur la révision des recettes, aux modèles d'achats groupés très efficaces mis en place au fil des ans et grâce à l'expérience acquise.

Merci.

La présidente: Merci. Nous allons nous arrêter là. Votre temps est écoulé.

Nous allons maintenant donner la parole à Mme Secord, de Cœliaque Canada, pour cinq minutes.

Melissa Secord (directrice exécutive nationale, Cœliaque Canada): Je vous remercie, madame la présidente et mesdames et messieurs les membres du Comité, de me donner l'occasion de m'exprimer devant vous aujourd'hui.

Je m'appelle Melissa Secord. Je suis directrice exécutive nationale de Cœliaque Canada, qui est le seul organisme caritatif national au service des Canadiens atteints de la maladie cœliaque.

La maladie cœliaque est une maladie auto-immune d'origine génétique qui touche 1 % des Canadiens. Lorsqu'une personne atteinte de la maladie cœliaque consomme du gluten, un groupe de protéines présentes dans le blé, le seigle et l'orge, cela déclenche une réponse immunitaire qui provoque de graves lésions à l'intestin grêle. Ces lésions entravent la capacité de l'organisme à absorber les nutriments et peuvent entraîner un large éventail de symptômes aigus, notamment, mais sans s'y limiter, des troubles gastro-intestinaux graves, une fatigue extrême, des migraines et des douleurs articulaires. En l'absence de traitement, l'ostéoporose, l'anémie, des lésions neurologiques et certains cancers peuvent survenir.

Pour ces personnes, éviter le gluten n'est pas une simple préférence alimentaire ni une mode, mais une nécessité pour mener une vie saine et libre de symptômes. Il n'existe actuellement aucun traitement médicamenteux et la seule prise en charge reconnue consiste à suivre un régime alimentaire rigoureux sans gluten. Les aliments sans gluten constituent notre remède, et ils sont absolument indispensables afin d'éviter les consultations médicales et hospitalisations fréquentes et pour préserver notre qualité de vie ainsi que notre productivité au travail et à l'école.

En qualité d'organisme caritatif national, Cœliaque Canada propose des programmes d'éducation, du soutien, des services et des activités de sensibilisation, de même qu'elle finance la recherche afin d'améliorer les taux de diagnostic et les perspectives de santé. Dans l'ensemble, le plus grand défi auquel ces personnes sont confrontées après leur diagnostic consiste à assumer les coûts liés au suivi d'un régime alimentaire thérapeutique. Statistique Canada a indiqué qu'en avril, le coût des aliments achetés en épicerie avait augmenté de 4,4 % sur une base annuelle par rapport à mars 2026.

De plus, les produits de base sans gluten, tels que le pain, les céréales, les pâtes et les soupes, coûtent trois à quatre fois plus cher que leurs équivalents classiques, malgré la demande croissante pour des options sans gluten.

Pour rendre à César ce qui appartient à César, Cœliaque Canada reconnaît et soutient pleinement l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, qui vise à améliorer l'accessibilité financière. Nous estimons toutefois que le gouvernement a encore du chemin à faire pour aider les personnes atteintes de la maladie cœliaque à faire face à la hausse des coûts liés à leur alimentation et à leurs traitements médicaux.

La maladie cœliaque est une affection admissible au titre du crédit d'impôt non remboursable pour frais médicaux. Le processus actuel, bien que motivé par de bonnes intentions, est extrêmement fastidieux. Les personnes chez qui la maladie cœliaque a été diagnostiquée doivent conserver des centaines de reçus d'épicerie chaque année, effectuer des calculs complexes pour comparer le coût et le poids des aliments sans gluten à ceux des produits ordinaires, puis déterminer la part consommée par d'autres personnes afin de pouvoir présenter leur demande. Le temps considérable que prend ce processus pour le Canadien moyen, combiné à la complexité des calculs requis, pose un défi de taille aux Canadiens en mauvaise santé qui ont un faible niveau d'alphabétisation ou un accès limité, voire inexistant, à la technologie. N'oublions pas que, comme ce crédit d'impôt n'est pas remboursable, les Canadiens qui en ont le plus besoin ne peuvent malheureusement pas en bénéficier. Ils ne bénéficient d'aucune aide financière pour les frais médicaux associés à leur maladie après le diagnostic et doivent tout de même supporter les frais de subsistance supplémentaires qu'entraîne la maladie cœliaque.

Si ce modèle de crédit d'impôt peut convenir à d'autres problèmes de santé qui s'accompagnent de frais médicaux précis, parfois ponctuels et faciles à récapituler chaque année, comme les appareils médicaux ou les médicaments sur ordonnance, il ne convient pas à notre maladie, qui ne se prête pas à un calcul annuel clair et simple des frais médicaux. C'est pourquoi, afin de réduire les formalités administratives et d'améliorer l'équité, nous recommandons que le budget d'automne s'engage à remplacer le mécanisme fiscal actuel par un crédit d'impôt médical annuel simple et entièrement remboursable d'environ 1 000 \$ par adulte et 600 \$ par enfant chez qui la maladie cœliaque a été diagnostiquée.

La mise en œuvre par le gouvernement de son nouveau cadre stratégique pour l'agriculture constitue une occasion importante de renforcer son soutien au secteur des aliments sans gluten. Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et les contraintes associées à la transformation ont exercé des pressions sur les agriculteurs et sur la production alimentaire, contribuant ainsi à la hausse des prix. Ce qu'il faut, ce sont des investissements stratégiques dans l'éducation, des mesures incitatives ciblées et des subventions pour l'équipement, qui peuvent contribuer à améliorer la sécurité alimentaire, à élargir les débouchés économiques grâce aux exportations et à renforcer la réputation du Canada comme fournisseur mondial de confiance d'aliments sans gluten sûrs. Ensemble, ces mesures apporteraient un soutien significatif aux Canadiens tout en contribuant à bâtir une industrie des aliments sans gluten plus forte et plus résiliente.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de présenter mon exposé devant le Comité.

• (1135)

La présidente: Parfait. Merci, madame Secord.

Nous allons maintenant poursuivre avec M. Hetherington, de Daily Bread Food Bank.

Neil Hetherington (président-directeur général, Daily Bread Food Bank): Bonjour. Je m'appelle Neil Hetherington. J'ai l'immense privilège d'être le directeur général de Daily Bread Food Bank. Daily Bread est la plus grande banque alimentaire du Canada. Elle assure plus de 90 % de l'aide alimentaire d'urgence dans toute la ville de Toronto grâce à un réseau de 214 banques alimentaires et programmes d'aide alimentaire.

L'année dernière, le nombre de visites dans les banques alimentaires de Toronto a atteint le chiffre record de 4,1 millions. Pour vous donner une idée, il nous a fallu 28 ans pour atteindre le million de visites, deux ans pour passer à 2 millions, un an pour atteindre les 3 millions, et nous en sommes aujourd'hui à 4,1 millions de visites. Nous nourrissons désormais un Torontois sur dix. Nous continuerons à répondre aux besoins alimentaires et à nous appuyer sur ces statistiques stupéfiantes — ainsi que sur les histoires et les personnes qui se cachent derrière elles —, pour convaincre les trois ordres de gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour changer la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Chaque personne qui se présente à la banque alimentaire a une histoire qui lui est propre, mais il y a trois causes pour lesquelles nous nous mobilisons tout particulièrement. La première concerne le logement abordable, la deuxième, les aides au revenu, et la troisième, la réduction de l'emploi précaire.

Nous tenons à remercier le gouvernement pour son travail, qui a permis de mettre en place la prestation canadienne pour personnes handicapées. Nous sommes convaincus que cette mesure améliorera considérablement la vie des personnes que nous aidons au quotidien. Nous nous réjouissons de l'entrée en vigueur de l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels et du financement du nouveau Programme national d'alimentation scolaire. Cependant, alors même que nous saluons ces mesures importantes, chacun d'entre nous ici présent sait qu'il reste encore beaucoup à faire.

Plus d'un Canadien sur quatre est aujourd'hui en situation d'insécurité alimentaire, et nous en sommes témoins chaque jour sur le terrain. Si plusieurs facteurs contribuent à cette situation, le manque de logements abordables en constitue le déterminant principal. Lorsque les budgets sont serrés, c'est le loyer qui passe en premier. Tant à l'échelle nationale qu'à Toronto, plus de 90 % des clients des banques alimentaires sont des locataires. Un sur cinq — ce chiffre est stupéfiant — des utilisateurs des banques alimentaires consacre 100 % de son revenu au loyer et aux services publics, et dépend entièrement de ses amis, de sa famille et des organismes de bienfaisance pour payer sa nourriture, ses transports et tous ses besoins essentiels.

Nous saluons le gouvernement pour l'investissement massif réalisé dans le cadre du programme Maisons Canada, qui vise à accroître l'offre de logements sociaux et à prix très abordables. Cela représente une mesure d'une importance cruciale, mais investir dans l'offre de logements ne va pas aider les personnes qui se trouvent actuellement en difficulté. L'Allocation canadienne pour le logement, lancée en 2020 et gérée dans le cadre d'accords bilatéraux avec les provinces et les territoires, doit prendre fin en mars 2028 et

n'a bénéficié qu'à environ 6 % des ménages locataires vivant dans des logements inabordables.

Dans notre mémoire, nous recommandons une mesure d'une grande portée qui pourrait apporter beaucoup d'espoir et un changement significatif aux Canadiens. Nous proposons un crédit d'impôt fédéral sur le loyer payé par les ménages à faible revenu. Certaines provinces, comme le Manitoba, disposent déjà d'un crédit d'impôt pour l'accessibilité au logement, mais l'absence d'une approche pan-canadienne, immédiate et fondée sur le revenu en matière d'accessibilité au logement prive de nombreux locataires à faible revenu de toute aide.

Le logement est un droit fondamental. Personne ne devrait être contraint de choisir entre payer son loyer et se nourrir. Un crédit d'impôt simple, calculé en fonction des revenus et applicable sur le loyer payé, pourrait aider des millions de locataires canadiens à vivre dans la dignité. C'est une mesure simple et ciblée, dont les déductions maximales admissibles sont fixées par le gouvernement en fonction des réalités financières auxquelles nous sommes tous confrontés.

Deuxièmement, une autre mesure importante qui permettra de débloquer des millions de dollars pour les personnes vivant dans une grande précarité consiste à améliorer l'accès au crédit d'impôt pour les personnes handicapées, communément appelé le CIPH. Le CIPH n'est plus seulement un crédit d'impôt. Il constitue également une porte d'entrée essentielle vers plusieurs aides fédérales destinées aux personnes handicapées, notamment la Prestation canadienne pour les personnes handicapées. De trop nombreux obstacles empêchent la majorité des personnes handicapées d'accéder à ces aides. Par conséquent, les personnes handicapées représentent un client sur quatre des banques alimentaires, car elles ont du mal à joindre les deux bouts.

Nous nous réjouissons des changements introduits dans la mise à jour économique du printemps, qui rendront le CIPH plus accessible. Poursuivons sur cette lancée en élargissant la définition du handicap dans le cadre du CIPH, afin que les personnes bénéficiant de l'aide sociale pour cause d'invalidité dans n'importe quelle province ou territoire puissent également avoir droit à la Prestation canadienne pour les personnes handicapées. Ajoutons à cela des améliorations ciblées du processus de demande du CIPH et les aides à la navigation nécessaires.

Le gouvernement fédéral élabore actuellement une stratégie nationale de sécurité alimentaire visant à lutter contre les causes profondes de l'insécurité alimentaire. Pour garantir son succès, il faudra faire en sorte que les citoyens disposent de revenus suffisants, grâce à des mesures de soutien comme la prestation canadienne pour les personnes handicapées et le crédit d'impôt au logement. Lorsque les gens ont les moyens de se loger et de subvenir à leurs besoins fondamentaux, ils peuvent élever des familles en bonne santé et s'épanouir au sein de leur collectivité, et je sais que c'est ce que nous souhaitons tous.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de témoigner aujourd'hui.

• (1140)

La présidente: C'est parfait, monsieur Hetherington.

Un bref rappel adressé aux témoins de la part des interprètes: veuillez ne pas toucher le micro ni manipuler des feuilles trop près du micro lorsqu'il est activé, car cela fait mal à leurs oreilles.

Nous entendrons maintenant notre dernière témoin de la matinée, Mme Ramze Rezaee, de l'organisme Droit à l'alimentation.

Jasmine Ramze Rezaee (directrice, Politiques et action communautaire, Droit à l'alimentation): Merci.

Bonjour, et merci de m'accueillir, madame la présidente. C'est un plaisir de voir ici quelques visages familiers et d'être parmi d'autres excellents intervenants.

Je m'appelle Jasmine Ramze Rezaee. Je suis directrice des politiques et de l'action communautaire chez Droit à l'alimentation. Nous sommes un organisme national œuvrant pour la sécurité alimentaire ici au Canada. Nous pilotons le mouvement des centres communautaires d'alimentation et nous collaborons avec plus de 400 partenaires à travers le pays.

Aujourd'hui, le 28 mai, c'est en fait la Journée mondiale de la faim, et la faim, comme vous pouvez l'imaginer, est un problème de plus en plus préoccupant à l'échelle mondiale, y compris ici au Canada.

Nous sommes une nation talentueuse, pleine de ressources et d'abondance, mais nous continuons à être confrontés à une réalité dérangeante: près d'un quart de notre population, comme Neil Hetherington l'a dit, vit de l'insécurité alimentaire. Cela représente près de 10 millions de Canadiens, dont 2,4 millions d'enfants. Dans un pays aussi riche que le nôtre, bien des gens n'ont pas les moyens de se nourrir.

Au Canada, la faim n'est pas principalement liée à une pénurie alimentaire, comme cela peut être le cas dans d'autres régions du monde. Les rayons de nos supermarchés sont bien approvisionnés. Nous parlons d'insécurité alimentaire parce que des millions de Canadiens n'ont tout simplement pas assez d'argent pour acheter de la nourriture, et surtout des aliments sains.

Dans notre pays, l'insécurité alimentaire est bien plus étroitement liée à l'insécurité des revenus qu'à la disponibilité de denrées alimentaires, ce qui signifie que l'une des solutions clés à l'insécurité alimentaire consiste à améliorer directement les revenus des gens. Notre mémoire prébudgétaire a été élaboré en collaboration avec des partenaires de notre réseau, et je suis très heureuse d'annoncer qu'il a été appuyé par 180 organismes canadiens.

On y formule quatre recommandations, mais je n'entrerai pas dans les détails.

La première consiste à fixer un objectif national visant à réduire de moitié l'insécurité alimentaire des ménages et à éliminer l'insécurité alimentaire grave.

La deuxième concerne, comme d'autres témoins l'ont dit, la bonification de l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels. Elle constitue un grand pas dans la bonne direction, mais, à l'heure actuelle, son montant n'est pas suffisant pour faire une différence réelle et tangible afin de réduire l'insécurité alimentaire des ménages.

Nous demandons aussi des améliorations à la Prestation canadienne pour les personnes handicapées, dans la même veine que ce que Neil Hetherington a évoqué, et nous appelons à un investissement accru dans la souveraineté alimentaire des Autochtones, en particulier dans le Nord où l'insécurité alimentaire n'est pas seulement le reflet de revenus insuffisants, mais est également liée aux relations des Autochtones avec la terre, à l'accès au territoire et à la suppression des obstacles à l'accès aux aliments traditionnels.

Pour toutes ces raisons, nous estimons que la Stratégie nationale de sécurité alimentaire que le gouvernement fédéral a récemment annoncée doit être fortement axée sur la sécurité du revenu. Il y a quelques mois, nous avons envoyé une lettre sectorielle à plusieurs ministres pour demander que la sécurité des revenus soit un pilier clé de cette stratégie, mais nous craignons que cet aspect ne soit négligé. Nous sommes convaincus que si nous ne nous attaquons pas à l'insuffisance des revenus, l'insécurité alimentaire continuera de se propager dans notre pays, indépendamment des discussions plus larges sur les systèmes alimentaires.

Peut-être le point le plus important que je souhaite faire valoir aujourd'hui devant le Comité est le suivant: la crise de l'insécurité alimentaire au Canada est tout à fait surmontable. Nous connaissons déjà les politiques qui permettent de réduire la pauvreté et la faim. Ce qu'il faut au gouvernement et à tous les partis, c'est le courage politique d'agir.

Partout au pays, des municipalités déclarent l'état d'urgence alimentaire, mais l'enjeu ne reçoit pas une attention comparable du gouvernement fédéral. Quand 10 millions de personnes peinent à se procurer suffisamment de nourriture, ce n'est pas un problème marginal. Ce n'est pas le reflet d'échecs individuels ou de mauvaises décisions. C'est un problème économique structurel lié à la hausse des coûts du logement, à la précarité du marché du travail et à un filet de sécurité sociale qui n'a pas suivi le rythme du coût de la vie. La hausse du prix des aliments n'a fait qu'aggraver la situation.

Un travailleur sur trois au Canada occupe un emploi précaire, et bon nombre d'entre eux sont en situation d'insécurité alimentaire. Ce qui ronge les collectivités à travers le pays, c'est un stress profond et une anxiété face à l'avenir. Nous entendons des témoignages de personnes de tous horizons qui peinent vraiment à joindre les deux bouts: des travailleurs à temps plein qui ne peuvent s'acheter de produits frais, des parents qui sautent des repas pour nourrir leurs enfants et des personnes qui s'endettent toujours plus. Tout cela entraîne des coûts économiques, sanitaires, éducatifs et sociaux dévastateurs pour notre société.

Les organismes communautaires font tout leur possible pour combler les besoins croissants, mais leur croissance rapide est en soi la preuve que les gouvernements ont délégué la responsabilité de garantir le droit à l'alimentation à un secteur sous-financé et débordé. Nous vous demandons de traiter l'insécurité alimentaire avec la même urgence que les autres grands défis nationaux.

Je le répète, nous sommes une nation pleine de ressources et d'abondance, mais la manière dont nous partageons notre richesse collective importe profondément, et pour l'instant, on demande à trop de ménages de tenir bon encore un peu alors que leur qualité de vie ne cesse de se dégrader. Chez Droit à l'alimentation, nous sommes prêts à collaborer avec vous pour faire de la faim un problème du passé.

Merci beaucoup de votre attention, et je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

● (1145)

La présidente: Parfait. Merci beaucoup.

Nous allons maintenant donner la parole à Mme Cody pour six minutes, si vous le permettez.

Connie Cody (Cambridge, PCC): Merci, madame la présidente, et merci aux témoins d'être venus. Je pense que le sujet est très important, compte tenu de la hausse de l'insoutenabilité des coûts.

Si vous me le permettez, j'aimerais adresser mes questions à Neil Hetherington.

Vous faites état d'une forte augmentation du nombre de personnes ayant eu recours à la banque alimentaire au cours de la dernière année. Quel est le pourcentage d'augmentation de la demande de services auprès des banques alimentaires depuis cinq ou dix ans?

Neil Hetherington: Cette demande a augmenté d'environ 350 % à 400 %.

Connie Cody: Eh bien! D'accord.

Avez-vous observé un changement dans la démographie, comme plus de familles, des Canadiens plus jeunes ou plus âgés, ou des nouveaux arrivants, ou y a-t-il une hausse de la demande dans tous les groupes qui ont recours aux services de votre organisme?

Neil Hetherington: Nous observons des tendances démographiques. La plus inquiétante est que le taux de croissance le plus élevé se trouve actuellement parmi les personnes âgées de 19 à 44 ans, car 60 % d'entre elles ont un diplôme postsecondaire et 50 % ont un emploi à temps plein. Elles ont fait tout ce qu'il fallait. Elles ont fait des études et trouvé un emploi et elles travaillent dur, mais le contrat social qui disait « Tout ira bien » est rompu.

Connie Cody: Étant mère et grand-mère, je suis profondément préoccupée par la capacité des jeunes mères à nourrir leurs enfants. J'entends souvent des histoires selon lesquelles non seulement la hausse du prix du lait maternisé fait que les mères peuvent difficilement se le procurer, mais elles le diluent désormais pour nourrir leurs enfants plus longtemps.

Avez-vous constaté une augmentation du nombre de mères demandant de l'aide pour des articles comme les couches et le lait maternisé, et ces articles sont-ils disponibles dans les banques alimentaires lorsque nécessaire?

Neil Hetherington: Vous me rappelez une mère à qui j'ai parlé la semaine dernière. C'était précisément le dilemme qu'elle vivait: elle diluait ce qu'elle donnait à son enfant.

Quand on entend ces histoires, on se dit: « Notre pays peut faire mieux. »

Constatons-nous une augmentation? La réponse est oui, mais nous avons également constaté des effets positifs historiques de l'Allocation canadienne pour enfants. Nous avons observé des changements marginaux.

Nous savons que lorsque des interventions sont faites et que des solutions politiques intelligentes sont proposées pour ces groupes, nous pouvons améliorer la situation.

Connie Cody: Rien que cette semaine, le premier ministre a accumulé une facture de près de 200 000 \$ en repas gastronomiques lors de ses vols. Combien de repas pourriez-vous offrir aux Canadiens avec 200 000 \$?

Neil Hetherington: J'en ai entendu parler. Il y a eu plusieurs vols, ce qui revenait à 150 \$ par personne. Nous considérons ces chiffres comme nous considérons chaque dollar à la banque alimentaire Daily Bread: un dollar équivaut à un repas.

Nous avons l'occasion de prendre en compte les revenus des gens à travers le pays et d'investir dans le logement très abordable, en affirmant que chaque dollar investi apporte un immense bénéfice aux personnes qui peuvent désormais s'épanouir dans la collectivité.

• (1150)

Connie Cody: Merci.

J'aimerais maintenant m'adresser à Judith Barry.

Merci d'être venue.

Nous avons vu le gouvernement déployer toute une série de programmes dont l'efficacité est très discutable. Combien d'enfants votre programme nourrit-il chaque année?

Judith Barry: Avec de nombreux partenaires locaux, le Club des petits déjeuners nourrit près de 900 000 enfants chaque jour.

Connie Cody: Quel est votre budget?

Judith Barry: Cela représente plusieurs millions. C'est près de 50 millions de dollars.

Connie Cody: Environ 50 millions de dollars. D'accord.

Vous dites que le Programme d'alimentation scolaire tant vanté par le gouvernement a coûté quatre fois plus aux contribuables, soit 260 millions de dollars, alors qu'il ne nourrit que la moitié des enfants que votre organisme nourrit.

Combien d'enfants pourrait-on nourrir avec ce même budget, selon vous?

Judith Barry: Pour être claire, le Club des petits déjeuners collabore à établir un modèle durable de partage des coûts. Nous ne sommes pas les seuls à financer ce nombre de petits déjeuners. Il faut le préciser.

Nous avons salué la mise en place du Programme national d'alimentation scolaire, puisque toutes les instances gouvernementales, la société et le secteur privé y participent depuis des décennies. Nous avons accueilli favorablement le programme fédéral comme une partie de la solution.

Nous le voyons comme une première pierre issue de la Loi sur le Programme national d'alimentation scolaire, et nous devons maintenant bâtir dessus.

Connie Cody: Avez-vous constaté une augmentation de l'insécurité alimentaire ces dernières années?

Judith Barry: Tout à fait. Comme tout le monde, nous avons constaté une hausse de l'insécurité alimentaire des ménages et une augmentation du nombre d'élèves fréquentant les programmes de petits déjeuners.

Connie Cody: Même si ces programmes existent déjà, l'insécurité continue de croître.

Je m'inquiète pour les nombreux aînés, qui ne vont pas à l'école, qui me disent qu'ils ont du mal avec la hausse du prix des aliments. Des aînés disent qu'il leur manque 100 \$ par mois, ce qui les oblige à se rendre aux banques alimentaires, et beaucoup d'autres passent entre les mailles du filet. Ils ont beaucoup de fierté et ne veulent pas s'adresser aux banques alimentaires.

En quoi votre approche serait-elle différente, surtout pour les aînés, et comment en mesureriez-vous l'efficacité?

Judith Barry: Pour les aînés, c'est une très bonne question. Depuis 30 ans, je consacre mon temps à soutenir les élèves et les enfants vulnérables. Cela dit, nous savons que les aînés sont aussi vulnérables. Nous voulons que le Canada soit un pays où chacun a accès à une alimentation nutritive quand il en a besoin ou envie, et où tous disposent d'un revenu suffisant pour répondre à leurs besoins.

Mes collègues ont formulé d'excellentes recommandations pour soutenir les aînés, les familles et la société au sens large. Nous devons unir nos efforts pour assurer la mise en place de politiques complémentaires...

Connie Cody: Vous conviendrez que nous échouons...

La présidente: Merci, madame Cody. Votre temps est écoulé.

Nous allons maintenant poursuivre. Je crois que Mme Sidhu et la Dre Martin partagent leur temps.

Madame Sidhu, c'est à vous, je vous en prie.

Sonia Sidhu (Brampton-Sud, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci à tous les témoins de leur présence.

Ma question s'adresse à Cœliaque Canada et à Melissa Secord.

Melissa Secord, merci de défendre la cause des 400 000 Canadiens atteints de la maladie cœliaque. Je préside le caucus multipartite sur la maladie cœliaque, et lors du déjeuner que nous avons organisé il y a quelques mois sur la Colline, nous avons entendu que la maladie cœliaque nécessite un régime strict, sans gluten et à vie, ce qui entraîne souvent un coût important. Pourriez-vous expliquer les difficultés auxquelles les personnes atteintes de la maladie cœliaque sont confrontées, notamment lorsqu'elles produisent leur déclaration de revenus?

Melissa Secord: Nous ne demandons pas la prise en charge de nouveaux frais médicaux. Il est aujourd'hui reconnu à l'échelle mondiale que la maladie cœliaque est une affection auto-immune. La difficulté pour les personnes qui souhaitent bénéficier de cette aide réside dans le fait que, bien qu'elles y aient droit, elles doivent conserver des centaines de reçus de caisse, vérifier minutieusement si les produits sont sans gluten et chercher en ligne ou en magasin des produits classiques comparables afin de comparer l'écart de prix entre les produits sans gluten et les produits classiques. Il faut calculer la différence de coût au gramme de ces produits et déduire la part consommée par les autres membres du foyer, puis télécharger des centaines de reçus de caisse vers son dossier de l'Agence du revenu du Canada, qui n'en accepte que quelques-uns à la fois, ce qui peut parfois prendre une journée entière. En cas de contrôle fiscal, on nous a dit qu'il fallait les envoyer deux fois, ce qui représente une demi-journée de travail pour le téléchargement.

Des économies sont possibles grâce à un simple calcul ponctuel, soit 1 000 \$ pour les adultes et 600 \$ pour les enfants. Comme tout le monde le dit, il nous est rapporté dans le milieu qu'une famille sur deux ayant un enfant atteint de la maladie cœliaque est en situation d'insécurité alimentaire, que des gens sautent des repas, qu'ils choisissent parfois de nourrir leur enfant plutôt qu'eux-mêmes et, bien sûr, les aînés sont vulnérables. Nous espérons qu'un simple crédit d'impôt remboursable... car, évidemment, si vous n'avez pas de revenu suffisant pour obtenir un crédit, vous ne récupérez rien. S'il est remboursable, c'est de l'argent qui retourne dans votre poche pour que vous puissiez payer votre épicerie et éviter de recourir aux banques alimentaires.

• (1155)

Sonia Sidhu: Pensez-vous que ce crédit d'impôt distinct aidera à alléger le fardeau financier et à améliorer l'accessibilité des aliments pour les personnes vivant avec la maladie cœliaque?

Melissa Secord: C'est certainement un début. Évidemment, les aliments sans gluten sont plus coûteux, mais leur production coûte bien plus cher. Ils doivent subir des tests et des validations supplémentaires, et ce sont des ingrédients exclusifs et spéciaux, mais cela pourrait grandement aider les gens. À l'heure actuelle, seules 30 % des personnes qui y ont droit bénéficient effectivement du crédit d'impôt, car c'est vraiment trop compliqué.

Sonia Sidhu: Madame la présidente, me reste-t-il du temps?

La présidente: Il vous reste trois minutes pour ce tour. C'est à vous deux de décider.

Sonia Sidhu: Je cède la parole à Mme Martin.

Je vous remercie.

Danielle Martin: Merci à ma collègue de me céder son temps.

Je veux revenir sur les mémoires de Daily Bread et de Droit à l'alimentation.

Merci pour ces recommandations très sages, que je trouve tout à fait complémentaires et qui se renforcent mutuellement. L'importance du lien entre l'insécurité alimentaire et la pauvreté mérite d'être répétée. Je pense que nous sommes tous conscients que cela doit faire partie intégrante de notre réflexion sur l'insécurité alimentaire.

Vous dites que tant le crédit d'impôt pour personnes handicapées que l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels sont des bases sur lesquelles le gouvernement pourrait s'appuyer, mais je voudrais revenir sur ce point... J'aimerais mieux comprendre les mérites relatifs de chacun, alors si nous avions plus de temps ou peut-être dans des mémoires supplémentaires, vous pourriez nous éclairer.

Concernant le crédit d'impôt remboursable proposé pour les locataires à faibles revenus, il semble intéressant qu'il ne cible pas une population restreinte et pourrait toucher un plus grand nombre de personnes. Pourriez-vous expliquer pourquoi vous avez choisi les locataires à faibles revenus comme population cible et comment cela s'articule avec la population en situation d'insécurité alimentaire?

Neil Hetherington: C'est facile à mettre en oeuvre par le gouvernement. Vous dites à un groupe que vous voulez cibler les personnes ayant un certain revenu, qu'il s'agisse de personnes âgées ou de travailleurs pauvres, elles sont immédiatement ciblées. Nous savons qu'elles sont très probablement locataires. Nous savons qu'elles ont droit au logement et que ce droit n'est pas respecté. On peut alors cibler ce groupe et se demander quelles sont les contraintes budgétaires du gouvernement: pouvons-nous leur accorder une déduction de 500 \$, ou 1 000 \$, ou 5 000 \$, ou tout autre montant par an?

Aux États-Unis, les intérêts hypothécaires sont déductibles. Ici, au Canada, nous pourrions instaurer une déductibilité liée à un montant précis de loyer payé par des personnes que nous savons appartenir à un groupe cible qui vit de l'insécurité alimentaire. Le gouvernement peut prendre facilement une telle mesure et il a la capacité de le faire.

Danielle Martin: Pour compléter brièvement, estimez-vous que cette solution est préférable à un renforcement supplémentaire de l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, et si oui, pourquoi?

Neil Hetherington: Ce n'est pas l'un ou l'autre. Nous avons la possibilité de faire les deux.

La présidente: Merci beaucoup.

[Français]

Monsieur Barsalou-Duval, vous avez la parole pour six minutes.

Xavier Barsalou-Duval: Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins d'être parmi nous, aujourd'hui.

Je vais commencer par m'adresser à la représentante du Club des petits déjeuners du Québec.

Bonjour, madame Barry. Je vous souhaite la bienvenue.

Je suis fier de vous voir ici et d'avoir vu le parcours de votre organisation. Je ne suis pas très vieux, mais j'ai grandi en entendant beaucoup parler, à la télévision, le matin, quand nous nous levions, du Club des petits déjeuners du Québec. Je pense que votre organisation a obtenu un beau soutien, au Québec. J'imagine que, en tant que cofondatrice, vous avez parcouru un long chemin. De plus, je suis fier, parce que le siège social de votre organisation est basé dans ma circonscription, à Boucherville. Je n'ai jamais eu l'occasion de vous visiter, mais ça viendra peut-être.

Selon l'Observatoire des tout-petits, environ 20 % des ménages au Québec ayant des enfants âgés de 0 à 5 ans étaient en situation d'insécurité alimentaire en 2022. C'est quand même énorme. Cela signifie qu'on ne sait pas vraiment si un enfant sur cinq est capable de se nourrir convenablement.

Avez-vous des données plus récentes?

Comment les choses ont-elles évolué, depuis ce temps?

Nous savons tous qu'il y a une inflation alimentaire importante et que les ménages doivent de plus en plus se serrer la ceinture, présentement.

• (1200)

Judith Barry: Merci énormément de votre question.

En fait, l'insécurité alimentaire des ménages est répertoriée dans le cadre des recensements. Pour ce qui est du Québec, c'est toujours un enfant sur cinq, tandis qu'au pays, un enfant sur quatre vit dans un ménage qui souffre d'insécurité alimentaire. C'est extrêmement préoccupant.

Au Club des petits déjeuners, nous sommes effectivement passés d'une organisation provinciale à une organisation nationale. Nous appuyons maintenant 5 000 programmes dans toutes les provinces et tous les territoires, en collaboration avec des partenaires communautaires. Tous ensemble, nous réussissons à offrir un certain degré de qualité.

Nous aimerions vraiment appuyer ces programmes de façon idéale et optimale. Avec plus de fonds, nous pouvons faire mieux. Nous sommes dans un pays qui a énormément de ressources, et nous pensons que le Programme national d'alimentation scolaire du Canada ne devrait pas être considéré comme une mesure sociale, mais comme un investissement dans l'éducation, la santé et la résilience économique des communautés. En établissant des ponts avec

l'agriculture locale, il est vraiment possible de générer des bénéfices sur le plan socioéconomique.

Xavier Barsalou-Duval: Merci de votre réponse.

Justement, vous dites que vous avez besoin d'un financement stable, récurrent et probablement plus grand par rapport à ce qui est offert présentement.

En ce moment, le gouvernement a pris des engagements. Pourtant, je me pose des questions.

Selon vous, est-ce suffisant, pour maintenir la pérennité des services et pour répondre aux besoins?

Est-ce que les engagements actuels sont faits d'une façon ponctuelle plutôt que d'une façon pérenne?

Quelles seront les conséquences, pour vous, si les engagements actuels ne sont pas renouvelés une fois qu'ils seront remplis?

Judith Barry: Je vous remercie de votre question.

Il est important de préciser que le gouvernement fédéral ne faisait pas partie de la solution dans le passé et qu'un premier engagement de 200 millions de dollars par année était vraiment essentiel, bienvenu et nécessaire.

Cela étant dit, le Programme national d'alimentation scolaire du Canada a été rendu permanent grâce à la Loi sur le Programme national d'alimentation scolaire.

Nous voulons vraiment bâtir sur cette fondation solide. Nous voulons nous assurer que le fédéral peut aussi y injecter plus de fonds. Sans une injection supplémentaire de fonds de la part du fédéral et de toutes les parties prenantes, soit tous les ordres de gouvernement ainsi que le secteur privé et les communautés scolaires, il ne sera pas possible d'atteindre l'universalité et d'offrir un repas nutritif à tous les enfants au pays.

L'objectif est de leur offrir un accès à la nourriture pour que, quand ils en ont besoin, pour une raison ou une autre, ce soit disponible. Ça permet surtout aux jeunes d'apprendre de façon optimale et de se développer en santé, d'apprendre de nouvelles habitudes alimentaires et de participer à la mise en place de ces programmes.

Xavier Barsalou-Duval: Merci.

Madame la présidente, combien de temps me reste-t-il?

La présidente: Il vous reste une minute.

Xavier Barsalou-Duval: C'est parfait.

Vous parlez du besoin d'investir de façon importante. Il faut justement voir ça comme un investissement dans l'avenir. Présentement, l'investissement du gouvernement fédéral est d'un milliard de dollars sur cinq ans. C'était dans la plateforme libérale de 2021. Le Bloc québécois s'est battu en 2023 pour que l'engagement du gouvernement soit respecté. Nous sommes contents de voir que c'est le cas aujourd'hui.

Examinons les priorités du gouvernement. Par exemple, selon l'organisation Environmental Defence, un montant de 10 milliards de dollars par année est envoyé en subventions aux industries pétrolières et gazières.

De plus, le déficit fédéral atteint plus de 60 milliards de dollars. Un milliard de dollars sur la totalité du budget fédéral, ça ne me semble pas si élevé que ça par rapport aux besoins existants.

Pensez-vous que le gouvernement en fait vraiment une priorité?

• (1205)

Judith Barry: De toute évidence, je pense qu'il est possible d'en faire davantage. Le premier ministre a justement mentionné que le Programme national d'alimentation scolaire du Canada était une priorité.

Ce que nous demandons au Comité, c'est de revoir le financement alloué au programme afin que ça devienne une priorité budgétaire. Il ne faut surtout pas oublier que c'est un levier d'investissement. Pour un dollar investi, on obtient deux dollars.

La présidente: Merci, madame Barry.

[Traduction]

Au tour de Mme Kronis pour cinq minutes.

Tamara Kronis (Nanaimo—Ladysmith, PCC): Merci beaucoup, madame la présidente,

Merci à chacun d'entre vous d'être ici, d'autant plus que c'est la Journée mondiale de la faim, et merci pour vos témoignages avisés.

Je vais m'adresser d'abord à M. Hetherington.

Vous avez dit qu'il vous a fallu 20 ans pour atteindre un million de visites, puis au cours des trois ou quatre dernières années, vous avez constaté une augmentation de 300 % ou 400 % pour passer à plus de quatre millions de visites. Vous avez aussi parlé d'une forte augmentation des personnes ayant un emploi à temps plein.

Je me demande si vous observez aussi une transition entre ce que je qualifierais d'utilisation occasionnelle et une utilisation régulière.

Neil Hetherington: C'est une excellente question.

Si j'ai dit 20 ans, je suis désolé, je me suis trompé: il a fallu 38 ans pour atteindre un million de visites, puis seulement deux ans pour atteindre deux millions.

Concernant l'évolution que nous observons, la plus préoccupante est évidemment celle des personnes qui ont tout fait ce qu'il fallait, qui ont fait des études supérieures et qui ont néanmoins besoin d'une banque alimentaire. C'est le plus inquiétant.

Pour ce qui est de l'utilisation, on peut diviser selon les groupes: ceux qui viennent uniquement en situation d'urgence, ayant perdu leur emploi et ayant besoin d'une aide temporaire, représentent environ un tiers. Ensuite, plus d'un tiers de l'utilisation est chronique. Par exemple, en Ontario, la prestation d'invalidité est d'environ 1 400 \$ par mois. Ces utilisateurs doivent recourir à la banque alimentaire chaque mois, et cela demeure stable.

Tamara Kronis: Nous voyons la même chose en Colombie-Britannique. Ce n'est pas un problème propre à l'Ontario, c'est à l'échelle du pays.

Comme mon temps est compté, je passe à Mme Ramze Rezaee.

Vous représentez 400 organismes de sécurité alimentaire à travers le pays. Constatez-vous, ou vos partenaires vous signalent-ils, que des personnes qui n'avaient jamais été vues auparavant ont désormais recours à ces programmes?

Jasmine Ramze Rezaee: Ce n'est pas tout à fait comme vous le décrivez. Je crois que la gravité de la crise d'insécurité alimentaire persiste. Nous examinons les données locales de différentes collectivités et organisations, mais nous les comparons aussi aux statistiques nationales, car Statistique Canada collecte des données à ce

sujet. Nous voyons sur le terrain que la crise ne faiblit pas. Elle commence à toucher et touche déjà des personnes que l'on considérerait traditionnellement à l'abri de l'insécurité alimentaire, ce qui illustre la précarité économique générale qui s'accroît. Cette situation se poursuit depuis au moins 26 ans. C'est un enjeu non partisan. L'insécurité alimentaire s'est accélérée sur une génération, et il faudra une approche non partisane et pangouvernementale pour tenter d'y remédier à l'échelle du pays.

Tamara Kronis: J'aimerais que chacun réponde par oui ou non à cette question.

On entend constamment dire que ce problème s'aggrave, qu'il s'accélère. Pensez-vous que nous avons touché le fond, ou pensez-vous que la tendance va continuer à s'aggraver? J'aimerais simplement un oui ou un non de la part de chacun d'entre vous.

Jasmine Ramze Rezaee: La plupart des personnes qui vivent de l'insécurité alimentaire ne fréquentent pas les banques alimentaires; la réponse est donc: non, nous allons voir ce phénomène se poursuivre.

Tamara Kronis: Monsieur Hetherington, allez-y.

Neil Hetherington: Vous verrez la gravité augmenter et la population se stabiliser.

Tamara Kronis: Madame Secord, allez-y.

Melissa Secord: Je dirais la même chose. La maladie cœliaque est en hausse, donc la pression augmentera.

Tamara Kronis: Madame Barry, allez-y.

Judith Barry: Non, cela ne s'arrêtera pas, car nous avons deux ou trois ans de retard sur les statistiques.

• (1210)

Tamara Kronis: Madame Secord, lorsqu'on vit avec un handicap alimentaire ou un handicap lié à l'alimentation, dans quelle mesure la situation est-elle plus difficile du point de vue de la variété, de l'accès et de l'endroit?

Melissa Secord: C'est difficile.

Je précise que cela ne correspond pas aux critères du nouveau programme d'invalidité. En fait, nous en avons été exclus, ce qui nous laisse avec cette terrible réclamation pour frais médicaux. Je tiens à exprimer cette réserve.

Pour les personnes atteintes de la maladie cœliaque, la situation s'est améliorée au fil des ans grâce aux régimes à la mode. Il y a plus de choix, mais c'est plus cher. Beaucoup de produits contiennent beaucoup de sucres et d'ajouts de matières grasses pour leur donner meilleur goût. Beaucoup de familles avec des enfants veulent simplement que leurs enfants aient accès à du pain et aux céréales comme tout le monde, juste pour se sentir normaux, mais quand le pain coûte 10 \$ et est deux fois plus petit, ou que les céréales...

La présidente: Merci, madame Secord. Nous allons devoir en rester là.

Merci, madame Kronis.

Tamara Kronis: C'est vraiment un demi-pain chacun.

La présidente: M. MacDonald a la parole pour cinq minutes.

Kent MacDonald: Merci, madame la présidente.

Merci aux témoins.

Je veux parler d'abord du Programme national d'alimentation scolaire. En mars 2026, le gouvernement l'a inscrit dans la loi, ce qui en garantit le financement. Nous l'avons fait grâce à des personnes comme vous, qui avez milité pour qu'il échappe aux cycles budgétaires gouvernementaux et qu'un engagement ferme soit pris.

Madame Barry, j'ai lu vos recommandations. Nous pouvons faire plus. Il faut évidemment agir de manière responsable. J'aime l'idée qu'il y ait un lien, que vous avez souligné, entre la santé des enfants et leurs résultats futurs. Vous avez aussi parlé de l'investissement, en soulignant que l'investissement est très modeste pour obtenir ces bons résultats à l'avenir.

J'ai récemment visité une école de ma circonscription qui accueille des élèves du primaire et du secondaire, avec la secrétaire Gainey. La plus grande leçon que j'en ai tirée est l'autonomie de l'école pour gérer elle-même son programme. C'était une initiative communautaire, avec deux employés locaux qui gèrent la cafétéria de l'école régionale de Souris. J'ai été très impressionné qu'ils y aient un modèle « payez ce que vous pouvez ». Je ne dis pas que cela fonctionne dans toutes les écoles, mais dans leur milieu et leur communauté, cela fonctionne bien, car personne ne savait qui recevait de l'aide. Le programme venait d'être mis en place, et les élèves recevaient leurs repas.

À l'Île-du-Prince-Édouard, on enregistre en moyenne 5 000 commandes de repas par jour dans le cadre du Programme d'alimentation scolaire. Cela inclut environ 30 employés partout dans l'île, dont des chefs et des diététiciens. Une partie des repas est préparée dans les écoles; une autre est sous-traitée à des restaurants et des centres de distribution alimentaires locaux. Le programme mobilise aussi le milieu agricole en s'approvisionnant toujours localement. Je pense que cela correspond aux objectifs que vous avez définis.

Pourriez-vous nous parler des partenariats que le Club des petits déjeuners a noués avec des entreprises alimentaires canadiennes? Je suis du secteur laitier, je sais donc que vous avez un partenariat avec Danone. Pourriez-vous expliquer comment fonctionnent ces partenariats?

Judith Barry: Visiter un programme de petits déjeuners en milieu scolaire est essentiel pour voir l'excellent travail local. Pour un dollar investi, la société obtient deux dollars en retour, sans compter les résultats difficilement quantifiables, pour ainsi dire, comme l'intégration d'aliments locaux ou la création d'un environnement bienveillant, inclusif et sûr dans les écoles.

Ce que vous venez de mentionner est vraiment important. Nous pensons que certains acteurs de l'alimentation en milieu scolaire, comme le Club des petits déjeuners et bien d'autres, particulièrement dans l'Est du Canada et ailleurs, ont tissé des liens solides avec le secteur agroalimentaire. Ils ont eu une grande influence auprès de ces partenaires, car ces collaborations respectent l'écosystème.

L'objectif n'est pas d'offrir des aliments préemballés ni d'étiqueter ces produits. L'objectif est de nourrir les élèves avec des aliments locaux et nutritifs, qui respectent non seulement le Guide alimentaire canadien, mais aussi les normes provinciales. Nous sommes très exigeants dans la sélection des aliments et dans l'influence que nous tentons d'exercer sur nos partenaires de l'industrie alimentaire pour créer de nouvelles recettes qui garantissent que les élèves apprécieront et voudront manger, et qu'ils soient bien nourris et aient assez d'énergie pour la journée.

C'est vraiment ainsi que nous essayons d'exercer notre influence tout en créant des pôles alimentaires et des modèles d'achats groupés afin d'optimiser les fonds et réaliser des économies d'échelle, ce qui est absolument nécessaire vu le financement insuffisant. Ce sont là les collaborations concrètes qui sont en cours, et nous invitons tout autre partenaire, collectivité et agriculteur à faire partie de cette solution.

• (1215)

La présidente: Merci, monsieur MacDonald. Votre temps est écoulé.

Cinq minutes passent très vite.

[Français]

Nous allons maintenant conclure avec M. Barsalou-Duval, du Bloc québécois.

Monsieur Barsalou-Duval, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Xavier Barsalou-Duval: Merci, madame la présidente.

Madame Barry, je n'ai pas eu l'occasion de vous poser certaines questions. Je vais vous les poser d'un coup, étant donné le temps qu'il reste.

Je crois avoir compris que vous plaidez pour un modèle d'alimentation scolaire universel. Vous avez l'occasion de le préciser.

Tout d'abord, êtes-vous plus favorable à un modèle universel, justement? Privilégiez-vous plutôt un modèle ciblé, par exemple en ciblant en priorité les milieux défavorisés?

Ensuite, nous sommes évidemment favorables aux programmes d'alimentation scolaire. Il est important qu'il n'y ait pas d'enfants qui restent sur leur faim le matin si l'on veut assurer leur développement futur.

Comment peut-on faire en sorte, par exemple, que les programmes fédéraux et le financement que le fédéral met en place ne soient pas faits de façon à interférer avec les compétences du gouvernement du Québec et des autres provinces? L'objectif est de ne pas ajouter une lourdeur administrative ou des chicanes. Tout ça n'est pas nécessaire.

Judith Barry: Merci beaucoup de vos questions.

Je peux répondre à ces questions en vous parlant de notre quatrième recommandation. Je n'ai pas eu le temps, tout à l'heure, de vous en parler. Nous croyons qu'il est important, dans le cadre du Programme national d'alimentation scolaire, de mettre en place des mécanismes de coordination multidimensionnels faisant appel à tous les ordres de gouvernement, aux divers secteurs de la société ainsi qu'à certains ministères de façon à créer une fondation et une vision claire de l'universalité du système.

Pour l'instant, on ne peut que prioriser les milieux défavorisés ou les écoles qui se sont organisées pour répondre elles-mêmes aux besoins de leurs élèves. Nous appuyons cet écosystème. Nous croyons que, au Canada, tout comme le montrent les modèles et les bonnes pratiques à l'international, il est important éventuellement de viser l'universalité.

Cela étant dit, les fonds sont insuffisants, et on doit effectivement commencer par prioriser les milieux et les besoins.

Nous devons vraiment créer une espèce de financement durable. Il est vraiment important de se doter d'une vision claire, soutenue par des structures de gouvernance qui vont faire appel à tous les secteurs et permettre les interrelations et la surveillance des résultats.

La présidente: Merci, madame Barry.

Merci, monsieur Barsalou-Duval.

[Traduction]

Au nom du Comité, je remercie nos témoins pour leur temps et leur présence aujourd'hui.

La séance est levée. Merci.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>